VIE DE PHILIPPE STROZZI, PREMIER COMMERÇANT DE FLORENCE...

Lorenzo Strozzi

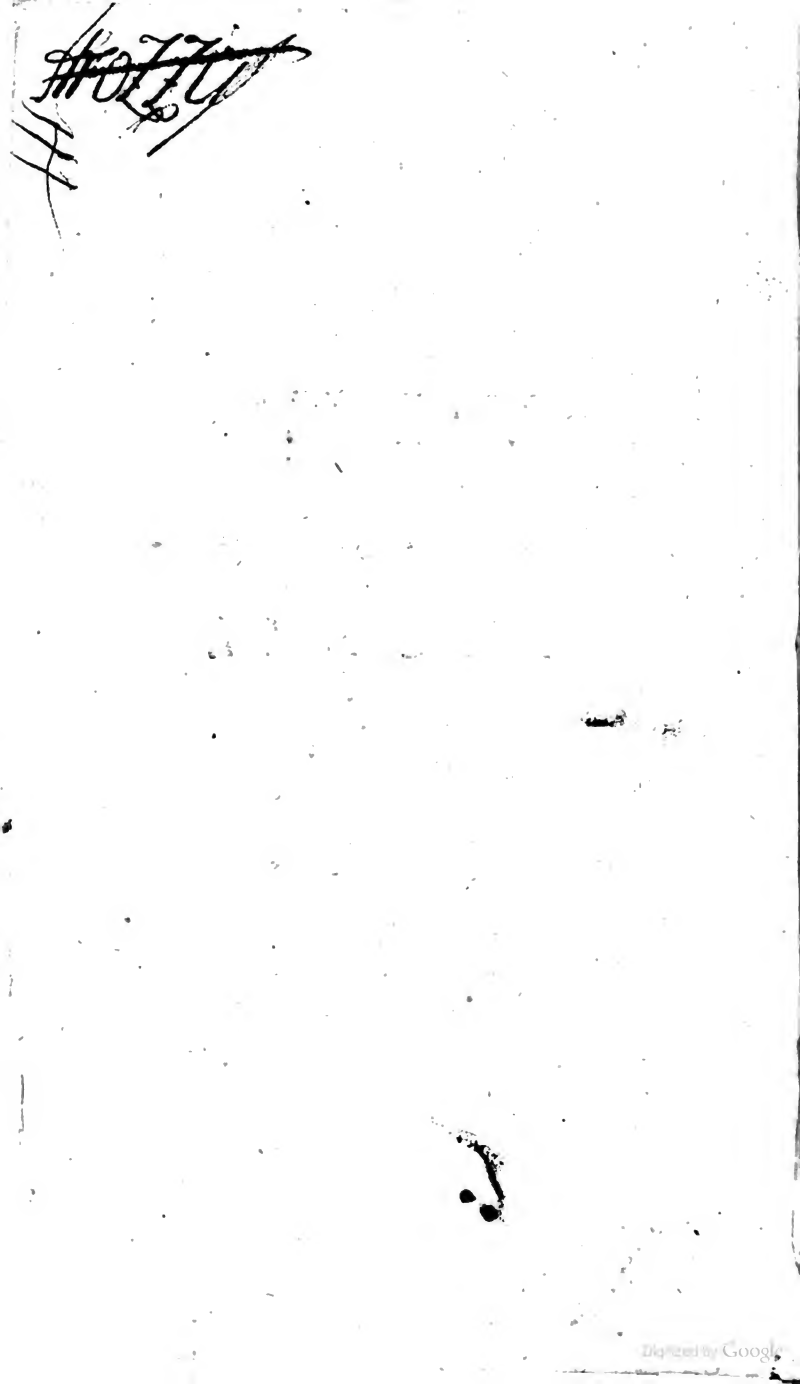



BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
10 H
4



VIE

DE PHILIPPE STROZZI.



VIE
DE PHILIPPE
STROZZI,

PREMIER COMMERÇANT
DE FLORENCE ET DE TOUTE L'ITALIE,

Sous les Regnes de Charles V & de François I,

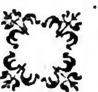
ET CHEF

DE LA MAISON RIVALE DE CELLE DES MÉDICIS;

Sous la Souveraineté du Duc Alexandre;

TRADUITE du Toscan, de Laurent son Frere, par M. REQUIER.

Prix 40 sols, broché.

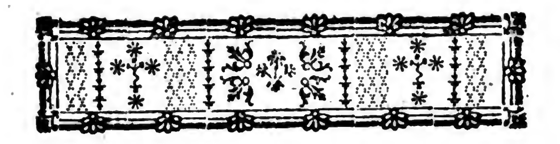


A LA HAYE;

Et se trouve à Paris,

Chez
- L'AUTEUR, rue Taranne, à l'Hôtel de Bourgogne.
- LAMBERT, rue de la Comédie Françoise.
- BROCAS & HUMBLOT, rue S. Jacques.
- DESSAIN, Junior, Quai des Augustins.

M. DCC. LXII.



AVERTISSEMENT.

LE Public ne manquera pas d'être étonné de ce que je lui donne la Vie de Philippe Strozzi, au lieu de lui donner la Suite de la Traduction du Mercure de Vittorio Siri. Je ne puis répondre à cet étonnement du Public, autre chose, sinon que l'Ecrivain dispose de sa plume, selon ses forces & son talent; mais qu'il ne dispose nullement de la Presse, dont le Libraire ou Imprimeur est maître absolu. Il y a vingt-neuf mois révolûs, que M. Durand mon Libraire

a interrompu l'impreſſion de la Tradaction de Vittorio Siri; & c'eſt à lui d'inſtruire MM. les Souſcripteurs, des raiſons qu'il a eues de l'interrompre. Quand cette interruption commença, j'avois en manuſcrit de cet Ouvrage, une avance de trois Volumes *in*-12; & je continuai mon travail juſqu'à la concurrence de ſix, c'eſt-à-dire de l'année complete. Muni de cette avance, je crus pouvoir faire quelque diverſion à un travail auquel j'étois uniquement occupé depuis quatre ans entiers; en continuant néanmoins toujours de me nourrir de l'eſprit & de la maniere

de mon Auteur, quelque familiers qu'ils me fussent. Je traduisis pour cet effet, un morceau considérable des *Memorie Recondite* : ouvrage de mon Auteur, beaucoup plus intéressant que le Mercure, & par lequel j'aurois dû naturellement commencer; vu que les événemens dont il traite, sont antérieurs à ceux dont traite le Mercure. Enfin, après la Traduction de ce morceau des *Memorie recondite*, nourri suffisamment de la maniere & de l'esprit de Vittorio Siri, je desirai faire connoître au Public quelques autres Auteurs de cette Italie si féconde en Ecrivains illustres. Mais en

cherchant à les faire connoître au Public, je crus en même tems devoir faire choix de ceux qui seroient plus généralement de son goût. Du nombre de ceux que j'ai choisis, sont, l'Histoire de la double Révolution de Florence, & celle de son Gouvernement & de ses mœurs, tant dans son état de République, que sous la Souveraineté des Médicis : ouvrage du fameux Benedetto Varchi ; la présente Vie de Philippe Strozzi ; & celle de Giannotti Manetti, dont l'impression suivra bientôt. J'avois presque fini tout ce travail, qui avoit été précédé longtems auparavant, de la Traduction du

bel ouvrage de Gravina, ſur l'origine, le progrès & l'eſprit des Loix Romaines, à laquelle je n'ai pu mettre encore la derniere main; & je me contentois du témoignage de ma conſcience, quant à mes engagemens à l'égard du Public, pour la Traduction du Siri; lorſqu'apprenant de divers endroits, que mon Libraire, non content de laiſſer l'impreſſion de cette Traduction ſi longtems interrompue, diſoit à MM. les Souſcripteurs, que l'interruption venoit uniquement de ce que je ne fourniſſois point de manuſcrit; je crus (en attendant l'occaſion de me diſculper vis-

à-vis du Public en général) devoir le faire vis-à-vis d'un petit nombre de Gens de Lettres, étonnés de mon ſilence, & qui le furent d'autant plus, à la vue de cette quantité conſi-ſidérable de manuſcrits que je leur montrai pour ma défenſe. Chacun de MM. les Souſcripteurs pourra, quand il voudra, ſe convaincre par ſes propres yeux, de la vérité de ce que je dis; de laquelle ſe ſont convaincus les Gens de Lettres dont je viens de parler: tous vivans, à l'exception de M. Camille Falconnet, l'Ancien des Ecoles de Médecine en l'Univerſité de Paris, & Penſion-

naire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, que la mort vient de nous ravir : homme en qui les années étoient ce qu'il y avoit de moins respectable ; dont le Cabinet offroit un véritable sanctuaire, où les amateurs de la sagesse étoient reçus avec empressement ; qui sembloit n'avoir des lumieres, que pour les communiquer ; & qui comptant pour rien, la vaste érudition que tous les Savans reconnoissoient en lui, avoit autant d'ardeur, à l'âge de plus de quatre-vingts dix ans, pour acquérir des connoissances, qu'on en a communément dans l'âge, où l'on com-

mence à peine d'en connoître le prix.

Je prie le Lecteur de me pardonner, dans un ſujet auſſi léger, que celui qui concerne le compte de mon travail, cette effuſion de cœur à l'égard d'un homme, dont la perte en eſt une irréparable pour moi.

La Vie qu'on va lire, répand un grand jour ſur l'Hiſtoire du Varchi, que je donnerai bientôt, ſi le Public daigne favoriſer mon travail. Je crus d'abord, en liſant cette vie dans l'original, qu'elle avoit beſoin à ſon tour, d'emprunter du jour de l'Hiſtoire du Varchi; & je me diſpoſois à y ajouter quelques-

unes des réflexions & des considérations de cet Auteur, concernant le reſſort politique du Gouvernement de Florence, ſoit dans ſon état de liberté, ſoit dans ſon état de ſervitude. Mais conſidérant enſuite moi-même, que le double état de Florence ſe montroit aſſez dans la Vie dont il s'agit, & que le reſſort politique y étoit ſuffiſamment apperçu, je crus devoir, à l'exemple de l'Auteur, d'après lequel je l'ai traduite, me contenter de la mettre au jour d'une maniere claire ; de peur de tomber dans le défaut de certains Auteurs, qui ſe propoſant d'écrire ſimplement une

vie, écrivent au contraire une hiſtoire.

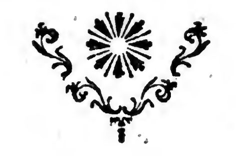
On voit, du premier coup d'œil dans cette Vie de Philippe Strozzi, que Florence étoit libre par la nature de ſon Gouvernement & de ſes Loix; & que les Médicis faiſoient tous leurs efforts (efforts qui leur réuſſirent) pour opprimer ſa liberté. On trouve enſuite un détail aſſez étendu des moyens que les défenſeurs de la liberté prenoient pour tâcher d'empêcher cette oppreſſion; & des moyens que les Médicis prirent de leur côté, pour la faire réuſſir. Le caractere des perſonnages qui paroiſſent ſur la ſcene,

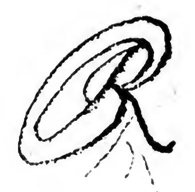
& leurs intérêts particuliers, dont l'intérêt public se ressent toujours plus ou moins, s'y montrent suffisamment aussi. C'étoit autant qu'il en falloit; & Laurent Frere de Philippe, qui l'a écrite, auroit, à mon avis, passé les justes bornes, s'il étoit allé au-delà.

Au reste, quoique Laurent écrive l'Histoire de son Frere, on voit qu'il n'a point dissimulé ses défauts: Qu'il l'a peint zélé pour la liberté de sa Patrie, autant au moins pour son intérêt propre, que pour l'intérêt commun: Qu'il s'est appliqué sur-tout à faire connoître cette conduite de sa part, pres-

que toujours douteuſe : caractere ordinaire de ceux qui ont une grande fortune, & qui cherchent à la ménager.

La partie typographique de cet Ouvrage ayant été négligée, particulierement dans les dernieres feuilles, je prie le Lecteur de donnner un coup d'œil ſur l'Errata qui ſe trouve à la fin.





VIE



VIE DE PHILIPPE STROZZI.

STROZZI naquit l'an 1488, & fut nommé au Baptême, Jean-Baptiſte. Mais ſon Pere étant mort trois ans après, ſa Mere Selvaggi, qui étoit à la fois ſa Tutrice, voulant adoucir le regret qu'elle avoit de la perte de ſon mari, le fit appeller de ſon nom, Philippe. Elle l'aima tendrement, & l'éleva avec un ſoin extrême;

d'autant mieux que, par son nom & par ses traits, il lui retraçoit l'image de son cher époux. Dès qu'il fut en état de recevoir quelque instruction, elle lui fit donner les principes de la Langue Latine; & voyant que, contre l'ordinaire des enfans, il prenoit plus de plaisir à la lecture, qu'à tout autre amusement, & qu'il faisoit des progrés au-dessus de son âge, loin de l'appliquer au commerce, qui avoit été la profession de son Pere, elle l'appliqua tout entier à l'étude. Comme il étoit beau & plein de graces, en mere zélée pour l'honnêteté de ses enfans, elle rechercha toujours plus dans ses Maîtres, les mœurs que le savoir: ce qui fut cause que Philippe, dans la suite, se plaignit plusieurs fois à Laurent

ſon frere, du tems qu'il avoit perdu dans ſa jeuneſſe, ſous des perſonnes peu en état de l'inſtruire ; excuſant ſa Mere ſur ce que, dans une choſe dont elle n'avoit nulle connoiſſance, elle avoit été obligée de s'en rapporter au jugement d'autrui.

A peine fut-il hors de tutele & lui fut-il permis de ſe choiſir lui même des Maîtres, qu'il choiſit pour la Langue Latine, Marcel Virgile, & pour la Grecque, Zanobi-Acciaiuoli, deux hommes, dont les Ouvrages eſtimés de tous les Savans, atteſtent amplement le mérite & le ſavoir (1).

(1) Le premier a traduit Dioſcoride, qu'il a commenté, & a fait d'autres Ouvrages encore : le ſécond a fait des Poëmes & des Sermons, des Harangues & des Vers

On voyoit à la fois, dans le jeune Philippe, de la politeſſe à l'égard de ſes égaux & du reſpect à l'égard de ſes ſupérieurs, de même qu'une modeſtie admirable dans tous ſes diſcours & dans toutes ſes actions. Sa nobleſſe, ſa beauté, ſon ſavoir, ſes mœurs, ſes richeſſes, qui, ſelon l'opinion générale, ſurpaſſoient celles de tout autre Florentin, le faiſoient, ſans contredit, conſidérer plus qu'aucun jeune homme de ſa ville. Il n'y avoit en conſéquence aucune fille de diſtinction qu'on n'offrît à ſa Mere pour lui, avec une dot proportionnée à ſon mérite.

L'an 1494, Charles VIII

---

en l'honneur de Léon X, ſous lequel il étoit Bibliothécaire du Vatican, & a traduit quelques Ouvrages des SS. Peres.

Roi de France passant par la Toscane, dans son expédition contre Alphonse Roi de Naples, aux armes duquel Pierre de Médicis fils de Laurent le Magnifique avoit joint les siennes, rendit la liberté à Florence; & Pierre, qui la lui avoit ravie, fut déclaré rebelle. Sa femme Alphonsine, de l'illustre famille des Ursins, le suivit dans son exil avec les deux enfans qu'elle avoit eus de lui, savoir un fils nommé Laurent comme son Ayeul, depuis Duc d'Urbin préposé au Gouvernement de Florence, & une fille nommée Clarice. Son mari s'étant noyé l'an 1503 (1), dans le Garillan, elle ne voulut point, quoique jeune

(1) D'autres disent l'an 1504.

& belle, ſe remarier. Réſolue de ne pas abandonner ſes enfans dans leur malheur, elle ſe retira avec eux à Rome, ſous la protection du Cardinal Jean de Médicis (1) frere de ſon mari, & s'appliqua toute entiere au ſoin de leur éducation. La fille ſe trouvant déja en âge d'être mariée, Alphonſine ne ceſſoit de preſſer ſon beau-frere de lui chercher un parti convenable. On propoſoit au Cardinal, grand nombre de ſujets d'une condition honnête, du nombre deſquels étoient pluſieurs Barons Romains. Mais inſtruit du mérite de Philippe Strozzi, & jugeant qu'une alliance avec une Mai-

(1) Le ſecond des fils de Laurent le Magnifique, mais né d'une concubine; depuis Pape, ſous le nom de Léon X.

ſon auſſi puiſſante dans Florence, & de tout tems ennemie de la grandeur de la ſienne, pourroit aider davantage qu'aucune autre, ſon rétabliſſement dans ſa Patrie, objet de tous ſes vœux, il réſolut de préférer cette alliance à toutes celles qu'on lui propoſoit d'ailleurs, quoique plus diſtinguées. Comme il ſavoit que la mere de Philippe étoit fort dévote, & avide, ſelon le caractere des femmes, d'augmenter ſon bien, il lui fit offrir par des perſonnes religieuſes, Clarice pour ſon fils, avec une dot de 6000 écus d'or : dot, dans ce tems-là, peu ordinaire à Florence. Il la fit aſſurer en même tems, que, quoique le Pere de Clarice fût mort rebelle, ſa fille n'encouroit pour cela aucun préjudice; d'autant que, quoiqu'un Ci-

toyen de Florence fût déclaré rebelle avec ses enfans, les loix de cette ville mettoient les femmes à l'abri de la peine portée contr'eux. Il fit produire en preuve de ce dont il l'assuroit, la loi qui regardoit cet article, par ceux qui négocioient le mariage.

La proposition de ce mariage ne déplut point à la mere de Philippe ; soit parcequ'elle étoit bien aise de se voir illustrée de toute maniere ; soit parcequ'elle se vengeoit par cette alliance, de Pierre Soderini, alors Gonfalonier perpétuel de Florence, qui, dans une cause civile entre les trois freres, Alphonse, Laurent (1) & Philippe, avoit favorisé d'une maniere extraordinaire,

(1) Celui-ci étoit né d'une concubine.

le premier, au préjudice des deux autres. Une raiſon encore qui lui fit agréer ce mariage, ce fut que, ne ceſſant d'employer, pour la conſtruction du Palais qu'elle faiſoit bâtir, le mobilier & pluſieurs autres legs conſidérables que ſon mari dont elle étoit l'exécutrice teſtamentaire, avoit laiſſés, elle deſiroit, malgré ces dépenſes, maintenir de tout ſon poſſible, le bien de ſes enfans; afin que, ſortant de tutele, ils ne trouvaſſent point ces legs & ce mobilier conſumés, & le Palais imparfait. Aux trois raiſons qu'on vient de voir s'en joignoit une quatrieme: c'étoit qu'elle avoit déja marié Laurent, à la fille de Bernard Ruccellai, homme de condition à la vérité, mais pauvre, & qui parconſéquent

n'avoit donné qu'une foible dot. Or elle s'étoit alliée à Bernard, soit à cause de la réputation qu'il avoit, soit pour que ses fils trouvassent en lui un pere, qui fût leur conseiller & leur défenseur; parce-qu'il étoit à craindre qu'étant jeunes & riches, ils ne fussent taxés à des impositions excessives par l'Etat, & opprimés par les particuliers: crainte fondée sur ce qu'ils n'étoient point amis de ceux qui gouvernoient, & sur ce qu'elle avoit déja vu dans leurs différends, le peu d'affection de l'aîné pour les deux autres.

Elle prit cependant du tems, pour examiner la proposition qu'on lui faisoit de Clarice, pour son fils Philippe; & ayant été, peu après, fidelement instruite par une personne qu'elle

avoit envoyée sécretement à Rome, des qualités excellentes de la Princesse, de même que de la bonté de sa vue, de laquelle elle doutoit fort, elle fit part de cette négociation à Bernard. Celui-ci peu ami du Gonfalonier, non seulement la confirma dans son dessein, mais l'exhorta à le poursuivre vivement, quoiqu'il connût mieux qu'elle, le danger qu'il y avoit. Elle déclara aussi-tôt le tout à son fils, & l'invita avec un courage au-dessus de son sexe, à conclure. Mais il resta plusieurs mois fort incertain de ce qu'il devoit faire, sans oser en parler à personne; tâchant seulement, à différentes reprises, de sonder avec adresse & d'une maniere éloignée, le sentiment de son Frere Laurent, qu'il en trouva toujours

éloigné ; comme aimant naturellement le repos ; croyant avoir un état égal à celui de tout autre citoyen , quelque riche qu'il fût; conservant dans son cœur le souvenir des anciennes offenses faites par la Maison de Médicis à celle des Strozzi, particulierement à son Pere & à son Ayeul ; désapprouvant les conduites extraordinaires, telles que celles d'une pareille alliance ; voyant enfin le risque manifeste auquel on s'exposoit en la poursuivant : toutes considérations qui pouvoient beaucoup sur lui. Philippe n'ayant donc trouvé dans son frere, nulle disposition à approuver cette alliance, n'osa jamais lui découvrir tout-à-fait son dessein. Cependant, outre les raisons qui portoient sa mere à l'y engager, il s'y sen-

toit engagé de lui-même par la qualité de cette même alliance, la plus distinguée de Florence; par le mérite de Clarice douée de toutes les qualités qu'il desiroit; par les grandes espérances qu'on avoit du Cardinal de Médicis, auquel la voix publique promettoit un jour le souverain Pontificat. Il lui sembloit encore, que la mort de Pierre de Médicis avoit éteint la juste haine des Florentins contre cette Maison; vu qu'ils n'appréhendoient rien ni de la part du Cardinal, ni de celle de Julien, son frere (1), qui n'avoient jamais, comme Pierre, attaqué, les armes à la main, leur Patrie, & qui se montroient tous les

(1) Troisieme fils de Laurent le Magnifique, Duc de Nemours & Gonfalonier de la Sainte Eglise.

deux d'un naturel doux & tranquille. Enfin la loi qui mettoit les filles des Rebelles à couvert de tout préjudice, le mettoit lui-même fort en assurance, dans une ville véritablement libre, telle qu'étoit alors Florence.

Mais le motif le plus pressant, qui portoit Philippe à épouser Clarice, étoit, selon ce qu'il dit lui-même depuis, qu'il croyoit faire cesser par ce moyen, l'ancienne haine des Médicis contre les Strozzi : haine toujours à craindre. En effet, il prévoyoit que, dans le cas où ces Médicis seroient rétablis (ce qui pourroit arriver, vu l'incertitude des choses humaines, quelque desir contraire qu'il en eût), les Strozzi seroient persécutés plus qu'aucune autre famille de la

Ville. Il jugeoit en conséquence très utile pour eux, qu'ils s'alliassent à ces mêmes Médicis; & il regardoit comme le trait d'un homme vertueux & qui devoit lui mériter la faveur générale de ses proches & beaucoup de gloire, l'exécution d'une entreprise, où le péril, s'il y en avoit, étoit en entier pour lui, & l'avantage commun à eux tous.

D'un autre côté, il considéroit, qu'en prenant là-dessus, conseil de ses parens & de ses amis, ils condamneroient son dessein comme dangereux, à l'exception de ceux qui se trouvoient dans une mauvaise situation : sorte de personnes qui croient d'ordinaire devoir chercher leur sûreté dans le péril d'autrui. Qu'en ne prenant au contraire conseil de

perſonne, il ne pourroit enſuite, dans le beſoin, recourir ni à ſes parens ni à qui que ce fût. Qu'enfin, quoique la loi mît à couvert les filles des Rebelles, il pouvoit arriver qu'un pareil azyle ne fût pas ſuffiſant pour lui, s'il épouſoit Clarice; parceque les Magiſtrats de Florence jugeoient les affaires où l'intérêt public ſe montroit, plus ſelon leur ſentiment intérieur, que ſelon la teneur de la loi : outre qu'il étoit perſuadé que le Gonfalonier, qui avoit favoriſé d'une maniere extraordinaire Alphonſe contre Laurent & lui, & qui s'étoit déclaré comme leur ennemi, uſeroit de toute ſon autorité & de tout ſon pouvoir pour le détruire. Mais ſollicité ſans ceſſe par ſa mere, que d'autres ſollicitoient auſſi,

& ayant, à l'âge de vingt ans, toute l'élévation & toute la fermeté des grandes ames, il préféra enfin les résolutions hardies & dangereuses, à celles qui étoient sûres. Il envoya Michel Ange de S. Marie de l'Impruneta, à Rome, pour arrêter par écrit, son mariage; après quoi on convint qu'il seroit tenu secret, jusqu'à ce qu'il lui plût de le déclarer. Cependant Philippe sentant combien cette déclaration pouvoit exciter de rumeur dans Florence, & étant incertain de ce qu'elle produiroit, jugea à propos, pour sa plus grande sûreté, de se trouver absent de la ville, lorsqu'elle auroit lieu. En conséquence, étant allé, sous prétexte de promenade, à Notre-Dame de Lorette, avec sa mere, elle s'en retourna

de-là à Florence, & il se rendit à Naples, dans l'intention d'y faire quelque peu de séjour; de mettre de-là ordre à certaines de ses affaires de Florence; de se rendre ensuite à Rome, & d'y déclarer, peu après son arrivée, son mariage; comme ayant été traité & conclu dans cette Ville.

Durant son séjour à Naples, il commença à se répandre à Florence, quelque bruit vague du mariage dont il s'agit. Ce bruit étant arrivé aux oreilles d'Alphonse, l'aîné des deux freres de Philippe, naturellement ennemi du nom de Médicis, & qui avoit le malheur de ne pas aimer beaucoup ce même Philippe, il lui en écrivit aussitôt. L'affection & le devoir porterent Laurent son autre frere,

à lui en écrire aussi. Celui-ci témoignoit cependant dans sa lettre, n'y point ajouter foi; disant qu'il ne le croyoit pas assez peu sage, pour avoir osé conclure une pareille alliance; & que la nécessité demandoit qu'il s'en justifiât au plutôt. Philippe auroit desiré, comme on a dit, de différer la déclaration de son mariage, au tems où il auroit été à Rome; parcequ'il lui sembloit que sa faute auroit été plus digne d'excuse, quand on auroit vu que, sans avoir fait part de la chose à personne, il l'avoit commencée en jeune homme, & finie de même dans cette ville. Mais voyant qu'il ne pouvoit plus différer cette déclaration; craignant que, s'il nioit le fait, le Gouvernement de Florence ne lui défendît aussi-tôt de con-

tracter une alliance déja faite, & ne le privât par-là, de toute justification, desirant outre cela voir au plutôt la fin de la chose, il répondit à ses freres : qu'il avoit pris pour femme Clarice, à cause des témoignages excellens qu'il avoit eus à son sujet ; & qu'il ne croyoit point avoir commis en cela aucune injure publique ni particuliere ; vu que les loix de Florence permettoient pareils mariages.
» Or, les loix, disoit-il, doi-
» vent, dans les villes libres,
» prévaloir à toutes les passions
» particulieres. »

Cette réponse de Philippe étant arrivée à Florence, la nouvelle s'en répandit aussi-tôt, & remplit si fort toute la ville, qu'on n'y parloit d'autre chose, même parmi le menu peuple. Le Gonfalonier, qui espéroit,

par la ruine de Philippe, opérer celle de tout le parti des Médicis, gagner la faveur du Peuple & augmenter considérablement son crédit & sa puissance, blâmoit plus qu'aucun autre, la hardiesse du jeune homme. Il disoit que, dans un Gouvernement aussi bien ordonné que celui de Florence, on ne devoit point souffrir que les Particuliers prissent, sans le consentement des Magistrats, des résolutions de cette conséquence : il s'efforçoit de persuader aux gens foibles & qui avoient confiance en lui, que celle de Philippe avoit un autre motif, que celui qu'elle paroissoit avoir. Comme il avoit beaucoup de crédit auprès du Public, ce Public, à son exemple, blâmoit hautement Philippe, comme un personnage



inquiet & féditieux ; & difoit qu'il méritoit d'être rigoureufement puni. Nul Citoyen, quoique d'un avis différent de celui-là, n'ofoit le défendre ; de peur d'être tenu partifan des Médicis, & mal intentionné à l'égard du Gouvernement; tellement que fes plus proches parens & fes meilleurs amis, qui étoient ceux des Citoyens qu'on foupçonnoit le plus, voyant tout le monde déclaré contre lui, s'appliquoient feulement à juftifier leur innocence ; & affuroient, conformément à la vérité, qu'ils n'avoient eu aucune connoiffance de fon deffein.

La Ville fe trouvant donc toute pleine de murmures, la Seigneurie (1) arrêta, que Phi-

(1) Premier Tribunal de Florence, com-

lippe seroit cité en personne; parceque les Loix de Florence ne permettoient point qu'un Citoyen fût condamné sans avoir été entendu. Cette citation étoit conforme aux vûes du Gonfalonier; lequel, selon l'opinion commune, regardoit comme chose certaine, que Philippe, effrayé des menaces de ses Concitoyens, ne remettroit point sa personne à leur discrétion; & qu'ainsi, condamné par contumace, on pourroit justement le priver de sa Patrie & de ses biens, en le déclarant rebelle.

---

posé du Gonfalonier, qui en étoit le Chef, tantôt à vie, tantôt pour un tems seulement; & de huit autres membres tirés des quatre quartiers de la Ville, deux de chaque quartier, & qu'on renouvelloit de trois en trois mois.

Quoiqu'on eût donné à Philippe, un tems convenable pour comparoître, ses Freres ne laisserent pas de lui envoyer un Courier à Naples. Sur leur avis, résolu de s'approcher de Florence, pour se mieux assurer de l'état où ses affaites s'y trouvoient, & comparoître ensuite au tems marqué ou ne pas comparoître, selon que ses amis le lui conseilleroient, il se rendit en diligence à Rome, mais secrétement. La nuit même qu'il y arriva, il eut un entretien avec le Cardinal, de Médicis. Ce Cardinal, instruit des rumeurs de Florence, appréhendoit fort qu'elles n'ébranlassent la fermeté de Philippe. Mais celui-ci l'assura, qu'il aimeroit mieux être privé de sa Patrie, de ses biens, de ses jours même, que

que de manquer jamais à ſa foi. Il lui déclara enſuite la raiſon pour laquelle il s'approchoit de Florence. Le Cardinal ayant loué toute ſa conduite, & l'ayant vivement remercié, il continua ſa route, & ſe rendit à Quercia Groſſa, lieu de la dépendance de Sienne, près des frontieres du territoire de Florence. Il envoya de-là un homme à la Ville, pour faire ſavoir aux plus diſtingués de ſes parens & à ſes amis les plus intimes, la maniere dont il s'étoit comporté, laquelle ſe réduiſoit à ce que ſon mariage avoit été négocié entre ſa mere & quelques Religieux de l'Ordre de Saint Dominique; pour les aſſurer qu'on ne trouveroit ſa perſonne coupable en rien con-

tre le Gouvernement ; & pour les prier de ne point abandonner son innocence. Il leur représentoit d'une maniere modeste, que, s'il venoit, contre toute équité, à souffrir quelque préjudice, le mal seroit pour lui, & le blâme & la honte pour eux. Il finissoit par dire : qu'il ne demandoit autre chose, sinon d'être jugé selon les loix auxquelles il étoit né sujet, & sous lesquelles il desiroit mourir ; qu'il attendoit leur réponse à Quercia Grossa ; & que, selon cette réponse, il se résoudroit, ou à céder au temps & à la fortune, ou à aller à Florence se défendre contre les calomnies de ses persécuteurs. Les freres de Philippe & ceux de ses parens qui avoient le plus d'âge & de ré-

putation, s'étant aſſemblés ſur cette inſtruction de ſa part, & ayant examiné ſa juſte demande, ainſi que ce que l'honneur exigeoit d'eux, réſolurent de lui donner les ſecours qu'ils pourroient lui prêter, ſans bleſſer cet honneur. Ils furent vivement confirmés dans leur réſolution, par pluſieurs Citoyens que leur naiſſance & leur crédit rendoient conſidérables. Ces Citoyens, qui craignoient que la puiſſance du Gonfalonier ne s'accrût au point qu'elle ne devînt à la fin pernicieuſe au Public & aux particuliers, jugerent néceſſaire de s'oppoſer à ſon accroiſſement, & de la contenir dans les bornes convenables.

Philippe étoit encore favoriſé par les Religieux, à qui le ſouvenir récent du Pere Jérôme

Savonarole (1) donnoit aussi beaucoup de crédit dans la Ville. Comme on savoit que son mariage avoit été négocié par eux, si le Gouvernement fût venu à le punir, la chose auroit porté une grande atteinte à leur réputation. Ils faisoient donc tout leur possible, pour modérer le zele, que ceux de leur parti avoient d'a-

(1) Dominicain célebre par ses sermons & ses prédictions, & qui gouverna quelque tems, par ce moyen, la République de Florence. Les Florentins, après l'avoir admiré, le regardant comme un brouillon, un séditieux & un hérétique, le condamnerent à être pendu & brûlé. Mais, par une bisarrerie sans exemple, on lui accorda les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie ; & le Pape Alexandre VI, qui l'avoit excommunié comme hérétique, irrité des traits qui avoient échappé à Savonarole contre lui, & comme désobéissant sur ce que, cité, il avoit refusé de comparoître, lui accorda l'indulgence pléniere.

bord montré contre lui ; représentant, que le mariage étoit un des principaux Sacremens de l'Eglise Chrétienne, & que la charrité demandoit qu'on prît la défense des filles innocentes, & celle de ceux qui s'unissoient légitimement à elles.

Cependant le jour marqué à Philippe pour comparoître devant la Seigneurie, étoit prêt d'arriver. Ses parens & ses amis redoublerent de soins & d'efforts pour persuader, chacun en particulier, celui des membres de ce Tribunal, en qui il avoit le plus de confiance: qu'il étoit à la fois contre l'équité & contre l'avantage de la Ville, de procéder d'une maniere extraordinaire dans un cas ordinaire. En ayant trouvé de bien disposés, un nombre suffi-

ſant pour oppoſer à ceux qui ne l'étoient pas, ils firent dire à Philippe, de s'approcher ſecretement de la Ville. Il y avoit avec lui à Quercia Groſſa, lorſqu'il reçut cet avis, Jule de Médicis (1), Chevalier de S. Jean de Jéruſalem, depuis Pape ſous le nom de Clément VII. Le Cardinal de Médicis, ſon couſin, l'y avoit envoyé, pour affermir Philippe dans ſa réſolution au ſujet de ſon mariage; dans la crainte extrême où étoit ce Cardinal, que la puiſſante contradiction qui étoit elevée contre Philippe, à Florence, ne triomphât enfin de lui, lorſqu'il y paroîtroit. Jule &

(1) Fils naturel & poſthume de Julien, frere de Laurent le Magnifique, qui fut tué dans l'Egliſe de Saint Laurent, dans la conjuration des Pazzi.

Philippe diſcourant là-deſſus, convinrent, pour ôter toute eſpérance à ceux qui voudroient empêcher cette alliance, de confirmer réciproquement, par Procureur, qu'elle avoit été arrêtée pluſieurs mois auparavant, quoique la choſe ne fût pas; & d'ajouter à cette confirmation, la cérémonie ordinaire de l'anneau nuptial. Cela fait, Philippe partit de nuit, de Quercia Groſſa, & ſe rendit à S. Gaggio, maiſon de campagne de Laurent Cambi, ſon intime ami, éloignée de Florence d'environ un demi-mille. Antoine Strozzi, habile Juriſconſulte, & Mathieu Strozzi ſon couſin-germain, allerent ſecrétement l'y trouver, par ordre de ſes autres parens. L'ayant interrogé avec une ſcrupuleuſe exacti-

tude, surtoutes les particularités de ce mariage, depuis le jour qu'il avoit commencé de se négocier, jusqu'à celui où l'on se trouvoit; & vu que nul de ceux qui s'en étoient mêlés, ne pouvoit donner au Gouvernement, le moindre sujet d'ombrage; ils lui conseillerent de se présenter devant la Seigneurie, conformément à la sommation qui lui en avoit été faite. Philippe suivit leur conseil, & se rendit à Florence, où il entra au coucher du soleil. S'étant ensuite présenté devant la Seigneurie, il dit d'une maniere respectueuse: » Qu'ayant reçu à Naples, un » ordre de comparoître de- » vant elle, pour tout le jour où » l'on se trouvoit, il avoit, selon » ce que le devoir demandoit » de lui, obéi ». Il n'en dit pas

davantage; ne jugeant pas convenable de prévenir par ses justifications, ses Accusateurs. Le Gonfalonier, qui auroit desiré qu'il eût été retenu au Palais comme Prisonnier, pour que cette détention servît comme de commencement aux preuves qu'il étoit coupable, & qu'elle intimidât davantage quiconque auroit été porté à le défendre, ayant sondé les huit Membres du Tribunal dont il étoit Chef, & n'en ayant pas trouvé un assez grand nombre, de son avis, pour obtenir ce qu'il desiroit, lui fit répondre par le Prevôt : » Que, pour le » présent, la Seigneurie ne de» mandoit pas autre chose de » lui; & qu'elle lui feroit sa» voir une autre fois ses inten» tions «. Ce fut avec cette réponse, que Philippe sortit de l'Assemblée.

La préſence de Philippe fut cauſe en grande partie, du changement d'avis de la Seigneurie; d'autant qu'elle avoit été pour le Public une preuve certaine de ſon innocence. Outre cela, l'Accuſé viſitant ſes parens, ſes amis, & généralement tous ceux d'entre les Citoyens qui pouvoient le ſervir ou lui nuire davantage, juſtifiant ſa conduite, & leur recommandant ſa cauſe, s'aidoit ſi bien, que, dans les Cercles & dans les Places, une partie des Citoyens le défendoit ſans ménagement contre celle qui le condamnoit; & qu'il n'étoit pas aiſé de connoître de quel côté le nombre prévaloit. On croit que ce fut ce qui porta le Gonfalonier à renvoyer la cauſe au Tribunal des Huit de Guardia & Ba-

lia (1); parceque, dans le cas où Philippe auroit été absous, la chose auroit donné moins d'atteinte à sa réputation, étant faite par un autre Tribunal, que par celui dont il étoit particulierement Chef.

On présenta donc sécretement aux Huit, conformément aux Loix de ce Tribunal, une accusation contre Philippe, dressée avec beaucoup d'art. L'opinion commune fut, que Nicolas Machiavel, l'un des Ecrivains de l'Histoire de Florence, alors Secrétaire de la Seigneurie, & étroitement lié avec le Gonfalonier, en étoit l'Auteur. Cette accusation portoit: » Que Pierre de Médicis ayant

(1) Tribunal préposé d'une maniere particuliere, pour le maintien des Loix, & pour connoître des crimes d'Etat.

» trois fois attaqué avec les ar-
» mes, sa Patrie, pour la remet-
» tre sous le joug de ceux de sa
» Maison ; que les Loix de Flo-
» rence voulant que tout Ci-
» toyen qui se déclare contre
» elle soit déclaré à son tour,
» rebelle avec toute sa race à
» perpétuité, & qu'on ne puisse
» avoir aucun commerce avec
» eux sous la même peine ;
» Philippe Strozzi, en épou-
» sant Clarice fille de Pierre
» de Médicis, avoit parconsé-
» quent encouru la même peine
» qu'elle ; & la Justice forçoit
» le Tribunal des Huit, à le dé-
» clarer rebelle, & à le pu-
» nir. »

Sur cette accusation, le Tribunal dont il s'agit cita Philippe : il comparut : on lui en fit lecture ; & on lui ordonna de dire ce qu'il avoit à répondre.

» Je confesse, répondit-il, que
» j'ai épousé Clarice. Mais si
» j'eusse pensé que je dusse en
» cela, déplaire au moindre de
» mes Concitoyens, je ne l'au-
» rois jamais fait; & si je pou-
» vois encore rendre nulle, cet-
» te Alliance, je me justifierois
» par les effets mêmes devant
» vos Magnificences. Mais puis-
» que, selon les Loix Chré-
» tiennes, je ne puis plus la
» rompre, ayant donné, par
» voie de Procureur, l'Anneau
» à Clarice, je suis forcé de me
» justifier d'une autre maniere.
» Or je me justifierai aisément,
» vû l'intégrité de mes Juges
» & la justice de ma cause. Pour
» en venir à la justice de cette
» cause, je dis: Que je n'ai eu
» aucun commerce avec les Re-
» belles; & que ceux qui ont
» négocié pour moi, ne l'ont

» fait qu'avec quelques Reli-
» gieux de S. Dominique, tous
» vivans & actuellement dans
» la ville. Ceux qui ont né-
» gocié pour Clarice, sont :
» Le Cardinal de Médicis son
» oncle, Jules de Médicis,
» Prieur de Capoue, & sa mere
» Alphonsine, dont je n'ai ja-
» mais su qu'aucun fût Rebelle.
» Quant à Clarice, si, par la
» loi citée dans l'accusation,
» elle semble, comme fille de
» Rebelle, me rendre Rebelle
» aussi ; par une autre loi pos-
» térieure à celle-là, elle est en-
» tierement exemte de ce pré-
» judice «. Cette Loi, que Phi-
lippe avoit apportée avec soi,
ayant été lue, il ajouta : » Les
» filles des Rebelles sont, com-
» me vos Magnificences vien-
» nent d'entendre, à couvert
» de toutes les peines portées

» contre leurs Peres ; & les
» exemples font foi qu'il s'est
» fait parmi nous, des Allian-
» ces pareilles à celle que j'ai
» contractée avec la fille de
» Pierre de Médicis; sans qu'el-
» les aient donné lieu au moin-
» dre murmure. J'ai donc sujet
» de me plaindre de mon mau-
» vais sort; puisque je suis le pre-
» mier, à qui on fait un crime
» d'une Alliance de cette na-
» ture. Je suis fort étonné en
» même tems, qu'on ait des
» soupçons au sujet de mes in-
» tentions : qu'on m'ait accusé
» de m'être allié avec les Mé-
» dicis, par haine pour le Gou-
» vernement présent, & par le
» desir de voir la domination
» violente de ces mêmes Médi-
» cis rétablie ; comme si j'étois
» assez insensé, pour préférer

» l'esclavage à la liberté, les
» périls à la sûreté, &, pour
» ainsi dire, une maladie dan-
» gereuse & continue, à une
» santé constante & parfaite;
» ou que j'ignorasse, de quelle
» maniere ma famille a été trai-
» tée de tout tems par la leur;
» lorsqu'ils ont eu à Florence
» plus de pouvoir que les
» Loix. Les Médicis en effet,
» non contens de priver mes
» ancêtres, des honneurs aux-
» quels ils avoient droit de pré-
» tendre, se sont efforcés, plus
» qu'à l'égard de toute autre
» Famille de Florence, de les
» détruire, par les exils, les
» confiscations de biens, & tou-
» tes sortes de cruautés. Il y a
» peu de villes distinguées dans
» l'Italie, où l'on ne voie encore
» des traces de ces persécu-

» tions ; ſur-tout dans Ferrare,
» Mantoue, Padoue, auxquel-
» les on peut ajouter Avignon :
» villes où pluſieurs de ceux de
» ma Maiſon ont été obligés
» d'aller chercher une nouvelle
» Patrie. Mais quand même
» je pourrois oublier tant d'of-
» fenſes, que les Strozzi ont
» reçues des Médicis, je ne
» pourrois pas oublier celles
» qui me regardent d'une ma-
» niere particuliere ; moi,
» dont l'Ayeul (1), chaſſé de
» Florence l'an 1434, avec
» Palla Ruccellai, finit ſes jours
» dans l'exil ; dont le pere en a
» paſſé une grande partie hors
» de ſa Patrie ; de ſorte qu'on
» peut dire avec vérité, que la
» haine éternelle de la Maiſon
» de Médicis contre la nôtre,

(1) Mathieu Strozzi.

» amie constante de la liberté,
» y a rendu les exils comme hé-
» réditaires. Puis donc qu'il y a
» plus lieu de douter de l'inten-
» tion de qui que ce soit, que
» de la mienne, ceux qui feront
» sur l'Alliance que je viens de
» contracter, les réflexions que
» la raison veut qu'on fasse, ne
» pourront que l'approuver. En
» effet, dans le cas où les Mé-
» dicis auroient encore l'injuste
» desir de réduire leur Patrie
» sous le joug, ils pourroient
» mettre en œuvre pour cela
» tout autre de leur parent,
» soit de la ville, soit du de-
» hors, plutôt que moi; qui
» m'efforcerai toujours, autant
» que je pourrai, de faire en
» sorte que mes parens & mes
» amis puissent me prier, mais
» jamais me commander. Je
» finis donc par dire: Que les

» relations seules des excellen-
» tes qualités de Clarice m'ont
» engagé à l'épouser ; & que, si
» l'on trouve dans la négocia-
» tion de ce mariage, la moin-
» dre chose qui prouve de
» ma part, quelqu'intention
» préjudiciable au repos public
» & au maintien du Gouver-
» nement équitable & saint qui
» subsiste à présent, je consens
» d'être rigoureusement puni,
» comme inquiet & séditieux.
» Mais si, au contraire, tout a
» été simple & ordinaire dans
» cette négociation, je prie,
» avec toute sorte de soumis-
» sion & de respect, vos Ma-
» gnificences, de me juger,
» comme Citoyen de Floren-
» ce, conformément aux Loix
» qui y sont établies ; en
» considérant qu'il n'y a de
» Républiques qui conservent

» heureusement & long-tems
» leur liberté, que celles où les
» Loix peuvent davantage que
» le crédit des Citoyens «.

Ce Discours, prononcé par Philippe avec beaucoup de retenue & de modestie, fit beaucoup d'impression sur l'esprit des Huit. Ils lui ordonnerent d'écrire son mariage, & le renvoyerent. A quelques jours de là, après avoir examiné, à différentes reprises, quel jugement ils devoient porter contre lui, ils convinrent enfin, qu'il falloit le releguer pour trois ans, dans le Royaume de Naples; après lequel tems, il pourroit librement & sans qu'il fût besoin de permission, retourner dans sa Patrie. Ils ajouterent à cette peine, une amende de cinq cens écus d'or; qui, vû les augmentations or-

dinaires des peines pécuniaires imposées par ce Tribunal, se monta à sept cens.

Par ce Jugement, Philippe ne fut ni détruit, ni entierement absous. Les gens sans passion l'approuverent fort; sur ce qu'ils pensoient, qu'outre que sa ruine auroit été injuste, en tant que contraire aux Loix, elle auroit pû rendre le Gonfalonier trop insolent & trop puissant; & que, d'un autre côté, l'absoudre, ç'auroit été diminuer trop le crédit & la réputation du Chef du Gouvernement, pour en donner au Parti des Médicis, dans un tems où la chose convenoit le moins. Ces mêmes gens pensoient encore: Que, quoique Philippe ne fût point sujet aux peines portées par les loix contre les Rebelles, il n'étoit pas hors de propos,

que le Tribunal des Huit, moyennant le pouvoir libre & entier qu'il avoit, eût fait une diſtinction entre une alliance contractée avec les Médicis, accoutumés à dominer leur Patrie, & une alliance qui l'auroit été avec d'autres Rebelles de condition égale à la leur. Philippe, dans le ſecret, ne fut pas fâché de ce jugement; quoiqu'au dehors il témoignât le contraire. Il n'en fut pas fâché, parcequ'il lui ſembloit qu'il étoit ſorti d'un grand embarras, moyennant une peine fort légere. Mais ce jugement ne fut point, à ce qu'on croit, du goût du Gonfalonier; parcequ'il ne pouvoit pas produire les effets qu'il avoit déſirés. Il ne fut pas non plus du goût d'Alphonſe, l'ainé des

deux freres de Philippe; lequel, transporté d'ambition & voulant gagner la faveur du Peuple, non seulement lui refusa son secours, mais lui fut contraire.

Philippe, à qui les Huit n'avoient accordé que peu de tems pour se rendre dans le lieu de son exil, paya sans délai, l'amende pécunaire à laquelle il avoit été condamné; & partit en diligence pour Rome, où il ne resta que trois jours, pendant lesquels il consomma son mariage avec Clarice, sans aucune solemnité de noces; après quoi il se rendit dans le Royaume de Naples, jusqu'aux frontieres duquel il fut accompagné par Jule de Médicis; & observa exactement son ban.

Ce premier exil de Philippe

eut lieu l'année 1508, la 20e. de ſa vie. Quelques mois après, la rumeur que ſon mariage avoit d'abord excitée dans Florence, étant entierement calmée, ſes parens & ſes amis jugerent à propos, que Clarice vînt à Florence, prendre poſſeſſion de la Maiſon de ſon mari. Là-deſſus Jule de Médicis & Laurent frere de celui-ci, l'accompagnerent, ſelon ce dont on étoit convenu, juſqu'à un lieu appartenant aux Petrucci, dans le territoire de Sienne, où Laurent frere de Philippe, accompagné de pluſieurs de leurs parens des deux ſexes, la reçut pour lui; & après les complimens ordinaires, les Médicis prirent la route de Rome, & les Strozzi celle de Florence. Clarice entra dans cette ville au fermer des portes; pour

éviter

éviter tout concours & tout témoignage de ſatisfaction de la part du peuple. Cela fit plaiſir au Gonfalonier ; qui eût empêché la venue de cette Princeſſe, ſi la plus grande partie de la Seigneurie y eût conſenti. Dès qu'elle parut en public, chacun accourut pour la voir, comme à un nouveau ſpectacle ; ſans qu'on entendît le moindre murmure. Bien plus, la vue de ſa perſonne dans laquelle ſe montroient une décence & une modeſtie parfaites, toucha ſi fort le Public, qu'on entendoit hautement accuſer ceux qui tenoient une jeune perſonne de ce mérite ſéparée de ſon mari.

Ces murmures firent, à ce qu'on crut, appréhender au Gonfalonier (vu le changement qui ſe faiſoit de 2 en 2 mois,

des Membres de la Seigneurie), qu'il n'y eût, durant sa Magistrature, quelque création dont les Membres rappellassent, malgré lui, Philippe de l'exil ; sachant sur-tout qu'il en avoit été déja question entre quelques-uns. Pour prévenir donc un pareil affront, ou pour se réconcilier avec la Maison des Strozzi, qu'il avoit beaucoup offensée de paroles & d'effets, il engagea adroitement Clarice, qu'il avoit tenue sur les Fonts, à lui demander la grace du rappel de son mari. Clarice étant allée, conformément à l'avis de ses parens, la lui demander, en fut accueillie de la façon la plus favorable, & eut promesse de lui, qu'il feroit tout son possible, pour qu'une demande si honnête de sa part fût satis-

faite. Comme le Gonfalonier ſavoit que les Membres qui compoſoient alors la Seigneurie, étoient bien diſpoſés à la lui accorder, il leur propoſa la choſe, qu'il accompagna d'exhortations. Ils l'approuverent, & chargerent les Huit, d'envoyer ordre à Philippe de comparoître devant eux, durant le tems de l'exercice de leur emploi; moyennant quoi il lui fut permis de revenir à Florence. Ce tems fini, Philippe eut de nouveau recours au Gonfalonier, qui lui fit donner par les Dix de la Guerre, un ordre pareil à celui que les Huit lui avoient déja donné; c'eſt-à-dire, de comparoître devant leur Tribunal, durant le tems de l'exercice de l'emploi de ces mêmes Dix, qui étoit de ſix mois. Et ſucceſſivement,

par le moyen de pareils ordres, il demeura à Florence tout le reste des trois années qu'il auroit dû demeurer dans le Royaume de Naples. Mais, avant que ces trois années expirassent, Prinzivalle de la Stuffa fut excité à tramer la perte du Gonfalonier, & à changer le Gouvernement de Florence, de la maniere & pour les motifs qu'on va voir.

Il s'étoit formé entre Jule II & Louis XII une inimitié déclarée. Chacun d'eux songeant à détruire l'autre, les Cardinaux Santa Croce & San-Severino, qui, persécutés par le Pape, s'étoient réfugiés en France, représenterent au Roi : Qu'au moyen d'un Concile où tous les Prélats de son Royaume concourroient avec ceux de l'Italie qui favorisoient son

parti, l'on priveroit ce Pontife du Pontificat; ou que du moins on susciteroit un si grand schisme dans la Chrétienté, que sa puissance en seroit considérablement affoiblie. Comme ce projet n'entraînoit ave soi aucune dépense, le Roi y consentit aisément. Quant à la détermination du lieu où le Concile devoit se célébrer, la ville de Pise, fort voisine de Rome & presque sous les yeux du Pape, parut plus propre à cela, qu'aucune autre de l'Italie ou d'ailleurs. Le Roi & le Cardinal de Volterra, fauteur secret du parti François & Frere du Gonfalonier, la demanderent avec empressement à celui-ci; de la ruine duquel ce Cardinal fut la véritable cause, de même que de celle de la liberté de sa Patrie, comme on

verra plus bas. Le Gonfalonier voulant, contre toute justice & tout devoir, satisfaire leur desir, fit si bien, au moyen de son crédit, que les Florentins consentirent à accorder Pise pour la tenue du Concile: résolution pernicieuse & digne de larmes, comme le seront toutes celles dans lesquelles, à l'exemple de celle-ci, on aura plus d'égard à des intérêts particuliers, qu'à l'intérêt public.

Le Pape ayant su que les Florentins avoient pris une résolution si injuste contre sa personne, se vit forcé, pour son honneur, à mettre leur Ville en interdit. De son côté, le Gonfalonier craignant que ses Concitoyens ne fussent pas disposés à se voir privés du Service divin, & ne rétractassent

la permiſſion qu'ils avoient accordée pour la tenue du Concile à Piſe, engagea par perſuaſion quelques Religieux, & en força d'autres, par la voie des peines, à célébrer le Service Divin, comme de coutume. Cette conduite du Gonfalonier produiſit dans l'ame du Pape, une haine mortelle contre les deux Freres (1). Ce Pontife ſe trouvant, l'an 1510, à Boulogne, & ſachant que Prinzivalle de la Stuffa, jeune homme de condition & partiſan des Médicis, s'y trouvoit auſſi, lui fit propoſer (ſelon ce que Stuffa dit lui-même depuis à Philippe Strozzi), par Antoine Colonne, qui étoit alors à la ſolde du Saint Siege,

(1) Savoir le Gonfalonier & le Cardinal de Volterra, dont il vient d'être parlé.

& avec qui Stuffa étoit étroitement lié, de changer le Gouvernement de Florence; en y rétabliſſant les Médicis. Colonne fit voir à ſon ami, une facilité très grande pour l'exécution de ce deſſein; eu égard à la bonne diſpoſition où étoit ſa Sainteté de le favoriſer de tous les ſecours néceſſaires, ſoit d'argent, ſoit de troupes: outre la commodité que l'on avoit de raſſembler ſous d'autres prétextes, ſur les frontieres de la Toſcane, des ſoldats, qu'on pourroit, en peu d'heures, faire avancer ſous les murs de Florence. Stuffa ſe montra fort diſpoſé à tout; pour ne pas, à ce que je crois, détruire cette réputation d'homme hardi, & propre à conduire un pareil deſſein, qu'il voyoit qu'il avoit acquiſe dans

l'eſprit d'autrui, quelque mal fondée qu'elle fût. Ayant donc été introduit de nuit ſecretement auprès du Pape, par Antoine Colonne, le Pontife l'exhorta fort à ſe charger de l'entrepriſe; pour laquelle la vanité naturelle de Stuffa lui fit faire d'amples offres de ſes ſervices. Après avoir parlé auſſi au Cardinal de Médicis, qui ſe trouvoit avec le Pape, il les quitta, dans la réſolution de ſe rendre à Florence; d'y conférer avec ceux de ſes amis, qu'il jugeroit diſpoſés à cela; & de les inſtruire enſuite des ſecours, ainſi que du lieu & du tems où ſe trouveroient ces ſecours.

Stuffa, arrivé à Florence, fut à peine deſcendu de cheval, qu'il ſe rendit chez Philippe. Là, ſans aucun préam-

bule, ſans tâcher, comme c'eſt la coutume en pareil cas, de découvrir de loin ſa façon de penſer au ſujet du Gouvernement préſent, ſans être lié avec lui autrement que d'une façon ordinaire, il lui expoſa en détail le projet qu'on a vu ci-deſſus; ajoutant que la grande confiance qu'il avoit en ſa perſonne, l'avoit porté à lui en faire part, avant qu'à tout autre. Il lui dit enſuite, que, s'il n'avoit pas apporté avec ſoi, des lettres de créance du Cardinal de Médicis, c'avoit été pour plus grande ſûreté de chacun; l'exhorta vivement à ſe venger des injures paſſées, & à prévenir celles qui pourroient lui être faites à l'avenir, en mettant en exécution l'entrepriſe qu'il lui propoſoit. Il lui repréſenta: Qu'on pouvoit

aisément se défaire du Gonfalonier, qui, certains jours solemnels, alloit par la Ville, sans gardes; & s'emparer après cela, d'une porte du côté de Boulogne, par laquelle on introduiroit les Troupes, qui seroient envoyées de-là, par le Pape, au jour marqué pour l'exécution.

Philippe fut fort fâché, que Prinzivalle lui eût si inconsidérément fait part d'un pareil projet. Voyant qu'il ne pouvoit se mettre en assurance, sans le perdre; & cela, en déclarant aux Magistrats ce qu'il avoit entendu de lui; n'étant pas, dans ce moment, assez déterminé sur la maniere dont il pouvoit s'y prendre, pour se procurer à la fois cette assurance & le sauver, il lui dit de revenir la nuit; qu'il songeroit,

en attendant, à sa proposition, & lui rendroit réponse. Prinzivalle étant sorti, Philippe alla aussitôt trouver sa belle-mere Alphonsine, qui se trouvoit alors à Florence pour le recouvrement de sa dot. Il se plaignit à elle avec modération, de ce que le Cardinal de Médicis songeoit à se servir de la liaison du sang qui les unissoit, pour l'engager à conspirer contre l'Etat ; la chargea de faire savoir librement de sa part à ce Cardinal, qu'il se contentoit de l'état que Dieu lui avoit donné, & que personne ne devoit par conséquent prétendre l'employer dans des choses préjudiciables à sa Patrie & à son honneur ; que dans tout le reste, le Cardinal de Médicis ne trouveroit point de parent plus zélé que lui.

Alphonſine loua la réſolution de ſon gendre ; ajoutant qu'elle ne croyoit point que ſon beau-frere eût eu aucune connoiſſance de ce dont il s'agiſſoit ; vu qu'il n'avoit point écrit à lui Philippe, & qu'il n'avoit rien fait ſavoir à elle ; mais que, quoi qu'il en fût, elle l'inſtruiroit ſi bien de la façon de penſer de ſon gendre, qu'il n'éprouveroit plus à l'avenir de pareils chagrins. Cependant Prinzivalle revint à l'heure marquée, chez le même Philippe, qui lui donna pour toute réponſe : *Qu'il ſe contentoit de ſon état* ; & qu'il n'étoit diſpoſé à penſer ni alors, ni jamais, à aucune nouveauté. Il lui conſeilla de partir en diligence ; pour ſe ſouſtraire à tous les périls ; d'autant mieux que le ſecret qu'il lui avoit confié

étoit répandu, ſelon ce qu'il lui avoit dit lui-même, parmi pluſieurs perſonnes de conſidération, qu'on voyoit par ſon exemple, en être prodigues; de ſorte qu'il pouvoit ſe faire aiſément qu'on en ſût bientôt quelque choſe de Boulogne, & qu'il lui en coûtât la vie. Par ces raiſons & par d'autres encore, il l'engagea aiſément à lui promettre qu'il partiroit cette nuit-là même, & ſans différer davantage. Il ne lui déclara point qu'il étoit réſolu de révéler ſon ſecret aux Magiſtrats; parceque ſe trouvant ſeul dans l'obſcurité avec Prinzivalle, dans la Galerie du rez-de-chauſſée de ſon Palais, il fit réflexion en lui-même, que celui-ci auroit pu ſans peine ſe défaire de lui avec un poignard. Prinzivalle partit avec cette

réponse de la part de Philippe ; qui, craignant que, s'il différoit de révéler un secret de cette importance, il n'en résultât quelque risque pour soi, & voulant, d'un autre côté, donner le plus de tems qu'il pouvoit, à Prinzivalle, pour se sauver, se rendit vers l'heure du coucher, chez Léonard Strozzi, l'un des Dix de la Guerre, auquel il révéla tout le complot. Conduit par celui-ci, le lendemain matin chez le Gonfalonier, il déclara tout ce que Prinzivalle lui avoit dit. Il comparut ensuite devant les Huit de Balia, qu'il instruisit au long, de la conspiration, par un écrit. Les Huit trouvant que l'Accusé avoit pris la fuite, le déclarerent rebelle, après les citations ordinaires ; &, sur ce que l'on crut que Louis son pere, avoit

su quelque chose du complot, ils le reléguerent dans une de ses terres nommée Bagnivolo, au territoire d'Empoli. Ce fut ainsi que Philippe effaça toute idée désavantageuse, que son alliance avec les Médicis avoit fait concevoir de lui, & qu'il convainquit chacun, de son éloignement extrême pour les nouveautés. De-là vint aussi, qu'il ne fut rien de la conspiration tramée peu-après contre la liberté, par les Médicis joints à Paul Vettori, Anton François Albizi, Jean & Palla Rucellai (1). Ceux-ci étant convenus de changer le Gouvernement, Paul Vettori se rendit seul sécretement vers les frontieres du Siennois, dans

(1) L'an 1512.

un lieu appartenant au premier, nommé Lioncelli ; pour y déterminer de quelle maniere on devoit ſe conduire dans cette entrepriſe, & de quelles perſonnes on devoit ſe ſervir. Faiſant réflexion ſur Philippe, ils conclurent tous les deux unanimement, que s'étant conduit de la maniere dont il avoit fait, par rapport au projet que lui avoit propoſé Prinzivalle, il falloit ne lui faire part de rien dans cette occaſion ; & ſe ſervir ſeulement de lui, quand il ſeroit tems.

Mais revenons à la conſpiration de Jule. Ce Pontife perſiſtoit dans ſa haine contre le Gouvernement, pour les raiſons qu'on a vues ; & depuis la déroute de Ravenne (1),

(1) Du 2 d'Avril 1512, où Gaſton neveu

ayant chassé, moyennant les forces des Suisses, les François de l'Italie, il tourna toutes les siennes, jointes à celles du Roi Catholique, contre Florence. Il chargea de la conduite de cette guerre, le Cardinal de Médicis, alors Légat de Boulogne. Ce Cardinal plein de confiance aux forces du Pape, ainsi qu'aux intelligences qu'il avoit lui même dans Florence, fit marcher les Troupes du S. Siege contre la Ville, par le chemin de Sasso. Dès qu'on en sut la nouvelle, le Gouvernement donna ordre qu'on s'assurât de quarante Citoyens liés aux Médicis par le sang ou par l'amitié; & qu'on les retînt

---

de Louis XII, battit les Espagnols & fut tué; & où le Légat de Jule fut fait prisonnier.

dans le Palais. De ce nombre fut Philippe. Quoiqu'il eût prévu que cet affront pouvoit lui arriver, & que bien des gens lui eussent conseillé de le prévenir par la fuite, il aima mieux qu'on le crût coupable quoique très innocent, que se faire regarder lui-même comme tel, par sa fuite. Ayant donc été appellé au Palais par la Seigneurie, il y fut retenu avec les autres Citoyens suspects, durant trois jours, c'est-à-dire, jusqu'à ce que Prato eût été pris & saccagé par l'ennemi. La nouvelle de ce sac remplit soudain Florence de tant de crainte, que Paul Vettori & Anton François Albizi, qui jusques-là n'avoient rien osé faire en faveur des Médicis, encouragés par la victoire des troupes de l'Eglise, commen-

cerent, ſous prétexte de vouloir garantir leur Patrie de ſa ruine, à dire librement dans le Palais même, qu'il falloit pourvoir à ce que, pour les inimitiés particulieres de Soderini (1), elle ne fut point ruinée. Comme ils avoient entretenu extérieurement avec lui, pour le mieux tromper, une amitié ſi étroite, qu'il avoit plus de confiance en eux deux, que dans tous ſes parens & tous ſes autres amis enſemble, il ne leur fut point difficile de lui perſuader de renoncer, pour ſon ſalut particulier & pour le ſalut général, à ſa dignité; & de ſortir du Palais. Mais comme il craignit qu'il ne lui fût fait, quand il ſortiroit, quelque inſulte, il envoya chercher le ſage

(1) Le Gonfalonier.

François Vettori, qui, après avoir pris pour ſûreté, la parole de ſes ennemis, le conduiſit chez ſoi.

Tandis que Soderini renonçoit à ſa dignité en préſence des Magiſtrats qu'il avoit convoqués, Vettori & Albizi allerent élargir eux-mêmes les quarante Citoyens qui étoient retenus dans le Palais; pour ſe ſervir d'eux dans ces circonſtances critiques. Ils leur ordonnerent à tous, d'aller s'armer pour le ſervice commun, & de revenir au plutôt. Ils obéirent à l'exception de Philippe, qui reſta chez lui; attendant tranquillement le ſuccès de l'entrepriſe.

Soderini ayant abandonné le Palais, on élut des députés, pour envoyer vers les Médicis qui ſe trouvoient à Prato; leur

recommander la Ville ; & les prier d'excuser le passé. Ces Députés avoient à leur suite plusieurs Citoyens, soit amis, soit ennemis, qui, comme il arrive d'ordinaire à l'égard de ceux qui sont victorieux, allerent se féliciter avec eux de leur rétablissement. Philippe étoit du nombre. Après les complimens ordinaires dans pareilles occasions, il s'arrêta auprès des Médicis à Prato ; en attendant leurs résolutions au sujet des affaires de Florence ; pour en dire librement son avis, & être utile, s'il avoit pu, à sa Patrie & à ses amis. Il se passa un nombre considérable de jours, à son grand étonnement, sans qu'ils lui fissent part de rien ; comme sachant sa façon de penser, & n'ayant plus besoin de lui.

Cependant la Ville avoit élu pour un an, avec leur participation & au grand contentement du Public, à la place de Soderini, Jean-Baptiste Ridolphi : personnage qui égaloit sans contredit en prudence, en probité & en autres qualités civiles, tout autre de son tems. Mais peu après, les Médicis ayant reconnu par plusieurs propos odieux, qui, selon l'ordinaire, se tenoient sans ménagement contr'eux, parmi le peuple, que, si on venoit à assembler le Grand-Conseil, dans lequel résidoit l'ame de la liberté, leur pouvoir alloit être anéanti; & leur ayant été représenté par ceux des Citoyens dont ils étoient disposés à satisfaire l'avarice, qu'il étoit nécessaire de reduire le Gouvernement, dans l'état où leurs

Ancêtres l'avoient occupé, ils résolurent de faire passer, par le moyen d'un Parlement, toute l'autorité du Grand-Conseil à un petit nombre de leurs partisans; &, sous le nom d'un Tribunal, populaire en apparence, au fonds tyrannique, disposer de tout à leur gré. Mais avant que d'éxécuter ces choses, & tandis qu'ils étoient encore à Prato, le Cardinal de Médicis Légat de Boulogne, ayant demandé familierement à Philippe comment il pensoit qu'ils devoient se comporter à l'égard de Florence, Philippe répondit : » Que s'ils vouloient » jouir, comme Citoyens par- » ticuliers, de leur Patrie, ainsi » qu'ils lui avoient déja dit plu- » sieurs fois, il croyoit qu'ils » n'avoient rien autre à fai- » re, que de la délivrer, le plu- » tôt

» tôt qu'il ſe pourroit, de la
» crainte où elle étoit d'être
» réduite en ſervitude ; afin
» que chacun reconnût, que
» telle avoit toujours été leur
» réſolution conſtante, ſans
» avoir jamais varié : mais que,
» s'ils vouloient, comme ils
» avoient fait autrefois, y do-
» miner, il falloit qu'ils ſe re-
» ſoluſſent, ou à la détruire,
» ou à être détruits par elle :
» Qu'il regardoit comme une
» choſe infame & cruelle,
» celle de détruire ſa Patrie ;
» & comme une choſe hon-
» teuſe, celle de ſe laiſſer dé-
» truire. » Et, ſur ce que le Légat lui demanda quelle ſûreté auroit ſa Maiſon quand elle auroit mis les armes bas, contre cette haine extrême que la Ville avoit témoignée contre elle, depuis qu'elle en avoit été

chaſſée ; Philippe répondit :
„ La faveur & la bienveillance
„ qu'une action ſi glorieuſe lui
„ procurera. La haine, ajouta-
„ t-il, de Florence contre elle,
„ venoit toute, de ce que ſes
„ Citoyens en général crai-
„ gnoient, que, ſi jamais elle
„ en trouvoit l'occaſion, elle
„ ne les réduiſît en ſervitude.
„ Or cette crainte ceſſera en-
„ tierement, ſi, pouvant aujour-
„ d'hui le faire, elle s'en abſ-
„ tient ».

Le Légat termina l'entre-
tien, par dire : „ Que, quant
„ à ſoi & aux ſiens, il leur ſuf-
„ fiſoit de pouvoir jouir, com-
„ me particuliers, de leur Pa-
„ trie ; mais qu'il ne ſavoit pas
„ ſi le Pape s'en contenteroit.
„ Qu'étant par tout le ſerviteur
„ de ſa Sainteté & ſon Miniſtre
„ d'une façon particuliere, là

» où on se trouvoit alors, il ne
» pouvoit pas s'écarter de ses
» ordres. Qu'il attendroit donc
» sa résolution ; & qu'il prioit
» Dieu de lui inspirer ce qui
» seroit le plus salutaire. »

Philippe fut peu satisfait de ces paroles ; qui lui faisoient voir clairement quel étoit le dessein des Médicis. Peu après, le Légat se rendit à Florence, pour la convocation du Parlement. En ayant donné avis aux partisans de sa Maison, & disposé toutes choses, ces partisans, au jour & à l'heure marqués, s'emparerent, à main armée, du Palais, & forcerent le Gonfalonier & la Seigneurie à descendre dans le Barreau, & à assister, selon la coutume, au Parlement. Philippe se trouvoit alors chez lui. La nouveauté de ce tumulte,

dont il ignoroit la cause, d'autant que, comme on ne se fioit point à lui, on ne lui avoit fait part de rien, le troubla fort. Mais ayant été instruit de ce que c'étoit, & ne voulant pas augmenter les ombrages qu'il voyoit qu'on avoit à son sujet, il envoya aussitôt demander à Jule de Médicis, avec lequel il étoit plus lié qu'avec le Légat ni avec Julien Frere de celui-ci (1), ce qu'il devoit faire. Jule lui envoya dire, de se rendre armé sur la place. Sur quoi Philippe étant monté à cheval, armé secrétement, pour ne pas désobéir tout-à-fait, alla l'y joindre, & se tint à ses côtés, durant tout le tems que le

(1) Le Duc de Nemours, Gonfalonier de la Sainte Eglise, dont il a déja été parlé, & dont il sera encore parlé dans la suite de cette Histoire.

Parlement demeura assemblé. Mais entendant un Héraut nommer à haute voix, soixante Citoyens, à qui on donnoit un ample pouvoir pour tout ce qui regardoit le Gouvernement, & parmi lesquels il n'y en avoit pas un seul de sa famille, il reconnut plus clairement que jamais, que tous ses parens & lui, malgré son alliance avec les Médicis, étoient, selon l'ordinaire, suspects à ceux-ci. Comme il s'en retournoit chez lui, il rencontra sur la place de Strozzi, Pierre Srozzi fils de Gianozzo, qui avoit le propos hardi, & qui lui dit d'un ton plein de colere & d'indignation : » Puisque les Médicis viennent » de faire voir qu'ils ne font » aucun cas de notre alliance, si j'étois à ta place, je

» leur renverrois Clarice ». Philippe lui répondit : » Pierre, » ne vois-tu pas que le rang » auquel les soixante dont tu » as entendu les noms, viennent d'être élevés, est le prix » de la liberté publique qu'ils » ont vendue : prix que je n'ai » pas voulu recevoir ; aimant » mieux souffrir, en conservant mon honneur, conformément à la coutume de nos » Ancêtres, que me maintenir par d'indignes voies. »

Philippe, malgré le peu de compte qu'on faisoit de sa famille, fréquenta toujours la Cour ; & continua d'entretenir liaison avec Jule de Médicis, qui lui témoignoit plus d'affection qu'aucun autre de cette maison. Cependant Anton-François Albizi, âgé seulement d'environ vingt-quatre

ans, par conséquent inhabile, selon les loix de Florence, à remplir aucun emploi, ayant voulu, par un desir extrême des honneurs, être un des Huit de Balia de la premiere création, sous le nouveau Gouvernement; il fallut, pour le récompenser de sa trahison, au moyen de cette dignité, le dispenser par une loi particuliere, de la loi générale. Mais, pour donner une couleur honnête à cette dispense, on crut devoir metre au nombre de ses Collegues, quelque autre jeune homme de distinction. Sur quoi, Jule de Médicis offrit à Philippe, d'être de ce nombre. Philippe accepta l'offre d'une maniere adroite; en se plaignant de ce que son génie & son jugement n'avoient point la maturité qu'ils auroient dû avoir.

Peu de tems après le Pape Jule II mourut. Cette mort obligea le Cardinal de Médicis, de se rendre à Rome, pour l'élection du nouveau Pape. Il mena avec lui, Philippe; parcequ'aspirant, non sans raison, au Souverain Pontificat, il pouvoit se faire, s'il y parvenoit, qu'il eût besoin du crédit de ses richesses : crédit qui surpassoit déja celui que ces richesses réelles auroient dû lui donner. Le Cardinal de Médicis fut en effet élu Pape, sous le nom de Léon X. Il choisit aussitôt Philippe pour son Trésorier. En conséquence, celui-ci songea à se fixer à Rome; & voyant que la fortune lui étoit favorable, il songea en même tems, à acquérir de nouvelles richesses, par la voie du commerce. Mais il ne put

pas exécuter la premiere partie de son dessein. La raison en fut, que Julien qui étoit resté à Florence pour y gouverner, excité par le Pape son Frere aîné, à de plus grandes espérances, préféra les affaires de Rome à celles de Florence, d'où il partit bientôt; laissant le Gouvernement de cette Ville, entre les mains de Laurent de Médicis son neveu (1). Laurent aimoit si fort Philippe, à cause de l'alliance étroite qui les unissoit & de leur âge qui étoit à-peu-près le même, qu'il vouloit l'avoir nuit & jour auprès de soi. Philippe fut donc forcé, avec un déplaisir extrê-

(1) Second du nom, de la seconde Branche de cette Maison; fils de ce Pierre, qui se noya dans le Garillan; & frere unique de Clarice, femme de Philippe.

me, de renoncer à l'étude à laquelle il étoit fort appliqué, de même qu'au séjour de Rome, (sans renoncer néanmoins aux affaires qu'il y avoit); de devenir homme de Cour, en s'appliquant aux exercices de cheval, & en se livrant à d'autres passe-tems semblables, entierement contraires à son goût; d'accommoder enfin son caractere à celui de son Beau-frere. Il eut cependant moyen par-là, de procurer à sa famille, les honneurs & les dignités convenables. Cette famille, durant le Gouvernement, d'abord du Cardinal de Médicis, ensuite de Julien, n'avoit été élevée, comme ennemie & suspecte, à aucune sorte de Magistrature; & on pouvoit, avec raison, craindre pire pour elle à l'avenir.

Peu de tems après que Laurent eut pris en main le Gouvernement, il créa le Tribunal des Soixante & dix; dans lequel se terminoient les affaires, qui auparavant avoient coutume d'être terminées, par les Huit de Balia. Quoique la Loi ne permît point qu'il y eût dans ce Tribunal, plus d'un sujet de chaque famille, Laurent, à la priere de Philippe, y fit entrer Mathi & Léonard Strozzi; dont le premier étoit cousin du même Philippe: personnages recommandables par leur âge & par toutes les autres qualités, non seulement parmi les Strozzi, mais parmi le reste des Citoyens. Philippe ne cessa de se donner des mouvemens, jusqu'à ce qu'il les eût vus tous les deux Gonfaloniers de Justice: dignité de laquelle

ſa famille avoit été entierement privée, depuis l'année 1433. Il fit, autant que ſon crédit & ſes forces purent le lui permettre, élever ſes autres Parens, à la dignité de Membres de la Seigneurie, & aux autres emplois utiles & honorables. Il ne lui étoit pas ſi facile de réuſſir, que pluſieurs ſe l'imaginoient; parceque les anciens amis des Médicis firent toujours tout leur poſſible, pour n'avoir point les Strozzi, pour Collegues, dans le Gouvernement; & que le Beau-Frere de Philippe étoit naturellement dur à accorder des graces; &, comme Prince, toujours plein d'ombrages & de ſoupçons : outre que, croyant être eſtimé plus qu'il ne l'étoit en effet, il regardoit comme une honte très grande, de ſe laiſſer gou-

verner par d'autres. Et comme il craignoit que le grand amour qu'il avoit pour Philippe, ne le rendît sujet à une pareille imputation, il s'abstenoit souvent, contre son gré, de témoignages à son égard, qui auroient pu la produire. Malgré tout cela, depuis que Laurent eut pris le Gouvernement en main, jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, depuis l'année 1513, jusqu'à l'année 1519, il n'y eut & il n'y avoit peut-être jamais eu non plus dans Florence, de Citoyen plus considéré que Philippe. Cette considération & cette faveur n'empêcherent pas, quoique jeune, qu'il ne se comportât, presque dans tout, avec une modération digne d'être admirée. Il ne voulut recevoir d'autre honneur public, du vivant de son Beau-

frere, que celui d'être une fois Gonfalonier de Justice, dignité à laquelle il fut même élevé contre son gré ; & d'être plusieurs fois Officier du Mont, emploi, qui, destiné à fournir à la Ville, de l'argent dans ses besoins, ne pouvoit pas être refusé par Philippe. Si quelque Florentin témoignoit lui rendre du respect, en baissant son capuchon, & si, au lieu de l'appeller simplement Philippe, comme avant ces changemens, il l'appelloit Messire Philippe, aussitôt se mettant en colere, comme si on lui eût fait une injure : « Je ne suis, disoit-il, ni » Avocat, ni Chevalier, mais » Philippe, né d'un Commer- » çant. Si vous voulez donc m'a- » voir pour ami, appellez-moi » simplement de mon nom ; &

» ne me faites plus l'injure d'y
» ajouter des titres ; car, attri-
» buant à ignorance la premie-
» re faute, j'attribuerois à ma-
» lice, la seconde ». Il s'abſtint tellement de toute offenſe, qu'il n'en vint jamais à l'égard d'aucun de ſes égaux, à la moindre parole qui pût bleſſer : choſe rare en tout homme, admirable en lui, qui avoit toujours auprès de ſoi, des gens hardis & diſpoſés à exécuter ſans aucun égard, tout ce qu'il leur auroit commandé. Loin d'offenſer perſonne, il aima mieux au contraire faire du bien, quelque choſe qu'il lui en coutât.

L'an 1516, Leon conquit, par la force des armes, le Duché d'Urbin, dont il donna l'inveſtiture à Laurent ſon neveu. Celui ci voulut pluſieurs fois donner de ſon côté, à Philippe,

quelque terre ſeigneuriale de ce Duché ; comme rougiſſant, ſelon ce qu'on pouvoit comprendre, d'avoir pour Beau-frere un ſimple gentilhomme. Mais Philippe refuſa toujours conſtamment ; diſant qu'il ne vouloit point commencer un genre de vie, auquel quelqu'accident de fortune, pouvoit, à ſa honte & à ſon regret extrêmes, le forcer de renoncer. Auſſi, quand ſon Beau-frere mourut, il ne ſe trouva pas avoir un ſeul domeſtique de trop. Du reſte, il ne fut pas, dans le ſecret, beaucoup fâché de cette mort. Il dit même à ſon frere Laurent, qu'il croyoit avoir de grandes graces à rendre à Dieu, de l'avoir, par ce moyen ; délivré d'un péril certain, parcequ'il voyoit le Duc Laurent, ajouter naturellement

ſi peu de foi aux bons conſeils, & ſe gouverner ſi mal, qu'il étoit comme impoſſible qu'il ne forgeât ſa ruine & celle de tout autre, qui auroit été, ou qu'on auroit cru être ſon ami ; d'autant mieux que de pareils Gouvernemens étoient peu durables, ſur-tout dans Florence ; & qu'il ne voyoit aucun moyen de ſéparer ſa fortune de celle de ſon Beau-frere, ſans ſe perdre.

Philippe fut bien aiſe auſſi de ſortir, au moyen de la mort de ce Beau-frere, d'un continuel eſclavage ; durant lequel il ne lui avoit pas été permis de s'éloigner un moment de ſes côtés. Ce Prince allant à Milan l'an 1515, faire la révérence à François I, le mena avec ſoi, de même que François Vettori, l'un & l'au-

tre avec la qualité d'Ambassadeurs de Florence. Il voulut aussi l'avoir avec soi l'an 1518; lorsqu'il alla en France, pour amener en Toscane son épouse Madelaine de Boulogne (1).

Le Duc Laurent & sa femme étant morts à quelques jours l'un de l'autre, laissant de leur mariage, une seule fille nommée Catherine, depuis femme de Henri, d'abord Dauphin, ensuite Roi de France (2); Jule de Médicis, que Leon X avoit fait Cardinal dès le commencement de son Pontificat, reprit le Gouvernement de Florence. Philippe, qui avoit tou-

(1) Madelaine de la Tour, dite de Boulogne, fille de Jean de la Tour III du nom, Comte d'Auvergne, & de Jeanne de Bourbon.

(2) Henri II.

jours été étroitement lié avec lui, depuis qu'ils s'étoient connus à Quercia Grossa, en fut fort favorisé. Il avoit l'entrée libre chez le Cardinal, à toute heure du jour & de la nuit, & couchoit bien souvent avec lui. Il ne fut aimé de personne de la Maison de Médicis, sans excepter même son Beau-frere, plus que de Jule; qui trouvoit dans Philippe de l'esprit, de la prudence & de l'humanité plus que dans qui que ce fût. Il lui marquoit par les témoignages & par les effets, toute l'affection & toute la bienveillance possibles. La mort d'Alphonsine, Belle-mere de Philippe, fit naître cependant peu après, dans son cœur un mécontentement secret contre Jule; comme ayant été la principale cause de ce que Clarice sa femme avoit

été frustrée de quarante mille écus, moitié de l'héritage de sa mere, qui lui revenoit. Clarice néanmoins, qui étoit pleine de finesse, qui connoissoit à merveille le Pape & le Cardinal, & qui sur-tout avoit prévu long-tems auparavant la mort de sa mere, voulant tâcher de perdre le moins qu'elle pouvoit, avoit enlevé secrettement quantité de joyaux & autres choses d'un volume peu considérable, mais de grande valeur, que le Cardinal, quelque avide qu'il fût, ne pouvoit pas recouvrer sans se deshonorer.

Leon X mourut l'an 1521. Le Cardinal, qui se trouvoit alors à Milan en qualité de Légat de l'Armée de l'Eglise contre les François, se rendit aussi-tôt à Florence, &

voulut que Philippe allât avec lui à Rome; pour se servir, dans le besoin, du crédit de ses richesses, à l'exemple de Leon. Philippe trouva à Rome, ses affaires dans un très grand désordre; ce qui venoit de ce que Ridolfi, qui en étoit chargé, avoit fourni des sommes si considérables, soit à la Cour pour les besoins de la guerre, soit à d'autres amis de Philippe, que ceux de qui on avoit emprunté, voulant être payés, il ne se trouva pas de quoi les satisfaire. Les affaires de Philippe, étoient dans un état d'autant plus fâcheux, que son crédit se trouvoit considérablement déchu, & qu'il étoit, outre cela, beaucoup intéressé dans la banqueroute que Salvador Belli venoit de faire à Naples. Pour remédier à ce fâcheux

état, il envoya chez ses principaux créanciers, en joyaux & en argenterie qu'il avoit eus en gage, tant de la Chambre Apostolique que d'ailleurs, l'équivalent de ce qu'il leur devoit. Il feignit de leur envoyer ces choses, pour les mettre en sûreté; selon la coutume où sont les Marchands de Rome, durant la vacance du Saint Siege, de faire transporter leur argent & leurs effets les plus précieux, chez les plus puissans & les plus affidés de leurs amis; par la crainte des tumultes qui naissent alors dans la Ville, & des vols qui s'y font. De cette maniere, ses principaux créanciers se trouvant assurés de leur paiement, ne lui demanderent point leur argent; & sa réputation, ainsi que sa fortune, furent à couvert. Il put

donc rétablir ses affaires, & pourvoir à son aise, aux moyens qui lui manquoient pour cela.

A Léon X succéda Adrien (1). A peine eut-il été élevé au Souverain Pontificat, que François-Marie Duc d'Urbin, tenta de changer le Gouvernement de Sienne & celui de Florence. A cette nouvelle, le Cardinal de Médicis partit aussitôt de Rome; & comme le chemin du côté de la terre étoit bloqué par les ennemis, il s'en vint par celui de la mer, à Pise, & de-là à Florence; pour y affermir par sa présence, le Gouvernement. En vain Philippe qu'il voulut avoir avec soi, lui représenta, que l'état

(1) Adrien VI, Hollandois, natif d'Utrecht, Précepteur de Charles V. Il étoit en Espagne, où il remplissoit l'emploi de Vice-Roi, lorsqu'il fut élu Pape.

de ſes affaires à Rome, ne lui permettoit pas de s'en éloigner ſans préjudice; il fallut qu'il conſentît à ſon deſir. L'an 1522, Adrien vint par mer, d'Eſpagne à Rome, pour prendre poſſeſſion du Souverain Pontificat. Il toucha à Livourne, où les Florentins lui envoyerent, pour le complimenter, quatre Ambaſſadeurs, du nombre deſquels fut Philippe; à qui Adrien, quoiqu'étranger, confirma la charge de Tréſorier du Saint Siege.

L'année ſuivante, Adrien mourut, & eut pour ſucceſſeur le Cardinal de Médicis (1), qui prit le nom de Clément VII. Philippe partit auſſi-tôt de Florence, pour aller lui faire la

(1) Jule, dont il a déja été parlé tant de fois.

révérence;

révérence ; & il en fut si bien accueilli, que, selon l'opinion générale, personne ne lui étoit plus agréable que Philippe. Il demeura depuis à Rome; ayant soin de se trouver souvent avec le Pape, à ses heures les plus particulieres ; de lui fournir de l'argent dans ses besoins, en serviteur généreux, & non en commerçant; de lui rendre en un mot avec un zele sans bornes, tous les services capables d'accroître la bienveillance qui les lioit. Mais un des principaux motifs de ce zele de Philippe pour le Pape, étoit son desir extrême d'obtenir le Chapeau de Cardinal, pour Pierre l'aîné de ses fils ; afin que la famille des Strozzi fût, par son moyen, honorée d'une dignité dont elle n'avoit pas encore joui.

L'an 1526, Clément s'étant ligué avec les François & les Vénitiens, prit la défense de François Sforce (1) dernier Duc de Milan, que les Généraux de l'Empereur tenoient assiégé dans le Château. Cela déplut si fort à ce Prince, que, sur son ordre, D. Ugo de Moncada, nouvellement arrivé d'Espagne en Toscane pour d'autres affaires, joignit ce peu de forces qu'il avoit, à celles des Colonnes, & vint secrétement à Rome ; où n'ayant point trouvé de résistance, son arrivée imprévue jetta tant d'épouvante, que le Pape se vit forcé de se retirer dans le Château Saint Ange ; emmenant avec soi Philippe, qui lui avoit

(1) III du Nom.

conſeillé de prendre ce parti. Il ſe fit enſuite un accommodement, par lequel le Pape promettoit d'oublier tout, & de pardonner aux Colonnes, ainſi qu'aux autres qui avoient eu part à ſa détention. Mais comme la ſimple parole du Pape ne ſuffiſoit ni à Moncada, ni aux Colonnes, ils lui demanderent, pour aſſurance de ſa foi, deux ôtages, ſavoir Pierre Salviati & Philippe. Le Pape ayant fait appeller auſſitôt ce dernier, lui déclara l'accommodement fait avec Moncada, qui demandoit expreſſément ſa perſonne pour caution. Il le pria de ne point s'y refuſer; lui promettant que la choſe ſeroit de courte durée, & ſans préjudice pour rien de ce qui le regardoit. Philippe, qui vouloit ſe faire un mérite de ce

qu'il ne pouvoit pas refuser ; répondit sur-le-champ: » Votre » Sainteté a éprouvé mon dé» voûment & mes services, » quant à mes facultés ; qu'Elle » l'éprouve maintenat quant à » ma personne. Je suis résolu, » sans avoir égard à Clarice, » qui se trouve considérable» ment malade, non plus qu'à » mes affaires de Rome, qui » souffriront beaucoup de mon » absence, d'aller où il faudra, » & d'y demeurer tout le tems » & de la maniere dont il fau» dra aussi ».

Philippe fut donc remis à Moncada, qui partit le lendemain avec toutes ses troupes, & laissa Rome libre & tranquille, conformément à ce dont on étoit convenu. Mais, à l'heure même où le Pape prioit Philippe d'engager sa personne pour garantir l'accom-

modement, enflammé du desir de venger ſa détention, ainſi que le pillage de ſa Sacriſtie, de ſon palais & de ſon propre appartement, il envoya en diligence en France, l'Ambaſſadeur du Roi, qui s'étoit réfugié avec lui dans le Château S. Ange; pour déclarer à ſon Maître, qu'il ne vouloit pas obſerver un accommodement forcé; & pour le prier de continuer de fournir aux troupes de la Ligue, les ſecours d'argent ordinaires. L'Ambaſſadeur paſſant par Florence, fit part de tout, à la réſerve de ce qui regardoit les ôtages, au Cardinal de Cortone, que Clément avoit chargé du Gouvernement de Florence, avec Hippolyte (1) fils naturel de

(1) Depuis, Cardinal, ſurnommé le Magnifique, comme ſon Pere & ſon Ayeul.

Julien de Médicis (1), destiné alors pour être un jour à la tête de ce Gouvernement. Le Cardinal en fit part à son tour à Clarice, dont tous les deux témoignoient dans ce tems-là, faire grand cas.

Peu après, on eut nouvelle de Rome, de ce qui s'y étoit fait, de même que de ce qui concernoit les ôtages. On apprit que Pierre Salviati ne s'étant point trouvé dans cette Ville, Philippe seul avoit été remis à D. Ugo de Moncada. Clarice, qui voyoit par-là, que son mari avoit été conduit comme un agneau à la boucherie, & qui d'ailleurs étoit naturellement fort sensible,

(1) Duc de Nemours & Gonfalonier de la Sainte Eglise, dont nous avons déja parlé.

entra dans une si grande colere, qu'elle ne put s'empêcher de dire : Que Clément lui avoit déja enlevé son bien ; & qu'il lui enlevoit maintenant son mari. L'amour extrême qu'elle avoit pour Philippe, la porta, malgré son mal, à monter aussitôt en litiere, & à se rendre à Rome, pour tâcher par tous les moyens possibles, de le faire mettre en liberté ; mais ce fut en vain. Sa détention devint même plus rigoureuse par la conduite que tint le Pape.

A peine Moncada eut licencié ses troupes, que ce Pontife rassembla bon nombre de fantassins ; &, sans aucun égard ni pour sa foi, ni pour la personne de Philippe, il les poussa sur les terres des Colonnes, voisines de Rome ; avec ordre de n'épargner ni les personnes

ni les demeures. Ses ſoldats donc ſe mirent à ſaccager & à brûler toutes ces terres, celles même qui étoient des domaines d'Egliſe : ce qui fut cauſe que Philippe, qui d'abord n'avoit été détenu que comme ôtage, fut enfermé comme priſonnier dans le Château de Naples, & reſſerré dans une ſeule chambre bien fermée. Là, venant à apprendre, que le Pape vouloit faire détruire le palais de Ghinezzano, il écrivit à Clarice de faire tout ſon poſſible pour le ſauver ; afin qu'obligeant par ce moyen, Veſpaſien Colonne à qui ce Palais appartenoit, il eût quelqu'un à qui il pût recourir dans ſon malheur. Clarice demanda au Pape avec les plus vives inſtances, cette grace, en ſon nom & au nom de ſon mari; mais

ſa priere fit auſſi peu d'impreſſion ſur ce Pontife, que s'il n'eût jamais connu Philippe : procédé impie de la part de tout homme, quel qu'il ſoit ; à plus forte raiſon de la part d'un Pape.

Cependant le Cardinal Colonne, en homme altier & ſuperbe, menaçoit Philippe de la mort, ainſi que de la haine de tous les Florentins, & preſſoit Moncada de le lui livrer ; diſant qu'il avoit été caution du Traité d'accommodement, par lequel le Pape accordoit aux Colonnes, un ample pardon. Pour engager Moncada à le lui livrer, il tâchoit de lui perſuader : Que le Roi de France voyant l'ôtage du Pape mis à mort, ſongeroit à ſes fils ; & qu'il étoit à propos, pour l'avantage de l'Empereur, de met-

tre ſans délai, par cette crainte, un frein à la conduite du Monarque.

Philippe, penſant aux moyens d'appaiſer le Cardinal Colonne, & déſeſpéré par les mauvais procédés du Pape à ſon égard, forma avec Jean-Baptiſte de la Palla & Zanobi Buondelmonti ſes intimes amis depuis ſon enfance, & du nombre des Rebelles de Florence qui étoient alors à Naples, le complot de changer le Gouvernement de ſa Patrie. Il leur dit: Que, s'il pouvoit ſe tranſporter à Florence, ſans donner de l'ombrage au Pape, & ſous prétexte de faire compagnie à ſa femme, il croyoit que la choſe réuſſiroit. La raiſon en étoit: Que la Ville ſe trouvoit dans une grande appréhenſion de la part de

la nouvelle armée de l'Empereur, qui, ſous les ordres du Connétable de Bourbon, s'approchoit de la Toſcane; & que François Vettori, l'un des principaux & des plus ſages Citoyens, lui avoit écrit de concert avec quelques autres, de négocier ſecrétement un accord avec les Miniſtres de ce Prince, qui ſe trouvoient à Naples; parceque les Florentins de diſtinction ne vouloient point expoſer, par l'obſtination du Pape, leur Patrie à être miſe à ſac. Philippe, voulant rendre honnête de toute façon, la demande qu'il faiſoit d'aller à Florence, & écarter tout obſtacle à cette demande, offrit aux Miniſtres de l'Empereur, 50000 écus, pour cautionnement de ſon retour à Naples dans trois mois;

à condition que, si son dessein réussissoit, il seroit aussi-tôt relâché sans rançon. Comme il savoit que le Cardinal Colonne auroit fait toute chose imaginable, pour soustraire le Gouvernement de Florence au pouvoir de Clément, il chargea ses deux intimes amis Palla & Buondelmonti, de lui faire part du dessein dont il s'agit. Le Cardinal en fut si charmé, qu'il ne cessa de mettre tous ses efforts en œuvre, jusqu'à ce que Philippe eût été relâché, aux conditions qu'on vient de voir; & que, d'ennemi furieux, il devint son intime ami. Dès qu'on fut à Naples, que Philippe devoit être élargi moyennant une somme, il ne s'y trouva aucun Marchand Florentin qui ne lui offrît tout son crédit : offre

dont il conſerva un ſouvenir éternel à l'égard de tous, & qu'il reconnut avec un préjudice conſidérable pour ſoi. On en vit une preuve dans la perſonne des Gagliani, Citoyens de Florence, Négocians alors à Naples; auxquels il prêta dans leur banqueroute, ſur leur parole; & dont il ne retira jamais rien, ou retira du moins peu de choſe.

Cependant, comme les Miniſtres de l'Empereur refuſerent de recevoir pour répondans de la ſomme entiere des cinquante mille écus que Philippe avoit offerts pour cautionnement de ſon retour à Naples dans trois mois, des Marchands tous Florentins, il fallut qu'il eût recours à d'autres. L'affaire traina en conſéquence ſi fort en longueur, que, quand elle fut

entierement finie & que Philippe étoit sur le point de partir de Naples, l'accord entre le Pape & D. Carlos de Lannoie, Vice-Roi de Naples, se trouva conclu. Par cet accord, les Troupes de Sa Sainteté abandonnerent plusieurs Places importantes, dont elles s'étoient emparées dans le Royaume de Naples ; & Philippe, après sept mois de détention, fut élargi. Arrivé à Rome, il s'excusa auprès du Pape, de l'entretien qu'on savoit qu'il avoit eu avec les deux Rebelles Palla & Buondelmonti ; disant qu'il n'avoit cherché autre chose par leur moyen, qu'à appaiser la colere & les menaces du Cardinal Colonne. Le Pape témoigna recevoir favorablement ses excuses ; sans cependant le remercier de ce qu'il

avoit ſouffert pour lui ; ni s'excuſer à ſon tour de la violation de l'accord fait avec Moncada : encore moins le dédommagea-t-il d'environ 2000 écus qu'il avoit dépenſés, ſoit pour le voyage de Naples, ſoit en dons ordinaires dans pareilles occaſions, qu'il avoit faits à ſon départ de cette Ville. De ſorte que Philippe demeura peu ſatisfait de ſa Sainteté.

Cependant l'armée de l'Empereur ſous les ordres de Bourbon, ne conſentant point à l'accommodement fait entre le Pape & le Vice-Roi de Naples, approchoit de Rome. Comme il y avoit déja pluſieurs mois qu'elle n'avoit reçu de paie, elle croyoit qu'il lui étoit permis de piller ; & ne penſoit pas offenſer l'Empereur, en exerçant, pour ſe dédommager de

ce qui lui étoit dû, ce pillage ſur le Pape & ſur d'autres. On ſe préparoit à Rome, à la défenſe. Pour y retenir les habitans & les rendre plus prompts à cette défenſe, on publia : Que toute perſonne de quelque condition qu'elle fût, eût à n'en point ſortir. Mais, ſur ce que Clarice repréſenta, que, comme malade, elle étoit bien-aiſe de retourner à Florence, pour travailler à ſa guériſon; elle obtint la permiſſion d'y retourner, pour elle, pour ſon mari & pour ſes enfans. Ils partirent le 4 de Mai 1527; & ſe rendirent par le Teverone à Civita Vecchia. Le 6, ayant appris le ſac de Rome, arrivé le même jour, & que le Pape ſe trouvoit aſſiégé dans le Château Saint Ange, ils ſe rendirent auſſitôt par mer, à

Pise. Là, Philippe s'étant arrêté quelques jours, pour laisser reposer Clarice, des fatigues qu'elle avoit souffertes durant tout ce voyage, reçut des lettres de plusieurs de ses Concitoyens, entr'autres, de son beau-frere Nicolas Capponi & de son frere Laurent; par lesquelles ils l'exhortoient de se rendre à Florence; parcequ'ils voyoient l'occasion favorable de tirer, au moyen de sa présence & de son secours, leur patrie, de la servitude, ainsi que du risque où elle se trouvoit de la part de l'armée de Bourbon. Le Cardinal de Cortone, qui, comme nous avons dit, gouvernoit la Ville avec Hippolyte, sollicitoit aussi par lettres, Philippe, d'y venir. Il lui marquoit: Que son crédit & sa réputation y étoient né-

cessaires dans les circonstances où l'on se trouvoit, pour le maintien du Gouvernement. Philippe se voyant pressé de deux côtés, pour des choses tout-à-fait contraires, étoit dans l'incertitude de ce qu'il devoit faire. Il falloit cependant, vu son caractere incapable de neutralité, qu'il se déterminât. Le desir de la liberté & le péril continuel où il se trouvoit, l'invitoient fort à se joindre aux bons Citoyens, & à ne pas perdre une occasion si favorable. Les sommes considérables que le Pape lui devoit, lesquelles se montoient à plus de soixante mille écus, qu'il regardoit comme assurés, s'il se tenoit attaché à ce Pontife, & comme perdus, s'il l'offensoit, le détournoient au contraire de trou-

bler le Gouvernement des Médicis. Mais l'amour de la Patrie l'emporta dans lui ſur toute conſidération & tout avantage particuliers. Il réſolut néanmoins d'envoyer auparavant Clarice, pour ſonder les voies; ſoit par la crainte où il étoit, que les Médicis le voyant dans Florence, contraire à leur vue, ne le fiſſent auſſitôt mettre à mort, & n'aſſuraſſent par la terreur que cette mort répandroit, leur Gouvernement; ſoit pour pouvoir, en cas qu'il le fallût jamais, s'excuſer auprès du Pape, en rejettant la faute ſur ſa femme. Il n'eut pas de peine à la diſpoſer à ce qu'il demandoit d'elle; en lui repréſentant l'honneur éternel qui réſulteroit pour ſon ſang, d'une entrepriſe ſi glorieuſe, & la ſûreté, de même que la faveur

qu'elle procureroit à ſon mari & à ſes enfans. Clarice, douée de beaucoup de douceur, de modeſtie, de prudence & de grandeur d'ame, quoique diſſimulée, avoit le caractere ſi différent de celui de Laurent ſon frere (1), que Léon X avoit coutume de dire : » Il ſeroit » heureux pour notre Maiſon, » que Clarice fût Laurent, & » Laurent Clarice ». Ces qualités jointes à ſon reſſentiment contre le Pape, ne ſervirent, ſelon toute apparence, pas peu à la déterminer au voyage de Florence. Elle s'y rendit; laiſſant à Piſe, Philippe, qui la chargea de l'avertir d'aller la joindre, quand elle jugeroit

(1) Celui qui gouverna environ ſix ans Florence, & dont on a vu la mort ci-devant.

qu'il en ſeroit tems. A peine fut-elle arrivée à Florence, qu'elle s'aboucha avec le Cardinal de Cortone, François Vettori, Nicolas Capponi, Laurent ſon Beau-frere, & autres Citoyens diſtingués, intimes amis de Philippe. Elle les exhorta, au nom de ſon mari, à prendre, ſans aucun égard, toutes les meſures néceſſaires, pour empêcher que leur Patrie ne devînt, par les mauvais conſeils, la proie, comme Rome, du fer & du feu. Elle leur offrit amplement ſes ſervices & ceux de Philippe pour toutes les réſolutions qu'ils prendroient. Elle leur dit : Que les Médicis étoient diſpoſés à reſter à Florence, dans l'état où on voudroit qu'ils y reſtaſſent ; à en ſortir même ; à faire, en un mot, tout ce qui auroit été

résolu pour le bien commun. Qu'eux donc qui l'écoutoient, statuassent au sujet du Gouvernement, comme ils jugeroient à propos. Comme elle avoit une éloquence non commune à ceux de son sexe, elle parla avec tant de force, que le Cardinal de Cortone) ayant égard sur-tout à ce qu'elle étoit Médicis), se rangea de son avis; d'autant mieux qu'il crut pouvoir toujours se justifier auprès du Pape & ceux de la Maison de ce Pontife. Les choses étant dans cet état, Clarice & Laurent Frere de Philippe, écrivirent à celui-ci de venir au plutôt; parceque l'affaire en étoit à un point où il n'y avoit plus de risque à se découvrir; & qu'il suffisoit de se conformer à l'avis unanime. Philippe se mit aussitôt en route. Lors-

qu'il étoit prêt de Lastra, il rencontra son beau-frere François Vettori, qui lui dit, qu'il étoit parti de Florence, par la crainte de ce que produiroit une rumeur qui s'y étoit élevée, dont il ignoroit la cause; & qu'il s'en alloit à Empoli, attendre en assurance l'événement.

Philippe l'engagea à retourner; mais il furent d'avis tous les deux de ne point entrer dans Florence, avant que de savoir dans quel état les choses s'y trouvoient. Ils rencontrerent un peu au-delà de Lastra, les fils de Philippe, avec leur précepteur François Zeffi, homme savant & de bonnes mœurs, qui les menoit à une Maison de campagne nommée les Forêts, sur le Pont de Signe. Lui en ayant demandé la rai-

ſon, Zeffi leur dit: Qu'on avoit tiré à Clarice, dans le Palais de Médicis, un coup d'arquebuſe pour la tuer (1); qu'elle s'étoit ſauvée par le jardin, chez Louis de la Stuffa, d'où elle lui avoit fait dire d'emmener ſans délai ſes enfans hors de Florence; & qu'il ne ſavoit rien de plus.

Cette nouvelle donna quelque appréhenſion à Philippe. Il laiſſa, avec Vettori, ſes fils continuer leur route; & réſolut de ne point entrer dans Florence le ſoir de ce jour-là; mais de coucher à Legnaia, lieu appartenant aux Capponi,

(1) On ſut depuis, que ce coup n'avoit été tiré, que pour l'effrayer; afin qu'elle modérât ſon Diſcours, dans l'Aſſemblée où l'on délibéroit au ſujet du Gouvernement, & où elle étoit contraire à ceux de ſa Maiſon.

à deux milles de la Ville ; & de faire avertir de-là Nicolas Capponi & Laurent frere de Philippe, de les instruire au juste de la maniere dont la chose s'étoit passée. En ayant été instruits par eux, ils entrerent le lendemain matin dans Florence. Comme la nouvelle de l'arrivée de Philippe à Légnaia, s'y étoit déja répandue, & que la conduite de Clarice faisoit voir clairement à chacun, les bonnes intentions de son mari, plusieurs jeunes Citoyens amateurs de la liberté, allerent à sa rencontre ; de sorte qu'il fut descendre chez lui, avec une suite plus nombreuse, que celle d'un particulier. A peine y étoit-il arrivé, qu'on y vit accourir plusieurs autres citoyens qualifiés, pour lui témoigner leur joie de son

retour ; lui recommander la Ville ; & l'aſſurer que toute l'eſpérance des Florentins étoit dans ſa perſonne. Philippe les aſſura de ſon côté, qu'ils pouvoient être tous tranquilles ; parceque Clarice & lui n'étoient venus à Florence, que pour établir le bonheur de ſes habitans. Elle ſurvint là-deſſus, & dit à ſon mari, qu'elle avoit mis la derniere main à l'œuvre ; & que le Cardinal de Cortone & Hippolyte avoient, le matin de ce jour, chargé, en ſa préſence, quatre Citoyens, d'aller de leur part, inſtruire la Seigneurie, de ce qui avoit été réſolu entr'eux. Qu'il ne lui reſtoit à lui, d'autre choſe à faire, que d'empêcher qu'il ne s'élevât aucun tumulte dans la Ville ; afin que tout s'y paſſât paiſiblement, ſelon les intentions

d'un chaeun. Il l'exhorta ensuite à rendre visite, comme de coutume, au Cardinal de Cortone & à Hippolyte ; en se montrant neuf quant aux affaires de la Ville. Philippe hésita quelque tems ; parcequ'il considéroit, que les Médicis pouvoient, en le faisant assassiner chez eux sans risque, remédier entierement au désordre des leurs, & assurer leur puissance, comme ils l'auroient assurée en effet par ce moyen. Mais faisant réflexion que le courage des hommes s'avilit avec la perte de leur fortune, & cessant par conséquent de craindre de la part des Médicis, il se résolut d'aller leur rendre visite. Bien plus, quoique Clarice voulût qu'il y allât bien accompagné, il y alla seul avec Laurent son frere,

en habit ordinaire & sans armes; conformément au conseil de ce même frere, qui crut qu'il auroit, de cette façon, d'autant moins à craindre, qu'il leur marqueroit plus de confiance. Philippe arrivé au Palais de Médicis, passa, non sans quelque appréhension, au milieu des Gardes, & se rendit dans l'appartement où se trouvoient le Cardinal de Cortone & Hippolyte, pleins de mécontentement de ce qui s'étoit fait le matin. Après les complimens ordinaires, il leur témoigna son regret au sujet du malheur de Clément, auquel son sort étoit joint; & leur offrit en bon parent, tous les services qui dépendoient de lui. Le Cardinal ayant répondu aux complimens & aux témoignages de regret & d'affection

de Philippe, Hyppolyte dit à celui-ci : Qu'il ſavoit ſans doute l'état fâcheux où leurs affaires ſe trouvoient. Et, ſur ce que Philippe témoigna n'en être pas beaucoup inſtruit, vu qu'il ne faiſoit que d'arriver à Florence & qu'il s'étoit rendu chez eux, avant que d'aller nulle autre part; Hippolyte lui raconta comment Clarice n'avoit ceſſé de les preſſer juſqu'à ce qu'elle les eût engagés à offrir à la Ville la reſtitution du Gouvernement. Il ſe plaignit de ce qu'elle avoit mis leurs affaires dans l'état où elles ſe trouvoient ; ajoutant néanmoins qu'elles n'étoient pas ſi déſeſpérées, qu'on ne pût, s'il vouloit, remédier à tout. Il lui repréſenta : Qu'il lui étoit facile, eu égard à l'amitié étroite & aux intérêts qui le lioient à

Nicolas Capponi & à François Vettori, de retenir ces deux hommes ; qui se donnoient dans cette occasion, plus de mouvement que personne. Il le pria instamment de ne point abandonner dans ce péril extrême, la Maison de Médicis, dont la fortune étoit unie à la sienne, & qui auroit une obligation éternelle à lui seul, de son salut & de sa puissance. Il finit par lui dire : Qu'ayant dans Florence, environ trois mille fantassins à leur dévotion, ils n'avoient rien à craindre de la part du Peuple. Mais que s'il vouloit les servir, il n'y avoit pas de tems à perdre; parceque la Seigneurie avoit déja assemblé un bon nombre de Citoyens, avec lesquels elle examinoit quelle forme de Gouvernement on devoit établir.

Philippe répondit : Que les mauvais procédés qu'on avoit eus à l'égard de sa femme, ne mettroient point obstacle à sa bonne volonté; mais qu'il étoit fâché de ne pouvoir tout ce qu'il voudroit ; vu que Clarice étant du sang des Médicis, se regardoit comme supérieure à lui. Il dit ensuite, (pour quitter Hyppolyte avec ses bonnes graces, & échapper au risque où il étoit venu s'exposer) : Qu'il iroit, sans délai, parler à ses amis, & voir ce qu'on pourroit faire d'utile. Après avoir répondu de cette maniere, il prit congé ; & s'en alla droit au palais de la Seigneurie. Il parut aux yeux de tous les Citoyens qui se trouverent sur son passage, comme le véritable libérateur de sa Patrie; & ceux qui ne pouvoient pas

ſe faire entendre, lui recommandoient par geſtes & par ſignes le ſalut commun. Arrivé au palais, il trouva qu'il s'agiſſoit entre les Citoyens aſſemblés, de rétablir Florence dans ſon ancienne liberté, ſans aucune modification, ni générale, ni particuliere. Il approuva fort leur réſolution qui fut : » Que la » Ville reprendroit la même » forme de Gouvernement qu'» elle avoit avant l'an 1512. »

Tandis que cette réſolution ſe mettoit par écrit, Philippe retourna vers Hippolyte, à qui il dit : Qu'il avoit trouvé les choſes ſi avancées, qu'il n'avoit pas cru devoir rien tenter; dans la crainte de lui faire perdre ſans fruit, la bienveillance qu'il s'étoit acquiſe auprès de tous les Citoyens, par un don auſſi agréable, que celui de la

liberté. Il l'exhorta en même tems, à témoigner à chacun, qu'il avoit fait ce don volontairement. » Voyez, ajouta-t-» il, quelle grace vous deman-» dez pour vous, pour ceux de » votre ſang & pour vos ſer-» viteurs ; parcequ'on eſt très » diſpoſé à vous ſatisfaire en » tout ce que vous demande-» rez d'honnête ». Hippolyte reçut toutes ces offres avec peu de ſatisfaction ; & s'étant entretenu quelque tems avec le Cardinal, ils demanderent copie de ce qui avoit été établi dans le palais ; pour pouvoir l'examiner un peu, & faire les repréſentations qu'il leur conviendroit de faire. Philippe retourna au palais, & fit rapport de la demande des Médicis. On leur envoya auſſitôt ce qui avoit été établi, à quoi

ils firent quelques additions, de peu de conséquence. Ensuite le tout fut, de leur consentement, confirmé par les Huit de Balia, qui se trouvoient dans le palais avec la Seigneurie & les Citoyens que cette Seigneurie avoit assemblés.

Bon nombre d'autres Citoyens de toute espece attendoient avec impatience dans la place, le succès de la délibération de l'Assemblée. En ayant été instruits, à la sortie de cette même Assemblée, la Ville se remplit aussitôt de joie. On ne voyoit pas cependant encore une assurance publique de la renaissance de la liberté; vu que le palais de la Seigneurie étoit gardé à l'ordinaire, & plein d'armes & de soldats. Philippe crut donc

ne pouvoir rien faire de plus agréable à ſa Patrie, ni de plus utile en même tems, que de lui procurer cette aſſurance. Il fit dire par Jean Bandini ſon intime ami, au Comte Pierre Noferi de Monte d'Oglio, à qui ſa fidélité autant que ſa capacité, avoit fait confier par les Médicis, la garde du palais de la Seigneurie, que ce palais n'avoit plus beſoin de ſon ſecours; & qu'il eût à ſe retirer à celui des Médicis. Le Comte n'oſa répliquer, quoiqu'il fût armé & plein de courage, & que celui qui le congédioit, fût déſarmé: tant le changement de fortune porte avec ſoi de crainte, & en produit, même dans les cœurs braves. Les troupes ayant donc abandonné le palais de la Seigneurie, & s'étant toutes raſ-

ſemblées autour de celui des Médicis, on ne pouvoit plus dire que Florence fût dans l'eſclavage ; mais on ne pouvoit pas dire non plus qu'elle fût entierement libre. Le lendemain, Philippe & Nicolas Capponi voulant la tirer de cet état incertain, & achever l'œuvre commencée, ſe réſolurent à conſeiller au Cardinal de Cortone de ſortir avec Hippolyte, de Florence, & de ſe retirer au Poggio à Caiano ; en lui repréſentant, que les armes & la liberté ne s'allioient pas bien enſemble. A cette propoſition faite avec hardieſſe, le Cardinal répondit, quelque dure qu'elle lui parût : Que ne s'étant point refuſé aux conſeils qui lui avoient été donnés dans des choſes plus importantes, il ne ſe refuſeroit point à ceux

qu'on lui donnoit dans celles qui l'étoient moins. Hippolyte & lui ayant aussitôt donné ordre pour leur départ, demanderent à Philippe pour leur sûreté, un certain nombre de Citoyens, pour les accompagner jusqu'au Poggio, qui est à dix milles de Florence ; & pour demeurer avec eux, tout le tems qu'ils seroient dans le pays de la domination de la République. Il y consentit sans hésiter ; afin de les tirer de la Ville au plutôt & avec moins de haine pour soi, de la part de ceux de leur parti ; & il se fit élire avec Jean-François Ridolphi & Louis Gherardi, pour les accompagner.

Ce fut par ces voies douces & paisibles, que Philippe seul opéra le changement de Gouvernement de l'an 1527. Avec

Hippolyte & le Cardinal de Cortone, ſortirent de Florence, toutes les forces qui dépendoient d'eux, & qui étoient de beaucoup ſupérieures à celles du peuple, mal en ordre & déſunies ; de ſorte qu'eu égard aux premieres, le changement de Gouvernement ne pouvoit s'opérer, que par les moyens qu'on vient de voir.

On logea, la premiere nuit, au Poggio, où Philippe reçut ordre de la Seigneurie de ſe tranſporter, ſans délai à Piſtoie, pour empêcher que le parti des Cancelliers dont il diſpoſoit, ne fît, à la faveur du nouveau Gouvernement, quelque inſulte à celui des Panciatiques (1). Philippe partit

(1) Les Cancelliers & les Panciatiques étoient deux partis qui diviſoient Piſtoie.

auſſitôt; & arrivé à Piſtoie, ayant fait appeller les Chefs de l'un & de l'autre parti, il prévint promptement & heureuſement le déſordre. Dans le tems qu'il s'en retournoit au Poggio, il rencontra Hippolyte & le Cardinal de Cortone, qui venoient à Piſtoie, pour ſe rendre de-là, le lendemain, à Luques; ſur ce qu'ils avoient reçu nouvelle qu'on avoit eu bien de la peine à Florence, d'empêcher le peuple de ſaccager leur palais. Ils ſe plaignirent à lui, d'une maniere ſenſible, de ce quc ce peuple manquoit ſi-tôt & comme ſous leurs yeux, à ſa foi. Philippe qui n'en ſavoit rien, répondit: Qu'il étoit ſûr que, ſi le peuple commettoit quelque faute, il en ſeroit ſévérement puni par les Magiſtrats.

Lorſqu'ils furent arrivés à Luques, & tandis que Philippe étoit près de s'en retourner à Florence, il eut avis de la Seigneurie, que les lettres qu'Hippolyte & le Cardinal de Cortone avoient écrites, à leur départ de cette Ville, aux Commandans de Piſe & de Livourne, pour qu'ils euſſent à remettre ces Fortereſſes, à ceux qui leur préſenteroient les lettres dont il s'agit, n'avoient eu aucun effet; parceque les Commandans n'avoient point reçu en même tems leur *Contre-ſeings*. Que pour ce qui étoit de celui de Piſe, dans le cas où on ne pourroit pas avoir ſon *Contre-ſeing*, la préſence d'Hippolyte ſuffiroit. Qu'au ſurplus lui Philippe fît de maniere, ſoit auprès du même Hippolyte, ſoit auprès du Cardinal, que leurs

lettres à ces deux Commandans eussent sans délai leur effet. Philippe en parla aussitôt au Cardinal, à qui il représenta : Que vouloir retenir les Forteresses, après avoir renoncé au Gouvernement, étoit une erreur inexcusable & une folie réelle. Il lui protesta, s'il persistoit dans ce dessein, que le peuple en deviendroit si furieux, qu'il y avoit à craindre, que non content de sacager le Palais de Médicis, il ne le détruisît jusqu'aux fondemens. Et, sur ce que le Cardinal assura, que le Pape avoit les *Contre-seings*, Philippe l'obligea d'envoyer du moins à Pise Hippolyte. Le Cardinal y consentit avec peine, eu égard à la jeunesse de ce Prince. Mais les instructions qu'il lui donna, & les personnes dont il le fit

accompagner, le mettoient en état de prendre ſur le lieu, toutes ſortes de réſolutions. Philippe & le Cardinal convinrent qu'il partiroit le lendemain matin. Le premier écrivit auſſitôt à ſes Concitoyens, d'être tranquilles, parceque le Cardinal n'ayant point les *Contre-ſeings*, s'étoit déterminé à envoyer à Piſe Hippolyte. Le lendemain, le jeune Prince ſe rendit dans cette Ville, avec environ cinquante chevaux, ayant avec ſoi Philippe. Il entra dans la Citadelle, & Philippe l'attendit dehors, ſûr du ſuccès de l'affaire. Mais Hippolyte en étant ſorti, dit: Que le Commandant s'obſtinoit à ne pas vouloir la rendre, ſi on ne lui rendoit ſon *Contre-ſeing*. Sur quoi Philippe le preſſant plus qu'à l'ordinaire, le

força enfin d'avouer, que le *Contre-ſeing* étoit à Luques, entre les mains d'Ange Marzi, & qu'il enverroit ſans délai le chercher. Hippolyte, après cet aveu, s'étant retiré dans ſon logement, écrivit de ſa propre main, en préſence de Philippe, au Cardinal de Cortone, de ne pas manquer de remettre ce *Contre-ſeing* à la perſonne qu'il lui envoyoit; parceque, ſans cela, il arriveroit des déſordres irréparables. Diſant enſuite, qu'il vouloit attendre là le retour de l'Envoyé, il paſſa dans ſa chambte pour ſe repoſer.

Cependant Philippe commença à avoir quelque doute au ſujet des intentions & de la conduite d'Hippolyte. Etre parti de Luques, où perſonne ne pouvoit lui faire violence,

& venu à Pise, se remettre à la discrétion d'autrui, sembloit être de sa part, une assurance, qu'il y étoit venu sincérement pour lui remettre la Citadelle. D'un autre côté, le changement subit du Commandant faisoit naître dans Philippe des soupçons non légers. Il eut donc la pensée de s'assurer d'Hippolyte, en mettant des Gardes aux portes de la Ville, pour l'empêcher d'en sortir : par où il ne croyoit faire aucune injure à sa personne ; parceque son dessein étoit de le retenir, dans le cas seulement où il auroit voulu en sortir furtivement : auquel cas il n'y avoit nul lieu de le respecter. Mais comme Philippe n'étoit chargé de rien autre, que d'accompagner les Médicis, & de leur faire rendre, dans leur

route, les égards qui leur étoient dûs ; qu'on pouvoit dire par conſéquent, que ſa commiſſion étoit remplie ; il crut ne devoir pas prendre le parti de faire garder les portes de la Ville, ſans la participation de Jean-Baptiſte Bartolini, qui en étoit Gouverneur. S'étant donc tranſporté chez lui, il l'informa de la façon dont tout s'étoit paſſé ; lui déclara le remede qui lui venoit en penſée ; & Bartolini ayant conſenti librement qu'il le mît en œuvre, il ſortit auſſitôt pour cet effet. Mais à peine avoit-il fait quelques pas, qu'il apprit qu'Hyppolyte, au moment où il l'avoit quitté, étoit ſorti de Piſe en diligence. Philippe reconnut alors ouvertement la tromperie. Il étoit au déſeſpoir

de ſe voir dupe d'un enfant. Ce qui néanmoins le fâchoit le plus, étoit d'avoir écrit, d'abord de Luques, enſuite de Piſe, à la Seigneurie, que tout iroit ſelon les vœux communs. Il craignoit en conſéquence, vu la défiance & les ſoupçons naturels au Peuple, de perdre, comme il arrive en pareilles occaſions, cette faveur générale & tout ce crédit qu'il s'étoit acquis, au moyen de tant de ſoins & de tant de périls. Là-deſſus, il écrivit à Florence, au Gouvernement, pour ſe juſtifier, & à Luques, pour ſe plaindre amérement. Le Cardinal de Cortone lui répondit: Qu'Hyppolyte ne s'étoit ſauvé, que dans la crainte d'être arrêté; mais qu'on remédieroit à tout; & qu'on eſpéroit diſpoſer Marzi, à envoyer les *Con-*

tre-ſeings. Le Cardinal & Hippolyte lui firent écrire expreſſément la même choſe, par Jean Corſi, qui ſe trouvoit à Luques. C'étoit pour l'endormir & pour pouvoir faire entrer plus aiſément quelque ſecours dans la Citadelle de Piſe, qui n'avoit pas une garniſon ſuffiſante. En effet, ils travailloient à raſſembler des ſoldats, levés ſecretement, partie dans le territoire de Luques, partie parmi leurs propres domeſtiques.

Ces ſoldats s'étant embarqués durant la nuit à la Caprona, tenterent d'entrer dans la Citadelle, par l'Arno. Mais Philippe en ayant été averti de Luques, par un de ſes amis, fit appeller les Capitaines Otto de Mont'Aguto & Cambio Huti, qui ſe trouvoient à Piſe,

avec leurs Compagnies, & leur ordonna de garder ſoigneuſement les deux rives de l'Arno, hors de la Ville. Moyennant ces ordres, tous les ſoldats envoyés de Luques, au nombre d'environ ſoixante, furent pris avec la barque qui les portoit, conduits à Piſe, & remis au Gouverneur de la Ville. Il y avoit parmi ces ſoldats, quelques Florentins, & quelques autres encore du pays de la domination de la République, que la Juſtice n'auroit pas manqué de faire exécuter publiquement. Mais les deux Capitaines qui les avoient faits priſonniers, ne voulant point que la honte de leur mort leur fût imputée par ceux qu'ils commandoient, redemanderent au Gouverneur de la Ville, ou plutôt lui enleverent leurs

prisonniers qu'ils élargirent. Leur procédé ayant été su à Florence, déplut extrêmement à toute la Ville. Mécontente déja de l'évasion d'Hippolyte, de Pise, elle oublia tout-à-fait les bons services de Philippe, commença de l'accuser d'avoir ménagé les Médicis, comme Parent, & le rappella aussitôt. En vain, à son retour, il fit tous ses efforts auprès de la Seigneurie & du reste de ses Concitoyens, pour se justifier, il ne put jamais venir à bout de convaincre de son innocence, le Peuple, qui juge d'ordinaire des choses plus par l'apparence, que par la réalité : si bien qu'il fut un exemple remarquable de l'ingratitude ordinaire de la multitude à l'égard de ses Bienfaicteurs. Il est sûr, que, si Philippe eût retenu Hippolyte,

ou s'il eût fait pendre sur le champ quelques-uns des soldats fait prisonniers, sans attendre d'ordre de la part des Supérieurs, il n'y auroit jamais eu de Citoyen de Florence qui fut retourné dans sa Patrie avec plus de crédit & de faveur que lui. Mais, dans la premiere de ces deux choses, il fut prévenu par la diligence d'Hippolyte ; & quant à la seconde, il ne voulut point se mêler de ce qui n'étoit pas de sa compétence ; outre l'éloignement qu'il avoit à faire mourir quelqu'un, & particulierement quelqu'un de ses Concitoyens.

Philippe donc conservant l'estime de ce qu'il y avoit de qualifié parmi les Florentins, & privé de celle de la multitude, ne fut ni exilé, ni pro-

mu aux dignités ; & se retira au jardin des Ruccellai, qui étoit alors sa demeure ordinaire, où il vécut tranquille. Mais après la mort de Clarice sa femme, qu'il aimoit sincérement & qu'il perdit peu de tems après (1), voyant les craintes aller croissant dans Florence par la conduite que tenoit le Pape ; appréhendant que ce Pontife ne tournât enfin les armes contr'elle, au préjudice des personnes suspectes ; pressé à toute heure par Laurent son Frere, qui, sans participer à ses succès, auroit participé à ses périls, & qui disoit que, quoiqu'il eût à Florence un Frere considéré, un Beau-Frere Gonfalonier, & plusieurs autres parens ou amis de dis-

(1) Le 3 de Mai 1528.

tinction, il ne pouvoit pas avec tout cela y être en ſureté, ce qui venoit de ce qu'il avoit toujours agi en leur faveur ; enfin ne voulant point courir riſque de ſa vie, non plus que de la perte de ſes biens, ſans compter pluſieurs autres motifs, il réſolut de ſe retirer, avec le bon plaiſir de ceux qui gouvernoient & ſous prétexte de ſon commerce, en France, pays ami de ſa Patrie. C'étoit pour y attendre en ſûreté le ſuccès des affaires ; vu que ne pouvant plus opérer le bien pour cette Patrie, dont il avoit perdu la confiance, il regardoit comme une erreur, de s'expoſer inutilement aux périls. Ce qui confirma Philippe dans cette réſolution, ce fut : Que le Pape entretenant des intelligences ſecrettes par le moyen de Giachinotto Serra,

gli, avec Nicolas Capponi Gonfalonier & avec d'autres Citoyens de Florence, toutes les fois que Serragli y venoit, il se rendoit chez lui Philippe, de nuit, à des heures indues, pour lui faire part de ce dont Sa Sainteté l'avoit chargé pour sa personne. Or cette confiance que lui témoignoit le Pape, étoit d'autant moins de son goût, qu'elle pouvoit aisément donner lieu à quelque désordre : désordre que ce Pontife avoit peut-être dessein d'exciter par ce moyen, pour exécuter quelque projet connu de lui seul.

Cependant le Gonfalonier étoit fâché du départ de son Beau-frere Philippe ; parce-qu'il sentoit que, dans tout événement, soit public, soit particulier, son secours & ses

forces pouvoient lui ſervir beaucoup. Mais, ſur ce que Philippe lui perſuada qu'il lui ſeroit plus utile abſent, parcequ'il le rendroit moins ſuſpect à la multitude, il en obtint la permiſſion de partir. Il ſe rendit à Lyon, où il demeura un an entier; appliqué à l'étude & au commerce; converſant avec tous les Marchands de cette Ville, d'une maniere ſi affectueuſe, ſi familiere & ſi douce, qu'aucun autre ne ſe fit jamais regretter d'eux davantage que lui. Mais ce qui le leur fit encore plus regretter, ce fut ce qu'on va lire.

Etant ſur le point de partir pour l'Italie, dans le deſſein d'aller tirer ſa famille, de Florence, contre laquelle on voyoit déja l'Armée du Pape jointe à

celle de l'Empereur, marcher; la vile populace de Lyon, où il y avoit une grande disette de grains, s'assembla tumultuairement un jour de fête, sous prétexte d'aller chercher des vivres, s'arma, saccagea cette partie de la Ville, qui est entre le Rhône & la Saone, & mit à des contributions considérables, les maisons de quelques riches Marchands. Le Gouverneur, Pompone Trivulce, voulant se dérober à leur fureur, avoit été forcé de se sauver avec le peu de troupes qu'il avoit, dans la partie d'au-delà de la Saone, chez Philippe. Comme, conformément à ce que les mutins avoient projetté entr'eux, on s'attendoit, la fête suivante, à les voir venir en plus grand nombre, invités par un plus grand butin, dans

la partie qu'on vient de nommer, en tant qu'elle étoit habitée par les plus riches Marchands; chacun faisoit transporter ailleurs, ce qu'il avoit de plus précieux, tel que l'argent & les écritures. D'autres s'étoient déja retirés avec leurs familles, à dix milles de la Ville, comme dans des circonstances entierement désespérées.

Le Consul Florentin & les autres principaux de la Nation, établis à Lyon, eurent recours, dans un si grand péril, aux conseils & à l'aide de Philippe, qui leur représenta hardiment: Qu'en se sauvant avec tant de lâcheté, leurs maisons & cette quantité d'effets, qu'il n'étoit pas possible de transporter ailleurs en si peu de tems, étoient sûrement perdus; mais que,

s'ils vouloient se défendre, on sauveroit aisément tout; d'autant mieux qu'on n'avoit à garder, qu'un Pont étroit & les bords d'une riviere profonde. Il promit de ne point partir de Lyon, quoique des affaires importantes l'appellassent en Italie, s'ils vouloient s'exposer avec lui, au même péril.

Tous lui ayant rendu des graces infinies, & promis de le suivre, il se chargea de l'entreprise; fit enrôler tous les Florentins en état de porter les armes, au nombre de plus de deux cens; leur donna pour Capitaine Alexandre Ruccellai, jeune homme prudent à la fois & brave; ordonna à chacun d'eux de se vêtir à la militaire, & de s'armer; & fut le premier à donner l'exemple. Il fit ensuite savoir aux Mar-

chands Luquois, Milanois, & généralement à tous les Italiens qui se trouvoient à Lyon, la résolution des Florentins, & les exhorta à se joindre à eux pour le salut commun : ce que tous firent sans délai.

La nouvelle fête venue, le tumulte & la sédition recommençant, le Gouverneur, Philippe, les Italiens & tous les autres qui étoient avec eux, ayant placé quelques fauconnaux sur le pont qu'ils avoient à garder, firent si bonne contenance, que les mutins, quoique s'animant l'un l'autre, n'oserent tenter de le passer. Sur ce qu'on sut ensuite qu'à la nuit, ils s'étoient entierement dissipés, Philippe conseilla de passer aussitôt de l'autre côté de la Ville, en ordre de bataille, pour leur inspirer plus

de terreur. On ſuivit ſon avis ; on courut avec quantité de lumieres, toute cette partie, ſans trouver la moindre réſiſtance ; & on y rétablit le Gouverneur dans ſa réſidence ordinaire.

Les Chefs de la ſédition épouvantés, ſe ſauverent auſſitôt, les uns par les remparts, les autres par eau. D'autres, quoique moins coupables, ayant été, avec le jour, reconnus, ne laiſſerent pas que d'être juſticiés ſur le Pont, qu'ils avoient voulu forcer. Ce fut ainſi que, par ſa préſence & par ſon conſeil, Philippe ſauva la ville de Lyon, du ſac qu'elle auroit indubitablement ſouffert. Lorſque le Prevôt de l'Hôtel que le Roi y avoit envoyé, & les ſecours des Provinces voiſines parurent, tout y étoit déja tranquille.

Après cette action glorieuse, Philippe prit la route d'Avignon, alla voir la source de la Sorgue (1), que Pétrarque son Concitoyen a rendue célebre, & se rendit à Genes, où il trouva l'Empereur, devenu depuis peu l'ami & l'Allié de Clément. De Genes, il passa à Luques, sur ce qu'il apprit que les Troupes de l'Empereur, sous les ordres du Prince d'Orange, marchoient, jointes à celles de l'Eglise, contre Florence, par la voie de Pérouse. Ayant fait venir toute sa fa-

(1) Plus connue sous le nom de Fontaine de Vaucluse. Cette belle source forme, à très peu de distance de la caverne d'où elle sort, une riviere, qui, après s'être partagée en plusieurs bras, lesquels reçoivent divers ruisseaux, les réunit de nouveau dans un seul lit, & va se jetter dans le Rhône, environ à deux lieues au dessus d'Avignon.

mille à Luques, comme dans un lieu sûr & non suspect à sa Patrie, il résolut d'y attendre le succès de la guerre. Mais il lui eût été difficile & comme impossible de se maintenir longtems neutre, au gré de ses vœux, sans une maladie aussi sérieuse que longue, qui servit à l'excuser auprès du Pape, s'il ne se joignoit pas à lui, à l'exemple de tant d'autres de ses Concitoyens, & auprès de sa Patrie, s'il n'y revenoit point; conformément aux ordres donnés par le Gouvernement, à tout Citoyen absent sans de justes raisons, d'y revenir, sous de rigoureuses peines. Aussi plusieurs crurent pendant quelque tems, qu'il avoit feint d'être malade, pour n'être pas obligé de se découvrir; & pour se trouver exempt de

préjudice à la fin de la guerre, quel que fût celui des deux partis qui restât victorieux.

Durant sa maladie, Laurent son Frere excité par le devoir du sang & par l'amour, sortit, quoiqu'avec peine & sur sa foi, de Florence, pour aller le visiter. Sa visite fit plaisir à Philippe, qui l'exhorta à ne plus retourner chez ses Concitoyens, vu les périls dont ils étoient menacés. Mais Laurent eut plus d'égard à sa foi, qu'au conseil de Philippe; qui ne recouvra ses forces, qu'à la fin de la guerre, c'est-à-dire au mois d'Août de l'année 1530.

Florence, après un long siege & une famine rigoureuse, tomba au pouvoir de Barthelemi Valori, Commissaire du Pape, qui lui ravit, par le moyen d'un Parlement, sa liberté. Celui-ci

la trouvant dépourvue entierement de grains, créa cinq Officiers de l'Abondance, du nombre desquels fut Philippe, qu'il y appella, pour faire, avec ses Collegues, les provisions nécessaires. Il s'y rendit, dès que les armées se furent retirées; & cela sans égard à ce qu'il avoit fait, l'an 1527; soit parceque Barthelemi Valori étoit son intime ami; soit parceque Clément, qui, tandis que les Médicis étoient hors de Florence, l'avoit entretenu par le moyen de Giachinotti Serragli & de François du Nero, pour s'en servir dans le besoin, avoit accepté toutes ses justifications, & s'étoit efforcé de lui persuader qu'il avoit pour lui la même considération qu'auparavant.

Mais Philippe, quelques

jours après être revenu de Luques à Florence, jugeant, sur ce qu'il n'étoit appellé à aucune délibération & sur d'autres indices encore, qu'il étoit suspect au nouveau Gouvernement, & qu'il falloit parconséquent qu'il se résolût à sortir de la Ville, ou à périr, prit le parti, conformément au conseil de ses amis, d'aller mieux se justifier auprès du Pape.

Il représenta au long à ce Pontife : Que Clarice lui avoit toujours dit, qu'elle n'avoit adhéré au changement de l'an 1527, qu'afin que Florence pût, sous un Gouvernement plus agréable, plus aisément concourir, par les sommes que Sa Sainteté fourniroit, au maintien de l'armée de la Ligue contre l'Empereur, sous les ordres du Duc d'Urbin ; lequel

s'étoit porté jusqu'à Isola (1), pour tirer Sa Sainteté du Château S. Ange : Que Clarice, comme femme, pouvoit aisément, avec de bonnes intentions, s'être trompée dans ce qu'elle avoit fait ; mais que, quand même ses intentions n'auroient point été droites, sa faute ne devoit point être imputée à lui Philippe ; d'autant que, comme Sa Sainteté savoit fort bien, elle ne s'étoit jamais conduite par les conseils de son mari: Que, lorsqu'elle partit de Pise, elle avoit dit seulement qu'elle vouloit aller à Florence, pour examiner l'état des choses sur les lieux, & faire tout ce qu'elle pour-

(1) Isola Grande, entre les deux embouchures du Tibre & les villes de Porto & d'Ostie.

roit pour le service de sa Maison : Que, quant à lui, lorsqu'il y étoit arrivé, il avoit trouvé toutes les résolutions prises ; & qu'on pouvoit juger sans craindre de se tromper, par les affaires auxquelles il avoit eu part auparavant, avec quelle circonspection il se seroit conduit dans les autres : Qu'il avoit mieux aimé encourir l'indignation de tous ses Concitoyens, & exposer toute sa fortune, que de faire prisonnier à Pise, le neveu de Sa Sainteté, comme il pouvoit l'exécuter, & que plusieurs le lui conseilloient; & que de faire périr aussi les soldats de Sa Sainteté, qui avoient voulu entrer par l'Arno, dans la Citadelle de cette Ville : Qu'il avoit si fort encouru, à ce sujet, l'indignation de ses Concitoyens, que, quoiqu'il eût

dans Florence, un Frere considéré, un Beau-frere Gonfalonier, & plusieurs autres parens & amis, il n'y avoit pu depuis, demeurer en sûreté : Que ce qu'il avoit vu arriver de son temps, & ce qu'il avoit lu, lui ayant appris combien la condition de sa Patrie étoit incertaine, & combien peu elle savoit être libre, quelque desir qu'elle en eût, il avoit pensé, qu'il pouvoit aisément arriver, que les Médicis y rentrassent bientôt ; en étant sur-tout sortis avec la faveur du Peuple ; & y ayant laissé, outre lui Philippe, qu'on y considéroit alors, d'autres Chefs de leur Maison, que, dans pareilles occasions, on n'y avoit jamais longtems soufferts: Qu'il avoit en conséquence consenti au changement de l'année 1527; non-

ſeulement pour ſauver Florence, qu'il voyoit dans un péril manifeſte de la part de l'ennemi ; mais pour la conſerver aux Médicis, & la leur remettre lorſqu'il en ſeroit tems, & que la fortune leur redeviendroit favorable : Qu'il avoit encore été porté à en agir ainſi, par l'exemple de Laurent le Magnanime, qui, voyant que Ferdinand Roi de Naples (1), avoit déclaré, à ſon occaſion, la guerre aux Florentins, étoit allé ſe livrer entre les mains de ce Prince, pour empêcher que ſon inimitié particuliere avec lui ne leur fût nuiſible ; & les avoit, par ce moyen, ſauvés avec ſoi. Philippe appuya ſi fort ſur ce motif de ſa part & ſur d'autres raiſons encore, vraies ou fauſſes, que Clément fut ou plutôt parut

(1) Premier du Nom.

être pleinement ſatisfait.

Mais comme il étoit plein d'artifice, & qu'il n'oublioit jamais les injures, cette ſatisfaction n'étoit de ſa part qu'apparente. Afin néanmoins que Philippe y ajoutât plus aiſément foi, & pour le rendre en même tems odieux à ſes Concitoyens, il lui découvrit ſa haine & ſon reſſentiment extrêmes contre les Chefs du Gouvernement précédent, & lui dit : Que, loin d'avoir voulu expoſer, à l'exemple des bons Citoyens, leurs jours pour leur Patrie, ils avoient cherché au contraire à la ſacrifier à leur ambition: Qu'il falloit purger entierement l'Etat, de ces méchans, & que ſi ceux que leur devoir y obligeoit, ne le faiſoient point, il prendroit quelque réſolution qui ne ſeroit

pas agréable pour eux. Il ordonna à Philippe de retourner ſans délai à Florence ; & de dire de ſa part, aux Chefs du Gouvernement préſent, qu'il verroit comment ils ſe comporteroient, & qu'il régleroit ſa conduite ſur la leur.

Philippe leur ayant rapporté la réponſe du Pape, trouva que ce Pontife leur avoit fait dire par une autre voie, qu'une proſcription rigoureuſe étoit néceſſaire. Sur quoi Barthelemi Valori Commiſſaire de Sa Sainteté, ayant fait appeller ſéparément les Citoyens les plus diſtingués à la fois & les plus affidés au nouveau Gouvernement, au nombre deſquels fut mis Philippe par ordre du Pape, leur propoſa ce dont il s'agiſſoit ; & ils ſe mirent à déſigner ceux du parti contraire,

qui ſembloient avoir défendu avec plus d'opiniâtreté la liberté. Philippe dit plusieurs fois depuis, à Laurent ſon Frere, qu'il n'avoit pas beaucoup de remords là-deſſus ; vu le peu de part qu'il y avoit eu. La raiſon en étoit : Qu'ayant toujours opiné le dernier, comme le plus jeune, & que n'ayant point d'ailleurs été préſent aux actions des accuſés, il lui avoit été permis de s'en rapporter au jugement de ſes Collegues : Qu'il s'étoit contenté de prêter ſon conſentement, ſans jamais rien propoſer. D'autres aſſûrent néanmoins que, pour ſatisfaire le Pape, il avoit tout vivement appuyé.

Cette proſcription du mois de Septembre 1530, fut faite par les Membres de la Seigneurie de la premiere création, du nou-

veau Gouvernement. Pour que Philippe devînt chaque jour plus odieux à la multitude, ce Gouvernement crut devoir le faire élire de la seconde création ; d'autant mieux qu'il sembloit aux Chefs de ce même Gouvernement que ceux de la premiere n'avoient pas pleinement vengé les injures faites aux Médicis ; & qu'il restoit à leurs successeurs considérablement à faire encore sur cet article. Philippe voyant, qu'eu égard à ce qu'il avoit fait l'an 1527, il ne lui étoit plus possible de se maintenir neutre, & qu'il falloit, ou qu'il marchât dans la route qui lui étoit montrée, ou qu'il pérît, dissimula ce qui se passoit dans son cœur, & ne témoigna au-dehors aucun déplaisir de son élection. Mais il fut plus heureux qu'il n'avoit espéré ;

eſpéré ; le Pape ayant fait dire à ceux qui gouvernoient, de ne plus procéder contre les Citoyens. Ceux-ci en furent redevables, non à ce Pontife, mais aux plaintes qu'avoit fait aller aux oreilles de l'Empereur, la proſcription précédente, contraire à la capitulation établie entre D. Ferrant de Gonzágue, au nom de ce Prince, & Laurent Frere de Philippe, au nom des Florentins (1). Le Pape avoit été irrité contre Laurent, au ſujet de cette Capitulation ; parcequ'il lui ſembloit qu'il avoit traité à des conditions plus honorables pour la Ville, que pour les Médicis en général, & pour Sa Sainteté en particulier. Par ces con-

(1) Capitulation qui mit fin au Siege.

ditions en effet, la liberté étoit maintenue; & on pardonnoit aux Florentins, toutes les offenses qui avoient eu lieu de leur part, jusqu'à ce jour.

Peu après que Clément eut fait dire à ceux qui gouvernoient, de ne plus procéder contre les Citoyens, on vit arriver à Florence, Alexandre fils naturel du Duc Laurent (1), destiné par le Pape au Gouvernement de cette Ville. Philippe, qui savoit combien l'esprit des jeunes gens est porté à se laisser prévenir, que tous les amis des Médicis irrités contre lui, en conséquence de la conduite qu'il avoit tenue l'an 1527, ne manque-

(1) II. du Nom, le même dont il a été parlé ci-devant.

roient pas de le rendre ſuſpect à Alexandre, & que ſon état brillant faiſoit beaucoup de peine à ce Prince, employa tous ſes ſoins pour gagner ſon amitié, & pour gagner auſſi, d'une maniere ſuffiſante à ſon ſoutien, la confiance de ceux qui avoient ſa bienveillance. Il ſe ſervit en cela, de la liaiſon de ſang qui l'uniſſoit à Alexandre (1), de même que de cette liaiſon intime d'amitié qu'il y avoit eu entre le Pere de ce Prince & lui.

Ces ſoins, l'accueil favorable & les grandes offres que ce même Prince lui faiſoit, ſembloient l'aſſurer de ſes bonnes graces, & l'avoir rendu

(1) Clarice femme de Philippe étoit, comme on a vu, Sœur de Laurent, Pere d'Alexandre.

vainqueur de la haine & de l'envie.

Il restoit dans Florence, une ombre de liberté, quoiqu'au fonds elle fût éteinte. On y élisoit tous les deux mois, les Membres de la Seigneurie & le Gonfalonier de Justice; qui faisoient leur résidence dans le Palais public; jugeoient les causes des Citoyens; conservoient le rang & le cérémonial ancien. Clément résolut d'éteindre cette ombre même de liberté; & de réduire le plus qu'il lui seroit possible, le Gouvernement de la Ville en une domination absolue; & cela, en supprimant les différens Ordres de la République; afin que les Citoyens n'ayant plus ces Ordres sous leurs yeux, le souvenir de la liberté s'effaçât, avec le tems,

plus aiſément de leur cœur & de leur eſprit. Mais il auroit deſiré que les Citoyens eux-mêmes euſſent ſupprimé ces Ordres ; &, comme on dit d'ordinaire, porter le coup, & cacher le bras. La raiſon en étoit : Que de cette maniere, il croyoit pouvoir ſe juſtifier plus aiſément auprès de ceux qui auroient voulu l'en faire auteur, en diſant que la Ville avoit fait tout d'elle-même ; & rendre en même tems odieux au Public, ceux qui paroîtroient en avoir été réellement les Auteurs. Philippe lui parut plus propre que tout autre, pour aſſurer l'exécution de ſon deſſein. Il crut d'ailleurs qu'il étoit à propos de le faire paroître le plus qu'il ſe pourroit, dans une entrepriſe ſi odieuſe. Il l'obligea en conſéquence

de ſe rendre à Rome, par la demande qu'il lui fit faire de quelques joyaux & de quelques comptes, pour leſquels ſa préſence dans cette Ville étoit néceſſaire. Ce fut l'an 1531.

Il y avoit alors à Rome, Ambaſſadeur pour le Duc Alexandre, Benedetto Buondelmonti, perſonnage inquiet, ruſé, affidé aux Médicis, & intime ami, dans ce tems-là, de Philippe. Il déclara à celui-ci: Que l'intention de Clément étoit de réduire le Gouvernement de Florence en domination abſolue; &, dans le cas où quelqu'un s'y montreroit oppoſé, d'employer la force à ſon égard. Il ajouta: Que ce Pontife avoit encore un ſouvenir vif de ce qui s'étoit paſſé l'an 1527; & qu'il falloit que lui Philippe ſe déterminât à

faire oublier entierement ce souvenir à Sa Sainteté, en la servant avec zele dans ce qu'Elle desiroit quant au Gouvernement, ou à périr. Cette alternative parut dure à Philippe. Craignant néanmoins davantage les périls présens, que les périls éloignés; il offrit amplement ses services à Buondelmonti, dans tout ce qu'il jugeroit, ou que d'autres lui feroient juger agréable à Sa Sainteté. Buondelmonti revint de nouveau vers Philippe, qu'un mal de jambe empêchoit de sortir, & lui dit de se transporter au Vatican, dès qu'il seroit en état; parceque le Pape desiroit l'avoir un soir, avec tous ses autres parens, pour aviser avec eux, au sujet des affaires de Florence. Philippe sachant la raison pour

laquelle le Pape le demandoit, se fit porter de nuit, selon qu'il en étoit convenu avec Buondelmonti, au Vatican. Là, le Pape, après avoir congédié tout le monde, & n'avoir gardé avec soi, que les deux Cardinaux Ridolfi & Salviati, Robert Pucci, qui fut depuis revêtu de la pourpre, comme eux, Jacques Salviati & Philippe, leur dit : » Qu'il » recevoit chaque jour avis de » divers endroits, que, s'il » n'établissoit pas les affaires » de Florence d'une autre ma- » niere que celle dont il les » avoit établies, il perdroit » de nouveau, à la plus lé- » gere occasion, cet Etat, » dont le recouvrement lui » avoit coûté tant de chagrins, » de peines & de dépenses : » Qu'il prioit donc chacun

» d'eux, de lui déclarer en bon
» Parent & en bon ami, ce
» qu'il penſoit. » Sur ce que
les deux Cardinaux Ridolfi &
Salviati répondirent, qu'ils s'en
rapportoient, au ſujet des affaires de la Ville, aux Laïques
qui ſe trouvoient dans l'Aſſemblée, Jacques Salviati prenant la parole, dit en ſubſtance : » Que le défaut étoit
» moins dans la forme du
» Gouvernement, que dans
» ceux qui en étoient chargés ;
» & que le même Gouvernement étoit d'une longue ou
» d'une courte durée, ſelon
» qu'il étoit bien ou mal dirigé ». Robert Pucci, à qui
le Pape avoit fait connoître
quelque choſe de ſes intentions, parcequ'il croyoit le gagner plus aiſément que Jacques Salviati, propoſa de ſup-

primer la Seigneurie, & d'en renfermer le pouvoir dans la personne d'Alexandre & de ses successeurs ; disant qu'un Gouvernement qui avoit deux Chefs, étoit aussi monstrueux qu'un corps à deux têtes. Philippe fut du sentiment de Pucci, & ajouta à ce que celui-ci avoit dit : Que la plûpart des Etats commençoient par la tyrannie ; mais que, quand les premiers ou les seconds possesseurs, avoient assez de mérite ou de bonheur, pour se maintenir, le nom de Tyran tomboit, & ceux qui leur succédoient, étoient regardés comme légitimes : ce qui se voyoit clairement par l'exemple de François Sforce (1) &

(1) Premier du Nom, fils naturel de Jacques.

de ſes deſcendans. Mais la raiſon principale qui porta Philippe à parler de cette ſorte, fut la crainte que lui donnoit la conduite qu'il avoit tenue l'an 1527 : outre qu'il voyoit fort bien que le Pape avoit déja tout réſolu ; qu'il ne demandoit conſeil que pour la forme, & pour qu'on imputât ce qu'il feroit, à d'autres qu'à lui : de ſorte qu'en s'oppoſant à ſes vues, on ne faiſoit autre choſe que ſe nuire à ſoi, ſans être utile à la cauſe publique. Philippe étoit perſuadé auſſi : Que plus les Médicis deviendroient odieux, moins leur puiſſance ſeroit durable ; & que la liberté étant déja, quand au fond, éteinte, il étoit plus utile que déſavantageux pour Florence, que l'ombre en fût éteinte auſſi.

Clément ayant entendu leur

avis, dit : Que c'étoit une matiere qui demandoit d'être mûrement examinée, & qu'on en délibérat une seconde fois plus à son aise ; après quoi il congédia l'Assemblée. Quoiqu'il eût fait tout son possible, plein de sagacité & de dissimulation, comme il étoit, pour cacher ses sentimens à tous ceux qui la composoient, il n'y eut personne qui ne les reconût clairement à ses gestes & à quelque peu de paroles, qu'il avoit mêlées aux discours de ceux qui avoient parlé. Cependant voulant pousser l'entreprise en avant, il fit dire aux Citoyens les plus distingués parmi ceux qui avoient part aux affaires de l'Etat, de dresser, chacun en particulier, le plan de Gouvernement le plus sûr, le plus durable, le plus propre en un

mot pour le ſoutien de ſa famille ; & de le lui envoyer. A meſure qu'il recevoit ces divers plans, il mandoit Philippe, & les lui donnoit à lire, en lui faiſant répéter les endroits qui étoient conformes à ſes intentions ; de ſorte qu'il lui donnoit clairement à connoître quels étoient les articles qu'il approuvoit, & qu'il rejettoit. Quand il crut Philippe pleinement inſtruit de ſes vues, il lui ordonna de s'en retourner à Florence, & de dire de ſa part, aux Citoyens qui avoient dreſſé ces plans, qu'il avoit trouvé quelque différence entr'eux ; & qu'il déſiroit qu'ils ſe réuniſſent, pour en dreſſer un qui fût uniforme, & auquel on mît enſuite la derniere main. Quoique Philippe eût lui-même donné ce

conſeil au Pape, il n'auroit nullement voulu avoir la commiſſion dont ce Pontife le chargeoit; mais il ne put ſe diſpenſer d'obéir. Arrivé à Florence, il trouva toute la Ville dans une grande attente de ce qu'il apportoit de Rome; d'autant que le bruit s'y étoit déja répandu, qu'il venoit avec la réſolution définitive du Pape, au ſujet du nouveau Gouvernement. Il fit tout ſon poſſible pour détruire ce bruit; non ſeulement parcequ'il lui faiſoit tort; mais parcequ'il étoit tout-à-fait contraire au deſir qu'avoit le Pape de cacher ſes intentions. Il répondoit d'une façon générale, à ceux qui l'interrogeoient là-deſſus: Que Sa Sainteté s'en rapportoit ſur les affaires de Florence, aux Citoyens eux-mêmes. Mais s'étant abouché avec ceux, qui, dans leurs

plans, avoient le plus approché des vues du Pape, il les leur découvrit adroitement, & ils formerent ensemble un plan uniforme. Ce plan fût ensuite proposé au reste des Citoyens qui avoient part aux affaires de l'Etat. Ceux-ci sachant que Philippe l'avoit approuvé, persuadés qu'il étoit pleinement conforme aux intentions de Sa Sainteté, la plûpart d'ailleurs ne le trouvant point contraire à leur goût, n'eurent pas de peine à l'approuver aussi. Ce plan supprimoit la Seigneurie avec le Gonfalonier de Justice, & renfermoit leur pouvoir dans la personne seule du Duc Alexandre.

Mais, pour qu'il parût encore mieux que Philippe avoit eu grande part à tout cet ouvrage, ceux qui gouvernoient

furent d'avis, comme pour le récompenſer de ſes peines, de l'élire Membre du Tribunal le plus diſtingué de Florence, ſavoir celui des Quarante-Huit; & l'un des quatre premiers Conſeillers, qui remplacerent le Gonfalonier de Juſtice & la Seigneurie.

Par l'acceptation de ces deux emplois & par le reſte de ſa conduite, Philippe croyoit avoir aſſez gagné la confiance du Duc Alexandre, pour être en aſſurance. Mais ſes grandes richeſſes, & l'opinion que l'on avoit qu'elles étoient beaucoup plus grandes encore, ſon zele à rendre ſervice à tout le monde, le nombre & le mérite de ſes enfans, un Palais le plus magnifique de tout Florence, ſa nobleſſe & ſes autres qualités avantageuſes, l'envie &

les ombrages naturels aux hommes, ne cessoient d'exciter le Duc à sa ruine.

Ce Prince fréquentoit une Dame de condition de Florence, dont je tairai le nom, par égard pour sa famille ; quoique d'ailleurs son avanture soit assez connue. Cette Dame craignant que, selon l'ordinaire des Princes, il ne l'abandonnât bientôt, déclara à une de ses femmes, confidente de son amour, qu'elle lui feroit volontiers avaler quelque breuvage qui eût la vertu de le détourner de toute autre inclination ; mais qu'elle ne savoit ni la qualité du breuvage, ni le moyen de le lui faire avaler. Comme sa Confidente avoit une étroite liaison avec un Cuisinier d'Alexandre Vitelli (1), elle la

(1) Capitaine de la Garde de Florence,

chargea de lui en parler ; sur ce qu'elle crut que l'emploi de cet homme le mettroit en état de la servir pour l'un & l'autre article. La Confidente parla au Cuisinier, qui répondit, en se moquant au-dedans de soi-même, qu'il y penseroit, & lui donneroit reponse. Il en fit part aussitôt à ses amis, comme d'une chose plaisante ; & insensiblement elle vint aux oreilles du Duc. Ce Prince, qui savoit que Laurent Ridolphi Gendre de Philippe, fréquentoit aussi la Dame dont il s'agit, & qui craignoit, comme on le dit depuis, qu'il n'y eût dans tout cela, quelque chose de plus sé-

& Commandant de la Citadelle, chez qui le Duc mangeoit souvent.

rieux, ou plutôt qui vouloit s'en ſervir de prétexte pour opprimer Philippe, fit confeſſer au Cuiſinier, à force de tourmens, que le même Philippe avoit pluſieurs fois voulu l'engager à empoiſonner ſon Souverain.

Au moyen de cette fauſſe confeſſion, le Duc vouloit auſſitôt faire arrêter l'accuſé, qui ſe trouvoit alors à Florence, ſans la moindre crainte & ſans le moindre ombrage, comme étant très innocent ſur cet article, de même que ſur tout autre. Mais Alexandre Vitelli qu'il conſulta, ne fut point de cet avis. Il dit au Duc, que, dans une choſe ſi importante, on ne devoit rien faire ſans la participation de Sa Sainteté; & ſauva par-là Philippe, indubitablement; vu qu'une fois qu'un

homme tel que celui-ci, auroit été arrêté, il auroit fallu nécessairement, quelque bien qu'il se fût justifié, s'assurer de lui, ou par la mort, ou par une prison perpétuelle. Cependant le Duc envoya en grande diligence au Pape, Jérôme de Carpi son Camérier secret, avec le procès du Cuisinier. Le Pape ne voyant rien de vraisemblable dans cette accusation contre Philippe, & redoutant d'ailleurs le blâme qui résulteroit pour soi d'une pareille affaire, fit appeller Jacques Salviati, brouillé alors avec Philippe, par la rivalité ordinaire entre égaux; & lui ayant fait part de tout, il lui demanda son avis. Salviati se dépouillant généreusement de toute passion, répondit: Qu'il n'ajouteroit jamais foi à une pareille

accuſation ; d'autant qu'il étoit contraire à toute raiſon, quand même Philippe ſeroit le plus méchant des hommes, que, du vivant de Sa Sainteté & du Cardinal Hippolyte, ſucceſſeur né d'Alexandre dans le Gouvernement, il fît une pareille tentative, avec tant de péril pour ſa perſonne & celle de ſes enfans, qui ſe trouvoient alors à Florence. Salviati, après avoir ainſi parlé, conſeilla ſincérement au Pape, d'écrire au Duc, de ne rien innover, s'il n'avoit d'autres éclairciſſement ; & cela, par la Dame même.

Carpi étant de retour avec cette réponſe du Pape, le Duc, qui n'en fut point content, réſolut d'arracher à la Dame, à force de tourmens, la même confeſſion qu'il avoit arrachée au Cuiſinier. L'ayant fait tirer

une nuit de chez elle, en l'absence de son mari, & conduire dans un lieu secret, il la fit lier aux instrumens de la torture, dépouiller & cruellement battre. Mais, avec une constance au-dessus de celle d'un homme, elle nia toujours qu'elle eût jamais parlé de son dessein à Philippe, & persista à dire que l'amour seul l'avoit portée à commettre la faute qu'elle avoit commise. Le Duc vaincu par sa constance, la fit enfin reconduire chez elle ; mais en si mauvais état, qu'elle en resta plusieurs jours au lit. Quant au Cuisinier, de peur qu'il ne rapportât ce qui s'étoit passé, on le fit disparoître pour toujours.

Peu après, Philippe en sut tout le détail par une voie secrete. Il reconnut alors clai-

rement, qu'après la mort du Pape, il ne pourroit pas rester une ſeule heure à Florence; & que même, durant la vie de ce Pontife, il n'y étoit pas entierement en ſûreté. Mais uſant d'une pleine diſſimulation, il ſe transporta d'abord à Boulogne, où l'Empereur ſe trouvoit, & où le Pape l'appelloit; & de-là à Rome, pour ſouder tous ſes comptes avec la Chambre Apoſtolique; & pour être par ce moyen, en état de partir de cette Ville, quand il voudroit, de même que de Florence. On lui fit ſur ſes comptes, par ordre du Pape, beaucoup de difficultés; quelque claires que fuſſent ſes affaires. Mais il finit tout avec les bonnes graces de ce Pontife; en ſacrifiant les intérêts de pluſieurs années, qui ne ſe mon-

toient pas à moins de cinquante mille écus.

Clément, au tems dont nous parlons, avoit conclu le mariage de Catherine sa niece, fille du Duc Laurent de Médicis (1), avec Henri, deuxieme fils de François I, depuis Dauphin, & enfin Roi de France. Devant envoyer la Princesse à Marseille, où il étoit convenu de s'aboucher avec François, il pria instamment Philippe, comme étant, après les Médicis, lié plus que tout autre, par le sang, à Catherine, de la conduire dans cette ville; & de régler à son gré l'ordre & la dépense du voyage. Ce ne fut pas sans jalousie de la part de plusieurs, particulierement

(1) Voyez ci-devant

de

de ceux qui étoient préposés alors à la garde de la Princesse. Le Pape, en chargeant Philippe de la conduire à Marseille, ajouta : Que son dessein étoit de se servir de son crédit, pour assurance de la dot dont on étoit convenu ; mais qu'il pourvoiroit, par les moyens convenables, à ce qu'il ne souffrît aucun préjudice ; & qu'il seroit reconnoissant de tout.

Une longue expérience avoit pleinement instruit Philippe de la duplicité du Pape. Espérant néanmoins que tant de bons procédés de sa part, pourroient à la fin fléchir le caractere de ce Pontife, il s'offrit avec zele, pour ce que ce même Pontife desiroit de lui. Et comme le tems pressoit, il retourna sans délai à Florence, où il donna ordre

à tout ce qui étoit nécessaire pour le voyage de Catherine ; qu'il conduisit ensuite à Nice, où il attendit l'arrivée du Pape ; & de-là à Marseille, où, après la célébration des noces, il demeura libre d'une commission qu'il avoit remplie, à la satisfaction de tout le monde.

La dot de Catherine fut de cent quatre-vingt mille écus comptant ; que Philippe, après en avoir reçu du Pape les cautionnemens convenables, promit de payer dans l'année : ce qu'il exécuta depuis, fidélement. Il se disposoit à s'en retourner à Rome avec ce Pontife, pour veiller à ce que les cautionnemens qu'on lui avoit donnés, eussent leur effet ; lorsque Sa Sainteté lui fit entendre qu'-

elle ſeroit bien aiſe, qu'il reſtât quelques mois auprès du Roi de France, en qualité de Nonce. Clément lui dit : Qu'il croyoit néceſſaire, vu l'alliance contractée avec ce Monarque, de laiſſer auprès de lui, dans ces commencemens, quelque perſonnage plus conſidérable que ceux qui ſe trouvoient d'ordinaire à la Cour de France pour celle de Rome.

Philippe repréſenta au Pape : Que ſon abſence ſeroit beaucoup préjudiciable à ſes affaires, de même qu'à ſes enfans jeunes encore, & privés par-là de leur principale garde ; mais que le deſir de ſervir S. S., l'emportoit ſur toute autre conſidération. Il étoit cependant charmé au fond de ſon cœur, que Clément lui témoignât

tant de confiance ; persuadé que ses nouveaux services fléchiroient à la fin son caractere. Il étoit charmé aussi d'avoir, par sa Nonciature, occasion de gagner la faveur du Roi ; & (ce dont il faisoit plus de cas encore) de pouvoir, au moyen de cette dignité honorable, rester hors de Florence, pleinement en sûreté. Ce fut ainsi que Philippe se trouva Résident pour la troisieme fois en France, où il servit le Pape avec tout le zele & toute la fidélité possibles. Le Roi le chérissoit si fort, que, voulant, après six mois, retourner en Italie, ce Monarque pria Clément de ne point lui accorder son congé ; & tout donne lieu de croire que sa Nonciature auroit duré longtems encore, si ce

Pontife eût encore longtems vécu.

Tandis que Philippe suivoit ainsi considéré, la Cour de France, Julien Salviati Gentilhomme du Duc Alexandre & fort favorisé de ce Prince, s'en retournant un soir chez lui, à cheval, au flambeau, avec quelques-uns de ses domestiques, fut attaqué au milieu des rues de Florence, par deux hommes qui lui couperent presque une jambe. Le Duc y fut extrêmement sensible; & comme on ne découvroit point les coupables, le blessé accusa ouvertement Pierre, l'aîné des fils de Philippe. Le Pere venant à le savoir, y reconnut aussi-tôt cette malignité qu'il avoit peu auparavant reconnue à l'égard de sa propre personne. Mais

dissimulant tout à son ordinaire ; d'autant, qu'outre les cent quatre-vingt mille écus de la dot de Catherine de Médicis, pour lesquels il s'étoit engagé, il l'étoit encore pour trente mille, à l'occasion de son emploi d'Officier d'Abondance. Il se contenta de prier par lettres, le Pape, de procurer auprès du Duc, la sûreté à ses fils ; afin qu'il pût, de son côté, servir sa Sainteté avec l'esprit tranquille. Philippe écrivit en même tems à ce Prince, que, si on ne donnoit pas à ses fils cette sûreté, il seroit obligé de les tirer de Florence ; étant trop difficile à des jeunes gens, de rester toujours chez eux ; trop honteux pour ses fils & pour soi & trop dangereux en même tems, qu'ils al-

laſſent déſarmés, tandis que leur ennemi alloit armé. Il envoya ordre à Pierre, celui que Salviati avoit accuſé, de venir le trouver ſans délai, ſi le Duc ne lui donnoit point ſa foi pour aſſurance. Les lettres de Philippe au Pape & au Duc, n'ayant produit aucun effet, Pierre, après avoir demandé plutôt qu'obtenu la permiſſion de partir, prit, ſans tarder, la route de Lyon.

Cependant le Pape fut attaqué de la maladie qui le mit au tombeau. Le Roi fit auſſitôt partir les Cardinaux François, pour Rome; &, ſur ce que ce Prince jugea que Philippe en qui il avoit beaucoup de confiance, pourroit les bien conſeiller pour l'élection d'un nouveau Pape, & leur être fort utile dans tout ce qui ſurvien-

droit, il le pria de les y accompagner. Philippe y consentit d'autant plus volontiers, que sa résolution étoit déja de s'en retourner à Rome, forcé par ses propres intérêts; d'autant qu'on lui devoit encore environ 60000 écus de la dot de Catherine. Il se rendit dans les plus grandes chaleurs de l'été, à Lyon, où Pierre son fils étant arrivé, lui dit: Qu'on voyoit clairement que le Duc ne vouloit plus à Florence ni les fils, ni le Pere. Pierre ajouta: Que la guérison du Pape étoit désespérée par les Médecins.

Philippe avoit depuis longtems formé le dessein de ne plus retourner à Florence, après la mort de Clément. Il fut en conséquence charmé que le Duc lui eût donné juste sujet de rompre avec lui, en

ne permettant point à ſon fils, de ſe juſtifier; contre ce qui ſemble devoir ſe pratiquer, à l'égard de tout homme, & dans toute ſorte de cauſes. Mais il ne pouvoit pas encore découvrir ſon deſſein; ayant à Florence une partie conſidérable de ſon bien, & n'y ayant pas liquidé ſes affaires avec l'Etat, non plus qu'avec pluſieurs débiteurs particuliers. Il jugea donc néceſſaire d'entretenir le Duc, de loin, par lettres; & lui écrivit de Lyon, pour lui témoigner ſon regret, au ſujet de la maladie du Pape ſon oncle: il lui rendit de nouveau ſes devoirs de Livourne; après y être arrivé de Marſeille, où il s'étoit embarqué avec huit Cardinaux François.

A ſon retour à Rome, Philip-

pe trouva le Pape mort; tout le peuple en armes, soulevé contre ceux qui y étoient chargés de ses affaires; ayant déja pillé à Trastevere, quelques magasins de grains; & parlant chaque jour entr'eux, de brûler & détruire jusqu'aux fondemens, son beau comptoir; si bien que ses Agens s'étoient tous retirés dans le Château S. Ange; & qu'il fut obligé d'aller loger au Vatican. Les véritables raisons de ce soulevement du Peuple Romain, étoient la haine qu'il gardoit contre les parens, les serviteurs, & généralement contre tout ce qui retraçoit la mémoire de Clément, à cause du sac cruel qu'il avoit souffert sous son Pontificat; le desir naturel dans le peuple, de piller; la licence ordinaire à celui de Rome, durant la

vacance du Saint Siege. Ce peuple néanmoins voulant faire voir que ſes procédés étoient juſtes, proteſta que le comptoir de Philippe lui étoit garant de tous les dommages que leur Patrie avoit ſoufferts, l'année d'auparavant, par la faute de ſes Agens.

Les Agens de ce comptoir étoient convenus avec les Romains, de faire venir dans la Ville, trente mille muids de grains de Sicile, ſauf cependant les obſtacles réels; &, dans le cas où ils ne pourroient pas les faire venir de Sicile, les avoir d'autres lieux, à ſix écus le muid, de quelque part qu'ils les euſſent. Les Agens n'avoient pas manqué d'acheter en Sicile la quantité de grains dont on étoit convenu:

mais, ſur ce que le Vice-Roi avoit refuſé de la laiſſer ſortir, ils furent obligés d'en faire venir de Provinces éloignées, telles que la Bretagne & la Flandre: ce qui, ſelon toute apparence, eſt rarement arrivé, pour les beſoins de Rome. Une partie de ces grains ayant fait naufrage, une autre ayant été retenue ailleurs, une autre enfin, vu l'éloignement des lieux, n'étant arrivée que tard, Rome n'en reçut point, à tems, la quantité dont on étoit convenu; & il valut dix écus le *Rubbio*. Le peuple demandoit le dédommagement d'une pareille cherté, de même que d'autres préjudices, qui en avoient été la ſuite; ſi bien que la demande qu'il fit aux Juges, contre Philippe, étoit de ſept cens mille écus. Mais la con-

vention faite avec ses Agens, paroit à cette demande (si néanmoins la raison eût prévalu à la force); d'autant qu'elle disoit : » Sauf toujours les obsta- » cles réels ».

Un dédommagement si considérable faisoit moins de peine à Philippe, que la ruine dont son comptoir étoit menacé ; & cela, à cause du tort considérable qu'il pensoit que sa réputation en recevroit ; persuadé qu'il ne pourroit plus, avec une pareille tache, demeurer à Rome. Aimant donc mieux tout sacrifier, que de se voir ainsi deshonorer, il livra, par un compromis son comptoir, aux Cardinaux Trani & Césarino, choisis par la partie adverse, pour arbitres de l'affaire, & se soumit à d'autres conditions

injuſtes & très dures.

Ce ne fut pas là tout. Le nouveau Pape Paul III venant à ſavoir que Philippe, pour ſûreté des avances de la dot établie à la Niece de Clément, avoit en main pluſieurs joyaux, ainſi que pluſieurs cautionnemens ſur le Mont de la Foi, dixmes & autres revenus d'Egliſe, lui fit demander les joyaux; diſant que les cautionnemens ſeuls aſſuroient aſſez les ſommes qui lui étoient dûes. Philippe ſe trouvant, de cette maniere, preſſé en même tems, par le Pape & par le peuple, pour deux objets différens, dont chacun en particulier abſorboit ſon comptoir, préſenta courageuſement le front à la Fortune, & jugea plus utile pour ſoi, d'éviter tout procès

avec Sa Sainteté, en s'accommodant avec Elle. Il rendit donc à ce Pontife, la plus grande partie des joyaux ; en recevant de sa part la confirmation des cautionnemens que Clément lui avoit donnés; & dont, par sa mort, l'exécution demeuroit suspendue. Cette résolution généreuse lui réussit. Jointe au suffrage des Cardinaux François qu'il avoit ménagés à Paul III, pour son élection, elle lui gagna si fort sa faveur, que ce même Pontife, sans examiner, s'il étoit obligé ou non, à payer la dot d'une parente de son Prédécesseur (examen dont plusieurs étoient d'avis), lui laissa faire valoir, avec pleine liberté, ses cautionnemens. De sorte qu'à la fin, Philippe ne se trouva frustré que de quelques intérêts,

qui ne passoient pas la somme de quatre mille écus.

Cependant il avoit déja découvert au Cardinal Hippolyte de Médicis (1), sachant que celui-ci aspiroit au Gouvernement de Florence, son mécontentement à l'égard du Duc Alexandre ; & avoit fait avec ce Cardinal, nonobstant ce qui s'étoit passé l'an 1527, une liaison intime ; de même qu'avec les Cardinaux Salviati & Ridolfi, qu'il trouva unanimement disposés à agir contre le Duc, dès que l'occasion s'offriroit à eux. Ses démarches commencerent à donner beau-

(1) Fils naturel, comme nous avons dit, de Julien Duc de Nemours ; le même qui étoit sorti de Florence avec le Cardinal de Cortone, l'an 1527 ; que Clément VII son oncle, avoit fait Cardinal, & qui étoit alors retiré à Rome.

coup d'ombrage à ce Prince; & à lui faire connoître ce qu'il n'avoit point jusques-là connu par lui-même, savoir : Que de tenir Philippe & ses fils hors de leur Patrie, c'étoit un parti plus utile pour eux, que pour soi. La raison en étoit: Qu'à Florence, ils pouvoient recevoir de sa part des injures, & ne pouvoient pas lui en faire; au lieu que le contraire arrivoit, étant hors de Florence. Le Duc tâcha, en conséquence, de se réconcilier avec Philippe, à qui il écrivit de sa propre main, par la voie de l'Archevêque de Capoue qui s'entremettoit pour cela : Qu'il étoit prêt à arranger les affaires entre Jacques Salviati (1) & ses fils, de

(1) Ce Gentilhomme du Duc, son fa-

la maniere dont lui-même le desireroit ; & qu'il souhaitoit fort son retour; afin que chacun fût assuré que l'amitié qui avoit été de tout tems entr'eux, subsistoit toujours. Pour lui donner encore plus d'assurance de sa bonne disposition à son égard, ce Prince l'élut Ambassadeur (1), avec cinq autres Gentilshommes Florentins, pour féliciter le nouveau Pape ; & afin d'achever de lui marquer sa confiance, il voulut qu'il fît la harangue. Philippe le remercia de tout, lui témoigna un desir de retourner dans sa Patrie, égal à celui que ce même Prince avoit de l'y revoir ; mais il lui

vori, à qui on avoit coupé presqu'une jambe dans un guet-à-pens, & qui en avoit accusé Pierre, l'aîné des fils de Philippe.

(1) Ce fut sa quatrieme légation.

marqua qu'il ne pouvoit y retourner, qu'après avoir fini ses différends avec les Romains, & rétabli les affaires du comptoir qu'il avoit chez eux: Quant à la harangue au Pape, Philippe disoit : Qu'il ne pouvoit la faire, parcequ'il se trouvoit avec la fievre, sans espérance même de guérison prochaine.

Cependant ce zélé Républicain pressoit François Dini son Agent à Florence, d'y terminer au plutôt les affaires qui lui restoient dans cette Ville. En attendant, il avoit des entretiens fréquens & secrets avec Silvestre Aldobrandin, le plus considérable sans contredit des exilés d'alors; & l'exhortoit d'engager les autres, à former liaison avec le Cardinal Hippolyte de Médicis, en se montrant au moins bien dispo-

sés à son égard, afin qu'appuyé sur de plus grandes espérances, ce Cardinal persistât d'une maniere plus constante dans son inimitié contre le Duc Alexandre. La conduite que tenoit Philippe, venoit de ce qu'il voyoit par les lettres de Cesano, Agent de ce même Cardinal auprès de l'Empereur, que les Agens du Duc auprès de Sa Majesté, se donnoient tous les mouvemens possibles, pour faire conclure son mariage (1) négocié du vivant du Pape Clément son oncle ; & que l'Empereur étoit fort incertain de ce qu'il devoit faire ; sur ce qu'il appréhendoit, vu la désunion entre le Duc & le Cardinal, de ne se choisir un Gen-

(1) Avec Marguerite, fille naturelle de l'Empereur.

dre, qui fût bientôt sans Etats. Et comme l'Empereur témoignoit à Cesano desirer beaucoup l'union des deux Princes, il offroit au Cardinal, pour l'y disposer, de gros bénéfices, ainsi que de se servir de ses conseils dans toutes ses délibérations, au sujet des affaires d'Italie. Philippe appréhendoit de son côté, beaucoup, vu la connoissance qu'il avoit de la vanité & de la légéreté du Cardinal, que celui ci, gagné par les promesses de l'Empereur, ne se réconciliât enfin avec le Duc : réconciliation dont Philippe voyoit clairement que le mariage de ce même Duc avec la fille de l'Empereur, & l'affermissement de sa puissance feroient le fruit. Il s'appliqua donc avec un soin & une adresse extrêmes, à persuader au Cardinal : Que, pos-

ſédant la faveur générale des Florentins par ſa libéralité & par le ſouvenir agréable qu'on avoit de ſon Pere, & que tous ſes Parens & tous ſes amis étant zélés pour ſa grandeur, nulle entrepriſe ne lui ſeroit difficile ; ſurtout s'il s'attachoit les exilés (ce que Philippe lui promettoit de faire réuſſir bientôt); s'il étoit aidé de la faveur & de l'argent des François, dont Philippe faiſoit voir qu'il pouvoit diſpoſer à ſon gré; en un mot, s'il ſe gouvernoit avec prudence & avec patience.

D'un autre côté, Philippe diſoit aux Exilés: Que la diſcorde du Duc & du Cardinal étoit leur ſalut; & que l'union de ces deux Princes étoit la ruine certaine de tous: Qu'ils pouvoient mieux que perſonne,

entretenir cette diſcorde, en ſe montrant partiſans du Cardinal; & en diſant, pour être plus aiſément crus, qu'ils deſiroient avant tout, la liberté de leur Patrie; mais que, s'il leur falloit avoir un Maître, ils n'en vouloient point d'autre que lui. Philippe aſſuroit enſuite les Exilés: Qu'ils n'avoient pas à craindre d'être les Miniſtres de l'élection d'un nouveau Tyran, ni qu'on pût dire que c'étoit la perſonne & non la choſe, qui, par le paſſé, leur avoit été odieuſe. Philippe leur donnoit cette aſſurance, en leur diſant: Qu'il ſavoit d'une maniere indubitable, que l'Empereur avoit mauvaiſe opinion du Cardinal; & que Sa Majeſté ne ſe réſoudroit jamais à ôter le Gouvernement au Duc, pour le donner à lui. De ſorte qu'ils

pouvoient librement ſe montrer zélés pour ſa grandeur, ſans rien craindre : outre qu'on ne pouvoit ſortir du péril où l'on ſe trouvoit actuellement, ſans ſe diſpenſer de s'expoſer à un autre. Mais il leur témoignoit avoir confiance : Que, par le moyen qu'il leur propoſoit, on obligeroit le Cardinal, à travailler avec eux au recouvrement de la liberté (1). La raiſon en étoit : Qu'après les avoir vu faire pour lui tous leurs efforts, déchu de ſes eſpérances, il falloit, s'il ne vouloit être ingrat à l'excès, qu'il s'appliquât à ſon tour, à favoriſer leurs vœux.

Quoique les Exilés euſſent

(1) On verra ci-après, que cela arriva, comme Philippe l'avoit prévu.

de

de forts ombrages au ſujet de Philippe, à cauſe qu'il avoit déja expoſé pour la Maiſon de Médicis, ſa perſonne & ſes biens ; & quoiqu'ils craigniſſent qu'après s'être ſervi d'eux, il ne fît enſuite ſon accommodement à ſon gré ; néanmoins, comme ils n'avoient pas d'autre eſpérance, ils communiquerent ſes raiſons aux plus ſages d'entr'eux ; & commencerent à fréquenter le palais du Cardinal, à qui ils offroient leurs perſonnes & leurs jours, qui étoient tout ce qui leur reſtoit. Mais quelques-uns d'entr'eux, plus foibles ou plus ambitieux que les autres, voulant témoigner à ce Cardinal & à leur Patrie, plus de zele, repréſentoient Philippe comme ennemi, non de la tyrannie, mais du Duc ; ſi bien

qu'il s'en fallut peu qu'ils ne le portassent à prendre le parti de se retirer à Venise, pour y vivre en repos & en sûreté. Le Duc l'y invitoit ; en lui promettant une liberté entiere pour ses affaires de Florence & pour ses biens ; & ses amis le lui conseilloient sans passion. Mais Philippe sachant qu'il étoit d'un bon Citoyen, quand il s'agissoit du bien public, de n'avoir nul égard à l'opinion de quelques particuliers ; & priant en grace ceux qui pensoient défavorablement de lui, de le juger par la fin qu'il se proposoit, & non par les moyens qu'il employoit, continua, malgré leurs calomnies, d'agir, autant qu'il étoit en son pouvoir, pour le service de sa Patrie ; sacrifiant tous les biens-fonds qu'il avoit

dans l'Etat de Florence, de même que plusieurs créances particulieres (ce qui se montoit à plus de cinquante mille écus) & dédaignant les périls nombreux auxquels il voyoit évidemment, qu'il exposoit ses jours & ceux de ses enfans, par sa déclaration contre le Duc. De sorte qu'on peut dire avec vérité que les autres Exilés l'avoient été forcément; que Philippe seul le fut volontairement; & qu'il voulut, pour le service de sa Patrie, être déclaré Rebelle, & voir ses biens confisqués.

Il conseilla donc au Cardinal de Médicis, de même qu'aux Cardinaux Salviati & Ridolfi, d'envoyer vers l'Empereur, les freres de ces deux derniers, auxquels il offrit de joindre Pierre, l'aîné de ses

fils. C'étoit pour qu'ils allassent se plaindre à ce Prince, du Gouvernement Tyrannique du Duc; lui recommander la cause publique ; & aider cette cause, en empêchant, s'il étoit possible, la ratification du mariage du Tyran. Philippe espéroit d'ailleurs gagner beaucoup par ce moyen, la confiance du Cardinal de Médicis, de laquelle il sentoit qu'il avoit besoin ; sachant que plusieurs ne cessoient de dire à ce Cardinal, qu'il n'avoit été dépouillé du Gouvernement, l'an 1527, par d'autres que par lui ; qu'actuellement il n'entretenoit la discorde entre le Duc Alexandre & sa Seigneurie Illustrissime (1), que pour voir la ruine

(1) C'étoit le titre qu'on donnoit alors

de l'un & de l'autre ; qu'il engageoit dans sa haine, les deux Cardinaux Ridolfi & Salviati, & rendoit leur cause inséparable de la sienne.

Le conseil que donnoit Philippe d'envoyer vers l'Empereur, plut fort au Cardinal de Médicis ; & il ne trouva pas de difficulté à le mettre en exécution ; vu que les Cardinaux Ridolfi & Salviati s'y rendoient aisément aussi. Mais, pour que l'Empereur vît d'une maniere plus claire, le mécontentement général des Florentins, & qu'il jugeât qu'il étoit impossible au Duc Alexandre, de se maintenir, Philippe fut d'avis encore : Qu'a-

aux Cardinaux. Le Pape Urbain VIII ne croyant pas que ce titre répondît assez à leur dignité, le changea, l'an 1630, en celui d'Eminence.

vec les trois Envoyés déja désignés, les Exilés en fissent partir trois de leur côté, pour faire à S. M. I. les mêmes plaintes qu'eux. Le Prieur de Rome Salviati, Laurent Ridolfi & Pierre Strozzi, qui représentoient les Cardinaux Salviati, Ridolfi & Philippe, étoient chargés de dire à l'Empereur : Qu'étant des parens les plus proches & les plus puissans que la Maison de Médicis eût à Florence, la liaison du sang & l'intérêt de leur Patrie les avoient portés à venir déclarer à S. M. I. que le Gouvernement du Duc Alexandre n'étoit pas supportable : Qu'ils la supplioient donc, si Elle vouloit maintenir le Gouvernement dans cette Maison, de le faire passer au Cardinal de Médicis ; & que, dans le

cas où il plairoit à S. M. I. prendre un autre parti, ils étoient prêts à se conformer à tout ce qu'Elle résoudroit ; pourvu que le Duc Alexandre fût déposé. Galeotto Giugni, Antoine Berardi & Paul-Antoine Soderini, qui représentoient les Exilés, demandoient le rétablissement de l'ancienne liberté, comme une chose juste ; soit parceque Florence étoit naturellement libre ; soit parceque Dom Ferrant avoit promis cette liberté au nom de S. M. I. par la capitulation. Mais ils ajoutoient : Que, dans le cas où S. M. I. seroit bien aise que Florence restât sous le même Gouvernement, ils aimeroient mieux que ce Gouvernement fût entre les mains du Cardinal de Médicis, qu'entre celles du Duc Alexandre ;

eu égard à la ſoif inſatiable qu'avoit ce dernier des biens & du ſang de ſes Concitoyens.

Ces deux demandes, quoique différentes en apparence, étoient au fond les mêmes ; vu que ceux qui faiſoient la premiere, propoſoient le Gouvernement du Cardinal de Médicis, ſans refuſer néanmoins le Gouvernement libre ; & que ceux qui faiſoient la ſeconde, demandoient le Gouvernement libre, ſans refuſer celui du Cardinal de Médicis : par où l'Empereur pouvoit juger que les uns & les autres étoient d'accord pour la deſtruction de leur ennemi commun, le Duc Alexandre. Ils trouverent ce Prince à Barcelone, prêt à s'embarquer pour l'Afrique. Il écouta les deux demandes, & répondit : „ Qu'il étoit fâ-

» ché de n'avoir pas alors le
» tems de les examiner & d'y
» pourvoir ; mais qu'il espéroit
» se trouver bientôt en Italie,
» où il feroit sûrement de ma-
» niere, que chacun auroit
» lieu d'être content ». Il char-
gea les Envoyés, de prier de
sa part les Cardinaux Ridolfi
& Salviati, & d'ordonner de
sa part aussi à Philippe & aux
Exilés, de ne rien innover, en
attendant, contre le Duc ; à
qui il feroit donner ordre aussi,
de ne rien innover de son cô-
té contr'eux. Les Envoyés re-
çurent ensuite des Ministres
de S. M. I., de vives assuran-
ces de la bonne disposition
qu'on avoit à leur égard ; &
ils surent par de bonnes voies,
que, s'ils fussent venus un peu
plutôt, c'est-à-dire, avant que
le Duc obtînt la confirmation

de ſon mariage, il auroit été privé de l'alliance de l'Empereur & de ſes Etats.

Cependant Philippe, après avoir fait prendre à ſon fils Pierre la route d'Eſpagne, avoit, avant que le bruit s'en répandit, envoyé ordre qu'on fît ſortir de nuit & ſécretement, du pays de la domination de Florence, ceux de ſes fils jeunes encore, qu'il avoit tenus longtems à la campagne, ſous prétexte de divertiſſement; & qu'on les lui amenât à Rome. Cette conduite de la part de Philippe, fut un témoignage ſûr pour chacun, de la rupture déclarée entre le Duc & lui. Mais ce témoignage fut beaucoup plus ſûr encore, lorſqu'on vit tout d'un coup à Rome, le même Philippe, avec la permiſſion du Pape, aller armé, ſuivi d'une troupe d'amis hardis

& fideles, armés comme lui, & qui ne le quittoient jamais. Il étoit, de cette façon, parfaitement en assurance; d'autant que le port des armes étoit alors, à Rome, défendu à tout le monde.

Dans ce tems-là, Pierre Strozzi, Laurent Ridolfi & Antoine Berardi s'en retournant d'Espagne, reçurent avis en Provence par un courier qui leur fut dépêché de Lyon, qu'il y avoit à Alexandrie de la Paille, huit ou dix soldats du Duc, envoyés par ce Prince pour les assassiner; & que ces assassins avoient pour Chef un certain Petruccio Florentin, Lanspessade de ce même Prince. Ayant en conséquence, changé de route, ils se rendirent par le Pô, à Plaisance; sur ce qu'ils apprirent que Pé-

truccio y avoit passé deux jours auparavant avec un seul de ses compagnons, pour s'en retourner à Florence. Mais ils ne l'atteignirent qu'à Modene; où ayant découvert au Gouverneur, les indices qu'ils avoient de son dessein, ils le firent arrêter. Petruccio confessa tout l'ordre du complot, l'argent qu'il avoit reçu, & comment, après avoir resté plusieurs jours à Alexandrie sans avoir nouvelle d'eux, il s'en retournoit vers le Duc, pour savoir ce qu'il avoit à faire. Pierre Strozzi & les deux autres ayant tout fait écrire par un Greffier, & prié instamment le Gouverneur, de sauver la vie à Petruccio, afin que, si jamais le Duc vouloit nier, ils pussent produire contre lui la preuve vivante, se rendirent à Rome,

où le Duc envoya pareillement des gens pour faire aſſaſſiner Philippe ; entr'autres deux hommes de Grazzuolo. Ceux-ci parlant trop, & ſe laiſſant voir à toute heure autour de la demeure de Philippe, ſe firent connoître. Mais étant venus au pouvoir de la Juſtice, dont les Chefs étoient encore alors fort partiſans des Médicis, vu qu'aucun des Miniſtres de Clément n'avoit été changé, ils furent bientôt relâchés, ſans avoir même été appliqués à la queſtion.

Philippe cependant ſe trouvoit à la fois ayant un ennemi, qui l'obligeoit d'aller continuellement armé (c'étoit le Duc Aléxandre ;) & en ayant un autre qui en vouloit à ſa fortune entiere (c'étoit le Peuple Romain.) Mais il ne ſe décon-

certa point ; travaillant nuit & jour, & se tenant continuellement sur ses gardes, malgré le préjudice considérable que ce travail & cette attention continuelle portoient à son repos & à sa santé. Les deux Cardinaux Juges de son différend avec le Peuple Romain, le terminerent à la fin, en le condamnant à payer 17500 écus. Ce fut seulement pour appaiser ce Peuple ; conformément à ce que Philippe desiroit, afin de ne pas perdre avec Florence, Rome aussi, qu'il s'étoit choisie pour seconde Patrie.

Sur ces entrefaites, Cesano Agent du Cardinal de Médicis, retourna d'Espagne, & dit à son Maître : Qu'il ne songeât plus à obtenir le Gouvernement de Florence, par le moyen de l'Empereur ; parce qu'il avoit touché au doigt,

que ce Prince n'avoit pas confiance en lui : Qu'il falloit donc de néceſſité, ou qu'il s'accommodât avec le Duc, conformément aux vœux de S. M. I. ou que renonçant à tout intérêt particulier, il embraſſât, avec les Exilés, la cauſe commune de la liberté. Philippe avoit déja dit pluſieurs fois au Cardinal, que, dans le cas où il jugeroit plus utile pour ſoi, de ſe réconcilier avec le Duc ſon Frere (1), il le fît ſans aucun égard pour lui Philippe. Il avoit outre, cela, promis à ſa Seigneurie Illuſtriſſime, de ne rien innover ſans ſa parti-

(1) On ne voit pas pourquoi l'Auteur appelle ces deux Princes Freres ; l'un étant fils du Duc de Nemours ; & l'autre de Laurent II du Nom ; à moins qu'il n'y ait eu quelque adoption. C'eſt ce que j'ignore.

cipation. Quand donc Cesano fut de retour d'Espagne, le Cardinal ayant fait appeller Philippe, lui déclara tout ce que son Agent lui avoit dit, & lui demanda conseil. Sur quoi, Philippe lui représenta: Que l'accommodement étoit très utile pour le Duc, en ce qu'il le faisoit Gendre de l'Empereur, dont le Prince, au moyen de cet accommodement, recevoit pour dot le Gouvernement de Florence; mais qu'il étoit très désavantageux & très honteux pour lui: très désavantageux, parceque son inimitié avec le Duc avoit été poussée si loin, qu'il ne pouvoit plus se tenir en assurance de sa part; ensorte qu'il falloit qu'il s'exilât lui-même pour toujours de sa Patrie, attendu qu'il ne pourroit

jamais y jouir de la moindre assurance, tant que le Duc y seroit plus puissant & plus fort que lui : Que l'offre que ce Prince lui faisoit, d'une bonne pension annuelle, étoit une offre vaine ; parcequ'il cesseroit de lui payer cette pension, dès que son mariage seroit fait ; qu'il ne tiendroit plus alors compte de lui, & que l'Empereur prendroit toujours le parti de son Gendre : Que, quant aux revenus d'Eglise, que S. M. I. lui promettoit, c'étoient-là des promesses vagues de Princes. Mais que, quand même S. M. I. voudroit lui tenir parole, le Duc l'en empêcheroit, afin d'avoir son ennemi plus foible. Philippe lui fit voir ensuite : Que l'accommodement étoit très honteux pour lui ; en ce que l'on

voyoit clairement, que c'étoit l'espérance de quelques revenus, & non un motif généreux, qui l'y engageoit. Mais que, s'il redonnoit la liberté à sa Patrie, il s'acquerroit une gloire immortelle; il verroit mettre ses enseignes dans toutes les Villes, & s'entendroit appeller le vrai Pere de cette Patrie. Comme les intentions du Cardinal, vu son ambition, étoient peut-être suspectes à Philippe, il ajouta, pour le gagner d'une maniere ou d'autre: Que, quand même il seroit plus porté à en être le Maître, que le Libérateur, la voie la plus sûre & la plus courte, étoit de gagner, en travaillant à sa délivrance, la faveur des Peuples, naturellement portés à se soustraire à ceux qui cherchoient à les dominer; & à se

ſoumettre d'eux-mêmes, à ceux qui s'en montroient éloignés.

Le Cardinal ſe rendit à ces raiſons ; & chargea Philippe, avec une ſatisfaction extrême pour celui-ci, de faire dire ouvertement aux Exilés & à quiconque aimoit la liberté de Florence, qu'il vouloit, de concert avec eux, la lui procurer par toutes les voies poſſibles. Il réſolut auſſitôt d'aller trouver l'Empereur en Afrique ; menant avec ſoi le Prieur de Rome (1) & Pierre Strozzi. Il fit dire en même tems, aux Exilés, d'élire quelques-uns d'entr'eux, pour l'y ſuivre auſſi ; parcequ'il vouloit les introduire auprès de l'Empereur, & lui demander,

(1) Frere du Cardinal Salviati, & qu'on a vu ci-devant Envoyé vers l'Empereur.

en leur présence, la liberté de leur commune Patrie ; avec permission pleine à chacun d'eux, dans le cas où il ne parleroit pas tout-à-fait conformément à leurs desirs, de lui répliquer en face, sans aucun égard. Et pour leur donner plus d'assurance de sa bonne volonté, il écrivit en ce sens-là, une lettre aux Procurateurs des Exilés. Ceux-ci fort satisfaits enfin de la conduite de Philippe, élurent six jeunes gens de bonne condition, qu'ils envoyerent au Cardinal; lequel étoit prêt de s'embarquer à Gaiete pour Tunis. Mais il fut attaqué tout d'un coup d'un mal si violent, qu'il se jugea lui-même aussi-tôt mort ; disant, qu'il se sentoit au-dedans, tout brûlé de poison ; & que nul autre ne pouvoit

le lui avoir donné, que Jean-André du Bourg S. Sepulcre, ſon Maître d'Hôtel. Celui-ci ayant été arrêté ſur le champ, & mis entre les mains de la Juſtice du lieu, n'eut pas été plutôt lié aux inſtrumens de la torture, qu'il déclara tout; la qualité & la couleur du poiſon; de quelle maniere il l'avoit donné au Cardinal; qu'il l'avoit eu d'Otto de Montauto, créature du Duc; & comment tout avoit été fait aux inſtances de ce Prince.

Le Cardinal de Médicis mourut dans cinq jours; &, par ordre des Cardinaux Ridolfi & Salviati ainſi que de Philippe, le criminel fut tiré avec les plus grandes précautions, d'Itri, lieu du Royaume de Naples, où il ſe trouvoit, & conduit à Rome, non

ſans beaucoup de difficulté, parceque les ſerviteurs du mort vouloient à toute force, le mettre en pieces en chemin. Mais Philippe, qui étoit bien aiſe que le crime fût conſtaté de maniere, que le Duc ne pût pas, quand il le voudroit, le nier, & qui ſentoit que ce fait ſeul ſuffiſoit pour la ruine de ce Prince, parceque l'honneur forceroit l'Empereur, non ſeulement à lui refuſer ſa fille, mais à le priver du Gouvernement de Florence, comme empoiſonneur de ſon Frere, fit remettre le coupable à Rome, entre les mains de la Juſtice. Jean André avoua, comme il avoit fait aux Juges d'Itri, qu'il avoit empoiſonné ſon Maître, aux inſtances du Duc Alexandre. Il varia ſeulement ſur le poiſon, ainſi que ſur celui dont il le tenoit.

Cependant Philippe éclatoit ſans ménagement contre le Duc, qu'il nommoit aſſaſſin de grand chemin, à cauſe de l'attentat d'Alexandrie de la Paille. Et comme il craignoit fort que la Juſtice, qui avoit été vendue dans cette occaſion, ne le fût de nouveau dans une auſſi énorme ſcélérateſſe que celle de l'empoiſonnement du Cardinal de Médicis, il ne diſſimuloit point au Pape : Qu'il importoit plus à Sa Sainteté, qu'à qui que ce fût, de la certifier au monde; parceque, ſi elle venoit à reſter douteuſe, l'infamie en retomberoit, avec le temps, toute entiere ſur Sa Sainteté, Il lui citoit pour cet effet, cette maxime de Caſſius, ancien Juriſconſulte : » Dans tous les » meurtres, on doit ſoupçon-

» ner davantage ceux qui re-
» tirent le plus de fruit de la
» mort des perſonnes dans
» qui ils ont été commis (1). »
Il finiſſoit par repréſenter à Sa Sainteté : Que, ſi le Duc étoit innocent, il ne manqueroit pas, pour ſe purger d'une infamie auſſi grande que celle de l'empoiſonnement du Cardinal ſon frere, d'envoyer auſſitôt à Rome, Otto de Montauto, pour être remis entre les mains de la Juſtice & examiné.

Quant aux Agens du Duc, s'ils n'avoient auparavant épargné ni ſoins ni argent, pour ſauver des rigueurs des Loix,

(1) C'eſt que par la mort du Cardinal de Médicis, le Pape diſpoſoit de quantité de Bénéfices conſidérables, qu'il conféra à ſes Neveux.

ceux

ceux qui étoient venus à Rome pour aſſaſſiner Philippe, il y a lieu de croire, que, dans l'affaire préſente, qui étoit de bien plus grande conſéquence, ils épargnerent l'argent & les ſoins moins que jamais; & qu'ils n'eurent pas grand'peine à corrompre des Juges qu'ils avoient n'agueres corrompus. C'eſt ce qui parut clairement par les effets. Ces Juges prirent occaſion de ce que le priſonnier avoit varié au ſujet du poiſon & de celui qui le lui avoit fourni, pour conclure qu'il ne méritoit point d'être cru. Selon même ce que Philippe diſoit avoir ſu par des voies ſecretes, ils firent entendre au coupable, qu'en réſiſtant à un peu de torture, il ſauveroit ſon honneur & ſes jours. Ayant donc été appli-

qué pour la troisieme fois à la question : il dit : Que, d'abord à Itri, ensuite à Rome, la douleur des tourmens lui avoit fait confesser un crime dont il étoit très innocent.

Les Juges firent leur rapport au Pape, de ce troisieme examen seulement, & cela, d'une façon fort légere ; & lui représenterent, que, selon la Justice, ils ne pouvoient pas procéder davantage contre l'accusé, sans de nouveaux indices. Sa Sainteté ajouta foi à leur rapport, & craignit que, si Elle ôtoit l'examen de la cause aux Juges, Elle ne s'attirât l'inimitié de l'Empereur, & que ce Prince ne crût qu'Elle avoit voulu par-là mettre obstacle à l'alliance du Duc avec lui, de sorte qu'après avoir retenu le prisonnier environ

trois mois dans le Château S. Ange, Elle l'élargit, ſans le faire examiner davantage.

L'opinion de l'empoiſonnement du Cardinal de Médicis, fût celle de tous les Exilés & de pluſieurs autres encore. Quelques-uns cependant crurent que le Cardinal étoit mort de ſon mal ordinaire, produit par le changement d'air & par pluſieurs autres cauſes; d'autant mieux qu'il mourut depuis à Itri, avec les mêmes ſymptomes, quelques perſonnes qui n'avoient point mangé avec lui.

Ainſi furent inutiles les ſoins extrêmes, que Philippe s'étoit donnés pour éclaircir la vérité. Ce ne fut pas tout: il s'attira pleinement la diſgrace de l'Ambaſſadeur de l'Empereur auprès de Sa Sainteté, de même que celle du Vice-Roi

de Naples, qui l'accusoient, avec Pierre son fils, d'avoir violé les droits de S. M. I., en tirant furtivement un prisonnier, des lieux de sa dépendance. Ils envoyerent ordre en conséquence de faire arrêter Pierre, resté à Itri auprès du Prieur de Rome, qui y étoit tombé dangereusement malade. Mais il prévint leurs diligences, sur l'avis qu'il reçut de son Pere, de partir sans délai.

Philippe déchû d'une aussi vive espérance que celle qu'il avoit eue, de convaincre le Duc de Fratricide, commença de craindre fort, que l'Empereur, jugeant les affaires de ce Prince plus assurées par la mort de son rival, ne se résolût à la fin à le vouloir pour Gendre, & à le maintenir dans le Gouvernement; quoique, dans la con-

firmation du mariage qui avoit été faite depuis la mort de Clément, on eût mis cette condition : » Si, lorſque la Princeſſe » ſera nubile, le Duc ſe touve » paiſible poſſeſſeur » : condition, moyennant laquelle S. M. I. pouvoit, ſans manquer à ſa foi, refuſer de lui donner ſa fille. L'appréhenſion de Philippe ne l'empêcha pas de perſuader aux Cardinaux Salviati & Ridolfi, qu'il falloit qu'eux & lui ſe tranſportaſſent, dès que l'Empereur ſeroit à Naples, dans cette ville, avec ceux des Exilés qui ſe trouvoient alors à Rome ; & qu'ils fiſſent pour leur Patrie, tout ce qu'ils pourroient faire d'utile pour elle. Il leur repréſenta : Que, quand même ils ſeroient ſûrs de ne réuſſir en rien, ce ſeroit toujours beaucoup pour

leur gloire, que personne ne pût jamais les accuser d'avoir manqué à leur devoir sur cet article. Il finit par leur dire: Qu'il vouloit à toute force, quand tous refuseroient de le suivre, aller se jetter aux piés de l'Empereur; & faire voir à l'Univers, qu'une si juste cause avoit manqué de Juge & non de Défenseur. Pour faciliter davantage l'entreprise, il fournit de l'argent aux deux Cardinaux, de même qu'aux Exilés, chacun selon son rang, pour faire le voyage de Naples, & rester dans cette ville, tout le temps qu'il faudroit. Les deux Cardinaux & Philippe partirent donc de Rome avec environ quatre-vingts Exilés, tous Nobles Florentins, & arriverent à Naples un peu avant l'Empereur.

Quand ce Prince y fut arrivé, les deux Cardinaux lui exposerent les plaintes de leurs Concitoyens, auxquels ils supplierent S. M. de rendre la liberté, en lui offrant des assurances suffisantes de leur soumission éternelle à son égard. Peu après, les Exilés élurent quatre d'entre eux, pour lui exposer les mêmes choses vivement, comme gens plus offensés & plus intéressés. Un de ces quatre Elus, fut Anton François Albizi : homme naturellement inconstant & de peu de foi, qui entretenoit des intelligences secrettes avec le Duc Alexandre, pour le recouvrement des biens qu'il avoit à Florence ; & qui, ayant promis de ne rien faire contre lui, feignit d'être indisposé, & resta chez soi. De sorte que les trois autres exposerent

ſeuls, leurs juſtes plaintes à S. M. I. par la bouche de Jacques Nardi, peu propre à cet emploi, à cauſe de ſon peu de repréſentation & de ſa timidité.

Le Duc Alexandre arriva à Naples, peu de jours après. Pour faire voir à l'Empereur qu'il n'étoit pas haï de tout Florence, & tel que ſes ennemis le lui avoient repréſenté, il amenoit avec ſoi tous ſes partiſans & tous ſes amis, parmi leſquels ſe trouvoient quatre des principaux d'entre les Florentins, ſavoir, François Guichardin, Robert Acciaiuoli, Barthélemi Valori & Matthieu Strozzi, couſin de Philippe. Après avoir fait la révérence à S. M. I. il alla auſſi-tôt par ſon ordre, rendre viſite à ſa fille, qui lui étoit deſtinée pour épouſe : ce qui fut une déclaration bien éclatante de

l'établissement du mariage ; & mortifia les Partisans de la liberté, qui voyoient bien que leur Patrie seroit la dot de la Princesse.

Là-dessus, les Cardinaux Ridolfi & Salviati firent dire au Commandeur Covos & à Granvelle, qui dirigoient toutes les affaires de l'Empereur : Que, quoiqu'ils fussent les Parens les plus proches du Duc, ils n'étoient point venus à Naples pour assister à ses Noces ; & que, puisque la célébration prochaine de ces Noces, étoit la résolution définitive de leur affaire, ils partiroient. Les deux Ministres répondirent : Que cette affaire n'avoit rien de commun avec le mariage du Duc, & que l'Empereur pouvoit disposer de sa Fille à son gré, sans manquer à personne : Qu'ils

eussent donc à mettre par écrit les plaintes & les demandes qu'ils avoient à faire concernant leurs intérêts, & qu'ils présentassent cet écrit à S. M. I. ou à ses Ministres. Les Exilés chargerent du soin de le dresser, Silvestre Aldobrandin, savant Avocat, qui fit valoir avec beaucoup de force, les raisons de ses Concitoyens, & qui fit son principal fondement de la capitulation établie entre eux & Dom Ferrant; laquelle garantissoit, avant tout, le maintien de la liberté. Et sur ce que le Duc répondoit : Que la Ville étoit libre, & qu'elle étoit gouvernée par ses Magistrats ordinaires; Aldobrandin faisoit voir : Qu'il ne restoit plus de ces Magistrats & de cette liberté, que l'ombre seule; vu les cruautés que

ſes Citoyens ſouffroient chaque jour. Il faiſoit l'énumération des violences & des enlevemens commis dans la perſonne des femmes, des profanations des Vierges ſacrées, des confiſcations injuſtes de biens, de la mort des Citoyens innocens, enfin de toutes les ſcélérateſſes du Duc, connues de ceux qui formoient cette plainte contre lui.

Philippe, qui voyoit que l'Empereur s'en rapportoit en tout à Covos & à Granvelle, leur porta cet écrit. Les deux Miniſtres l'ayant lu à loiſir, & trouvé plein d'injures contre le Duc, firent appeller Philippe, à qui ils dirent : Qu'ils avoient demandé les raiſons des Exilés par écrit, pour les montrer au Duc, & entendre ſa juſtification ; mais

que voyant combien cet écrit étoit injurieux, ils conjectuoient que les imputations qu'il renfermoit pouvoient être fausses; & comme ils jugeoient qu'il étoit à propos d'adoucir les ressentimens passés, loin de les aigrir davantage, ils n'avoient point remis cet écrit au Duc; mais qu'ils conseilloient aux Exilés d'en retrancher les choses injurieuses qu'il renfermoit, & d'en faire une note séparée, qu'ils offroient de remettre à ce Prince.

Philippe reconnut par le discours des deux Ministres: Que l'intention de l'Empereur étoit de reconcilier les Parties, & d'assurer par ce moyen, au Duc, le Gouvernement; aux Exilés, leurs biens & leurs jours. Mais comme la vue de Philippe étoit fort différente

de l'intention de l'Empereur, & qu'il jugeoit néceſſaire de gagner promptement les deux Miniſtres, il répondit : Que toutes les plaintes & les accuſations renfermées dans l'écrit, étoient auſſi vraies que l'Evangile ; que ce n'étoit même là, que la moindre partie des ſcélérateſſes commiſes par le Duc ; que s'il n'avoit pas eu honte de les commettre, on ne devoit pas trouver mauvais que les Exilés rapportaſſent : qu'au reſte, la liberté avec laquelle ils les rapportoient, devoit être excuſée ; parcequ'on ne pouvoit pas faire le recit de choſes énormes & déshonnêtes, en termes honnêtes & modérés. Après avoir remercié les deux Miniſtres de leur bonne diſpoſition, Philippe les pria de faire paſſer ſans aucun égard, l'écrit entre les

mains du Duc ; parcequ'on l'avoit dressé, pour qu'on le lui fît passer tel qu'il seroit : (animosité peut-être trop grande à l'égard d'un Prince.)

Cette résolution déplût extrêmement aux deux MM. Mais, comme ils ne pouvoient faire au delà de ce qu'ils avoient fait, ils envoyerent l'écrit au Duc, qu'ils prierent d'y répondre. Le Duc, fort étonné qu'on eût si peu d'égard pour un Gendre de l'Empereur, sous les yeux de S. M. & que ses Ministres le souffrissent, ordonna à celui qu'il chargea de répondre, d'opposer injure à injure. L'Auteur de cette réponse cherchoit à éblouir le Lecteur étranger, en disant : Que Florence avoit reçu son nouveau gouvernement, par la voie d'un Parlement : maniere ancienne

& ordinaire, de réformer celui de cette ville: Que si, lorsqu'elle étoit réformée par cette voie, c'étoit l'usage que le Grand-Conseil y distribuât les emplois ; on ne pouvoit pas dire, pour cela, que la ville ne fût pas libre maintenant, quoique le Grand-Conseil n'y fît pas cette distribution, vu que tout ne laissoit pas de s'y gouverner par la voie des Magistrats ordinaires ; & que d'ailleurs, l'usage dont il s'agissoit, n'avoit eu lieu que depuis l'année 1494, jusqu'à l'année 1512, avant & après lesquelles Florence avoit joui de sa liberté. Quant aux accusations particulieres contre le Duc, il répondoit vaguement: Que la connoissance de ces sortes d'accusations, apartenoit au Tribunal des Huit, établi pour

connoître des affaires criminelles ; & que le Duc n'étoit nullement obligé d'en rendre compte à d'autres. L'Auteur, pour satisfaire pleinement ce Prince, taxoit en plus d'un endroit de sa réponse, Philippe nommément, comme un homme inquiet, & à qui ses haines particulieres faisoient condamner un Gouvernement, à l'établissement duquel il avoit eu plus de part qu'aucun autre : (il désignoit par ces paroles, la réforme de l'année 1527.)

Les deux Ministres ayant eu cette réponse, manderent Philippe, à qui ils la remirent, pour qu'il la communiquât au reste de son parti. Ils lui dirent, en la lui remettant : Que les Exilés & lui prétendoient, qu'il n'étoit pas resté à Florence, la moindre trace de li-

berté ; tandis que d'autres qui y avoient d'auſſi grands intérêts qu'eux, ſontenoient tout le contraire. Les deux Miniſtres faiſoient entendre qu'ils ſavoient la choſe depuis peu, des quatre principaux Florentins venus à Naples avec le Duc. Philippe répondit : Que les ſentimens de tous les Florentins, tant ceux qui ſe trouvoient dans la Ville, que ceux qui ſe trouvoient dehors, étoient entierement uniformes ; mais que leur langage étoit différent ; parceque ceux du dedans de la Ville ſervoient, & que ceux du dehors étoient libres : Qu'il étoit aiſé de s'en aſſurer ; & que lui Philippe promettoit amplement pour tous les Exilés, qu'ils ſe contenteroient de la forme de Gouvernement, que les quatre Ci-

toyens élus par le Duc, dans tout Florence, comme ceux qui lui étoient les plus affidés, & amenés par lui à Naples, établiroient; pourvu que S. M. I. promît amplement de son côté, de la ratifier; soit que le Duc fût compris dans ce Gouvernement; soit qu'il en fût exclus. Philippe fit cette offre; parcequ'il savoit le sentiment de Barthelemi Valori, l'un des quatre Citoyens, à qui il parloit souvent & secretement de nuit; & qu'il savoit aussi, par le moyen de celui-ci, que c'étoit la crainte qui faisoit agir les trois autres pour le Duc. Mais son offre ne fut point acceptée. Les deux Ministres lui déclarerent même, que S. M. I. ayant le pouvoir, par la capitulation entre Florence & Dom Ferrant, d'y éta-

blir la forme de Gouvernement qu'Elle jugeroit à propos, Elle vouloit, comme Elle avoit déja auparavant déclaré par Antoine Mufcettola, que le Duc Alexandre fût Chef de ce Gouvernement. A quoi Philippe répliqua: Que, puifque S. M. I. vouloit, en vertu de la Capitulation, donner un tel Chef à Florence, Elle pouvoit en même tems lui rendre la liberté, conformément à fa promeffe; en limitant au Duc l'autorité; comme on limitoit celle des Doges de Genes & de Venife, & en ne lui donnant point fa fille; mais qu'en le faifant fon Gendre à la fois, & Chef du Gouvernement, Elle lui donnoit ce qu'Elle n'étoit point obligée de lui donner, & privoit les Florentins de ce qu'Elle étoit obligée de leur ren-

dre, ſavoir, de la liberté ; à laquelle une pareille grandeur dans ce Prince ne laiſſoit aucun lieu. Philippe finit par dire : Que ſi l'Empereur vouloit ſatisfaire aux promeſſes faites à l'une & à l'autre partie, le moyen en étoit, qu'il donnâ au Duc ſa fille, puiſqu'il la lui avoit promiſe, & qu'il rendît à Florence, la liberté, conformément à la Capitulation faite avec Dom Ferrant : Que, de ſon côté, la Ville fît un don, qui ſervît à acheter un appanage pour ſa fille & pour ſon Gendre. Philippe offroit à Sa Majeſté, d'amples ſûretés de l'obéiſſance de ſes Concitoyens à ſon égard, & de l'obſervation inviolable de tout ce dont ils ſeroient convenus avec Elle.

Les deux Miniſtres réplique-

rent : Qu'ils examineroient ce qu'ils venoient d'entendre ; & qu'ils repréſenteroient à l'Empereur ce qu'il conviendroit qu'ils repréſentaſſent : Qu'il falloit cependant s'attendre à avoir le Duc pour Chef : Qu'au reſte l'Empereur ne manqueroit pas de mettre à l'autorité de ce Prince, toutes les limitations néceſſaires à la ſûreté des Florentins. Les deux MM. finirent par défendre de la part de S. M. I. dè repondre à la défenſe du Duc ; ſur ce qu'ils dirent, qu'il étoit tout-à-fait ſuperflu de multiplier les écrits.

Philippe ſe retira mécontent ; parcequ'il avoit pleinement découvert que l'intention des Impériaux étoit de tenir Florence ſous le joug. Ayant fait le rapport de tout, aux Cardinaux Ridolfi & Sal-

viati ainsi qu'aux Exilés, la plûpart furent d'avis qu'on partît de Naples, sans tenter rien de plus. Mais Philippe fut d'un avis contraire; sur ce qu'il apprit de Barthelemi Valori, que le Duc étoit désespéré, à cause des sommes considérables qu'on lui demandoit, & des autres conditions dures qu'on exigeoit de lui; jusques-là, qu'il se repentoit d'être venu à Naples, & qu'il pensoit quelquefois à repartir brusquement, sans rien dire. L'avis de Philippe étoit conforme à celui du même Valori, qui conseilloit d'attendre; parcequ'il y avoit plus à espérer des fautes que le Duc pourroit faire, que de l'équité du Juge des deux parties. Pour continuer donc leurs sollicitations ordinaires, & donner plus d'appréhension

au Duc, les Cardinaux, Philippe & les Exilés remirent aux deux Miniſtres, un ſecond écrit, qui renfermoit les conditions convenables pour l'établiſſement d'un Chef d'une Ville libre, tel que ceux de Genes & de Veniſe. Ils demandoient entr'autres choſes : Que le Duc fût privé des fortereſſes & autres lieux gardés; & diſoient, que, de cette maniere, ils ſe réſoudroient à le ſouffrir, pour ſatisfaire S. M. I.

Cependant François Sforce dernier Duc de Milan, venoit de mourir; & l'Armée Françoiſe paroiſſoit déja dans le Piémont. L'opinion commune fut, que cela nuiroit beaucoup à la cauſe des Exilés; parceque l'Empereur pouvoit craindre avec juſte raiſon, que, ſi le Duc reſtoit mécontent, tan-

ſonne, ni celle de ſes fils, nulle part; & quant aux impoſitions moyennant leſquelles ce Prince s'approprioit tous les revenus de ſes biens-fonds de Florence, de pourvoir à ce qu'il ne payât rien de plus par an, que ce qu'il avoit coutume de payer avant qu'il fût tombé dans ſa diſgrace. Philippe répondit avec ſa généroſité ordinaire: » A Dieu ne plaiſe » que perſonne puiſſe jamais » m'accuſer d'avoir vendu la » liberté de ma Patrie, & que » mes biens de Florence aient » été le prix de ce marché. Si » j'en avois fait plus de cas, que » de l'honneur & du devoir, » je ne me ſerois pas volontai- » rement exilé, ni venu ici » porter plainte contre le Duc. » Je me garderai bien de re- » fuſer mon ſecours à mes

„ Concitoyens, toutes les fois
„ que l'occasion favorable pour
„ les servir, s'offrira à moi. „

Cependant le Duc alloit résolvant chaque jour ses difficultés avec l'Empereur; si bien qu'à la fin, il ne manquoit plus, pour en venir à la célébration réelle de son mariage, que soixante mille écus que l'Empereur lui demandoit : chose tout-à-fait nouvelle; vu que ce sont d'ordinaire les femmes qui paient dot aux maris, & non les maris qui la paient aux femmes. Le Duc attendoit de Florence, dans peu, la somme que l'Empereur lui demandoit. De sorte que Philippe n'espérant plus rien de l'impatience de ce Prince, non plus que des autres fautes qu'il comptoit qu'il pourroit faire, consentit qu'on rompît

toute négociation, & qu'on partît. Les Exilés & lui crurent en avoir un juste motif dans la réponse que le Duc avoit faite à leur second écrit : réponse par laquelle ce Prince ne consentoit à rien autre pour les Exilés, qu'à les rétablir dans leur Patrie & dans leurs biens ; & cela encore, à certaines conditions peu honnêtes.

Les deux Ministres de l'Empereur avoient envoyé cette seconde réponse du Duc, à Philippe, avec ordre de la communiquer aux autres, & d'y faire les restrictions convenables : (comme si, loin de demander la liberté dont cette réponse ne parloit point, ils eussent demandé de jouir de leurs biens, ce dont ils n'avoient jamais dit un mot). Ils dresserent en conséquence un

troisieme écrit si plein de générosité, qu'il remplit d'admiration toute l'Italie & toute la Chrétienté. J'ai cru devoir le rapporter en entier ; afin que le Lecteur voie avec quelle grandeur d'ame, les Exilés, au pouvoir de l'Empereur, défendirent leur cause. Voici cet écrit. » Nous ne sommes point » venus ici pour demander à » S. M. I. à quelles conditions » nous devons servir le Duc » Alexandre ; ni pour obtenir, » par son moyen, pardon de » ce Prince, de ce que nous » avons justement & volontai- » rement fait pour la liberté » de notre Patrie ; non plus » que pour obtenir de retour- » ner, avec le recouvrement » de nos biens, esclaves dans » une Ville, d'où nous som- » mes n'aguere sortis libres,

» Mais nous ſommes venus, » pour demander à S. M. I., » pleins de confiance en ſa ju» ſtice & en ſa bonté, cette li» berté réelle & entiere, que » ſes Agens nous promirent de » maintenir pour prier S.M., de » rendre, avec cette liberté, » leur Patrie & leurs biens, à » tant de bons Citoyens, qui, » contre la foi donnée à tous, » en ont été privés; offrant de » notre côté à S. M. toute la » reconnoiſſance & la ſûreté » qu'Elle jugeroit honnêtes & » poſſibles. Mais voyant au» jourd'hui par l'écrit que les » Miniſtres de S. M. I. nous » ont remis de ſa part, qu'on » a plus d'égard à la ſatisfac» tion du Duc Alexandre, » qu'à la juſtice de notre cau» ſe; qu'il n'eſt nullement fait » mention dans cet écrit, de

» la liberté ; qu'il y est peu parlé
» de l'intérêt public ; que même
» le rétablissement des Exilés,
» loin d'être libre, est condi-
» tionnel & limité, comme si
» on le demandoit par grace ;
» nous ne savons repliquer au-
» tre chose à cet écrit, sinon :
» Qu'étant tous résolus de vi-
» vre & de mourir libres, com-
» me nous sommes nés, nous
» supplions S. M. I. (si Elle
» croit être obligée, par Jus-
» tice, de soustraire notre mal-
» heureuse ville au joug rigou-
» reux qui l'opprime, comme
» nous sommes fermément per-
» suadés qu'Elle y est obligée,
» par les raisons que nous lui
» avons dites plusieurs fois de
» bouche & par écrit) de vou-
» loir bien l'y soustraire, con-
» formément à sa droiture &
» à sa sincérité. Et, dans le cas

» où ſon vouloir & ſon avis ſe-
» roient contraires à nos ſup-
» plications, de permettre que
» nous attendions qu'Elle s'in-
» ſtruiſe, avec l'aide de Dieu,
» de la juſtice de notre cauſe;
» pour qu'Elle ſatisfaſſe nos de-
» ſirs, conformes à cette juſtice.
» Nous l'aſſurons cependant
» que nous ſommes tous plei-
» nement réſolus de ne jamais
» trahir, pour nos intérêts par-
» ticuliers, la ſincérité de nos
» cœurs, & de ne jamais man-
» quer de cette charité, que
» tout bon Citoyen doit avoir
» pour ſa Patrie. »

Les deux Miniſtres de l'Empereur avoient eu juſques-là quelqu'eſpérance de trouver un moyen d'accommodement entre les deux Partis. Mais ayant lu ce troiſieme écrit des Exilés, ils la perdirent entié-

rement. Cependant, comme Philippe craignit qu'en rompant ouvertement & en voulant partir, tandis que la guerre étoit déja dans le Piémont, il ne fût arrêté, il jugea à propos de ne pas rompre tout-à-fait. Etant donc retourné vers Granvele, particulierement chargé de toute cette affaire, il lui représenta : Qu'on pourroit trouver plus aisément à Rome, où S. M. I. devoit venir bientôt, quelque bon moyen d'accommodement; d'autant mieux que lui Philippe ne manqueroit pas, en attendant, de tâcher d'engager quelques-uns des principaux Exilés à consentir à la paix; à laquelle il disoit qu'il étoit par lui-même fort porté. Mais il ajouta : Qu'il ne pouvoit pas se séparer de ces mêmes Exilés; de peur d'être regardé comme un lâche fugi-

tif, qui abandonnoit honteusement la cause commune.

Philippe témoigna la même chose à l'Empereur, ensemble avec les Cardinaux Ridolfi & Salviati, en prenant avec eux congé de ce Prince. Tous les trois lui dirent: Qu'à Naples on avoit parlé, & qu'à Rome, on pourroit peut-être résoudre quelque chose de bon. Ce fut ainsi que Philippe & les Cardinaux s'en retournerent à Rome.

Le voyage de Naples fut d'un préjudice considérable pour le premier; non-seulement parceque Pierre son fils, avoit retiré chez soi dans cette ville & nourri une grande partie des Exilés, mais par l'avanture arrivée, avant qu'il partît pour cette même ville, à Dini son Agent à Lyon: voici à quel sujet.

Le Cardinal du Bellai, qui ſe trouvoit alors Ambaſſadeur à Rome pour le Roi de France, & qui appréhendoit que les Exilés ne s'accommodaſſent avec l'Empereur, avoit témoigné à Philippe déſapprouver fort le voyage de Naples; & lui avoit dit enfin, que cette démarche étoit contre le ſervice du Roi. Sur quoi, Philippe avoit répondu avec vivacité : » Je ſuis » en premier lieu, Florentin; » en ſecond lieu, François; & » réſolu de demander la liberté de ma Patrie, d'abord à » Dieu, enſuite au Monde, » enfin, au Diable; & j'en au» rai une obligation éternelle » à celui des trois qui la lui » procurera. » Peu après, le Roi fit mettre en priſon Dini; & l'obligea à payer trente mille écus, dont Philippe reſ-

toit débiteur, pour compte de la Dot de la Dauphine; mais que le Roi n'avoit pas demandés jusqu'alors, parceque ce Monarque devoit à Philippe, une somme plus considérable, qu'il avoit empruntée de lui, plusieurs années auparavant: emprunt dans lequel Laurent son frere, qui y avoit fourni, se trouvoit lésé aussi. On voit par cette avanture & par d'autres, que la préférence que Philippe donna toujours à l'intérêt public sur son intérêt particulier, lui causa souvent des préjudices considérables.

Cependant l'Empereur étant venu à Rome, il fut question (legerement néanmoins) entre ses Ministres & Philippe, de ce dont il avoit été question à Na-

ples. C'étoit, ſelon la coutume des Eſpagnols, pour amuſer Philippe juſqu'à la fin, & gagner toujours du temps. Mais on ne convint de rien autre, ſinon que les Exilés enverroient à Florence, à la ſuite de l'Empereur qui devoit y aller, un d'entre eux, pour parler avec ſes Miniſtres de ce dont il conviendroit de parler. Cette convention ne fut pas cependant exécutée, à cauſe du peu de ſéjour que S. M. I. devoit faire à Florence, & du peu de confiance que les Exilés avoient aux paroles de ſes Miniſtres.

Ce Prince paſſa de Florence dans le Piémont; & de-là, en Provence, avec une groſſe armée. Le Roi eut beſoin dans ce temps-là, de ſe procurer environ vingt mille écus à

Venise, pour soudoyer quelques Troupes à la Mirandole; & il se servit pour y faire tenir cette somme, de la voie des Agens de Philippe à Lyon. Mais comme il arrive dans les choses de cette nature, que la renommée grossit toujours les objets, le bruit se répandit que cette somme étoit de cinquante mille écus. Ce bruit vint aussi-tôt aux oreilles de l'Empereur, qui envoya ordre sur le champ à Naples & en Sicile, d'y faire une recherche exacte de tous les biens que Philippe y avoit, & de les saisir, à la Requête du Fisc.

Cet ordre troubla fort Philippe; persuadé, comme il étoit, que l'Empereur l'avoit donné aussi pour tous ses autres Etats. Il en fut d'autant plus troublé, que, comme il n'appréhendoit

rien de la part de ce Prince tant qu'il ne se déclareroit point contre lui, ses amis ou ses partisans, il n'avoit défendu à aucun de ses Agens, de commercer dans les Etats de ce même Prince ; & qu'une grande partie de ses fonds se trouvoit en Flandres & en Espagne. Dans une si grande perplexité, il ne s'offrit point à lui de meilleur expédient, que celui d'envoyer Pierre l'aîné de ses fils, en diligence, à Lyon ; pour qu'au moyen du crédit du Roi, & par les assurances que ce Monarque feroit donner à l'Empereur qu'il n'étoit nullement déclaré contre lui, il pût garantir ses fonds d'Espagne & de Flandres, au cas que S. M. I. eût envoyé dans ces deux Etats, le même ordre contre lui, qu'à Naples & en Sicile.

Pierre arrivé à Lyon, trou-

va le Roi pleinement diſpoſé à rendre ſervice à ſon Pere. Mais le crédit de ce Monarque ne lui fut pas néceſſaire dans cette occaſion, parcequ'on n'avoit intenté, ni en Eſpagne ni en Flandres, nulle action contre les biens de Philippe; & qu'à Naples, ceux qui avoient en main de ſes fonds, le ſervirent ſi bien, qu'il en fut quitte pour un certain don honnête, & ſortit heureuſement par ce moyen, d'un ſi grand péril. Quant à l'envoi de ſon fils en France, il lui devint ſi funeſte, qu'on peut dire avec vérité, qu'il fut en grande partie cauſe de ſa ruine. La faveur que le Roi témoignoit à ce fils, porta celui-ci à lui demander de le ſervir dans le Piémont. Ce Prince lui accorda ſa deman-

de ; lui donna le commandement de mille fantassins ; & l'envoya aussi-tôt joindre les Troupes que le Comte Guide Rangon rassembloit dans ce temps-là par son ordre, à la Mirandole. A la nouvelle de cette résolution de son fils, Philippe entra dans une si grande colere, qu'il ne vouloit plus le voir, ni même entendre parler de lui. L'impuissance des efforts qu'il fit pour l'en détourner, & la détermination où il le vit de perdre plutôt la vie, que de manquer à son honneur & à sa foi, le firent résoudre à sortir de Rome, où il ne pouvoit rester qu'avec beaucoup de risque, eu égard aux désordres fréquens auxquels elle est sujette ; & à se retirer à Venise, pour jouir, dans cette Ville, de la liberté & de la sûreté, dont il ne

lui étoit pas permis de jouir dans sa Patrie, non plus que dans Rome; le propre de Venise étant de faire un accueil favorable aux étrangers, principalement aux hommes vertueux & bien qualifiés; & d'être jalouse à l'excès de la défense de la liberté. Philippe, ayant donc obtenu du Pregadi, le sauf conduit le plus ample pour toute sa famille, & outre cela, la permission d'aller lui & les siens, armés, se rendit avec eux à Ancône, & de-là par mer, à Venise, l'an 1536.

Le Duc Alexandre avoit fait plusieurs fois les plus vives instances à l'Empereur, de lui permettre de déclarer Philippe Rebelle & de confisquer ses biens: il avoit représenté à ce Prince, combien il étoit

préjudiciable pour la réputation & pour la Souveraineté de son Gendre, qu'il ne pût procéder en aucune maniere contre un homme, qui l'outrageoit de toute maniere & sans ménagement. Le Duc n'avoit pu cependant encore, malgré ses instances & ses représentations, obtenir de l'Empereur ce qu'il demandoit. Mais, à la démarche qu'avoit déja fait Philippe en faisant tenir à Venise de l'argent pour le service de la France, venant à se joindre celle de son fils, enrôlé tout nouvellement sous les Enseignes de cette même France; le Duc obtint aisément de l'Empereur la permission de procéder à son gré. Il déclara donc Philippe Rebelle avec Pierre & Robert ses fils, ainsi que plusieurs de

ſes amis qui l'avoient ſuivi à Naples ; & fit confiſquer tous leurs biens. Philippe l'ayant appris, fit dire aux Agens de ſes trois comptoirs de Rome, de Veniſe & de Lyon, qui étoient en grand nombre & tous Florentins : Que les Loix de Florence défendoient le commerce avec les Rebelles ; & qu'il accordoit en conſéquence volontiers, la permiſſion de ſe retirer, à ceux d'entre eux, qui, pour cette raiſon, ne voudroient plus le ſervir. Il les exhortoit à n'avoir aucun égard pour lui ; parcequ'il n'étoit pas juſte qu'ils perdiſſent pour le ſervir, leur Patrie, laquelle il ne ſeroit pas en ſon pouvoir de leur rendre. Mais (choſe remarquable) tous répondirent unanimement : Que

nulle considération n'étoit capable de les détacher de sa personne ; & qu'ils feroient ensorte que cette déclaration de Rebelle ne portât aucun préjudice à ses affaires : tant il avoit su gagner leur affection par son empressement à reconnoître leurs services, & par les manieres gracieuses dont il accompagnoit cet empressement.

Tandis qu'à Venise, Philippe détournoit par le secours de l'étude, sa pensée, de son état de Rebelle, arriva chez lui, au mois de Janvier ; après minuit, Laurent de Médicis, fils de Pierre François. Ce Prince s'étant fait introduire dans la chambre où il reposoit, lui dit : Qu'il avoit tué, de sa propre main, le Duc Alexan-

dre ; que depuis la mort de Clément (1), il avoit toujours été occupé de cette penſée, pour l'intérêt de la commune Patrie, & non pour aucun autre intérêt. Que le Duc, à la ſuite de pluſieurs autres propos, lui ayant déclaré qu'il deſiroit paſſionnément voir une des proches parentes de lui Laurent ; & l'ayant prié inſtamment à différentes fois, de la lui laiſſer voir dans ſa maiſon où elle alloit ſouvent, il avoit conduit ce Prince, ſeul dans ſa chambre à la cinquieme heure de la nuit, & avec l'aide d'un de ſes Serviteurs, l'avoit égorgé: Que, tandis qu'on n'en avoit pas encore le moindre ſoupçon dans la ville, il étoit

(1) Clément VII, oncle du Duc.

allé prier les Ministres du Duc, de lui en faire ouvrir les portes; &c, sous prétexte de vouloir aller visiter Julien son Frere (1), malade à une de ses maisons de campagne, il en étoit sorti en diligence, sans rien craindre. Pour certifier davantage à Philippe, la vérité de ce qu'il lui disoit, Laurent lui montra une main à laquelle il avoit reçu plusieurs morsures considérables du Duc; sur la bouche duquel il la tenoit, pour l'empêcher de crier, tandis que le Serviteur qui l'aidoit, achevoit de le tuer.

Philippe ayant entendu ce recit, fut quelque temps en doute, s'il devoit y ajouter foi ou non; moins par rapport à

(1) Né d'une Concubine.

la grandeur de la chose, que parceque celui qui la lui racontoit, étoit grand favori du Duc & son Parent. A la fin cependant il y ajouta foi ; & ayant laissé Laurent chez lui, pour se reposer, il alla trouver les deux Ambassadeurs de France, qui se trouvoient alors à Venise, auxquels il rapporta tout. Philippe dépêcha en même temps un courrier aux Cardinaux Ridolfi & Salviati, pour leur conseiller de marcher aussi-tôt vers Florence, comme personnes neutres, & qui desiroient le salut & le repos de leur Patrie. Il leur faisoit savoir, outre cela : Qu'il écrivoit à son Agent à Rome, de payer le plutôt qu'il pourroit, à l'Ambassadeur de France à cette Cour, dix mille écus ; pour qu'il fît

avancer ſans délai vers la Toſcane, 300 Fantaſſins, ſous les ordres de Jean-Paul de Ceri, qui ſe trouvoit à Rome auſſi. Philippe leur donnoit enfin avis: Qu'il partiroit dans peu d'heures pour Boulogne avec de l'argent; afin de s'approcher de Florence, & de pouvoir prendre les réſolutions que le ſuccès des affaires lui feroit juger les plus utiles pour la cauſe commune. Il les prioit de l'inſtruire exactement de leurs intentions; dont il promettoit de ne s'écarter en rien, ainſi qu'il avoit toujours fait. Philippe ayant dépêché ce courrier, partit de Veniſe, avec l'argent néceſſaire pour ſoudoyer deux mille Fantaſſins. Il arriva, le 11 de Janvier à Boulogne, où l'on vit paroître peu après, Galeotto Giugni,

Giugni, que les deux Cardinaux lui avoient envoyé en diligence, avant de recevoir sa lettre de Venise ; pour l'exhorter à venir à Boulogne où il étoit déja ; lever au plutôt quinze cens fantassins ; & s'avancer avec eux vers Florence. Ils lui marquoient : Qu'ils s'avançoient aussi vers cette ville, par la partie supérieure du Val Darno, avec une bonne quantité d'Infanterie & de Cavalerie.

Philippe ayant reçu cet avis, le 13 le communiqua à Silvestre Aldobrandin, qui se trouvoit à Boulogne, pour le service du Pape. Mais voulant lever avec Aldobrandin, les 2000 Fantassins qu'il s'étoit proposé de lever, ils furent fort embarrassés au sujet de l'endroit où on pourroit les rassembler,

à cauſe de la défenſe rigoureuſe, qu'aux inſtances de l'Empereur, faiſoit Paul III, en conſéquence de la neutralité entre ce Prince & lui, de les raſſembler ſur les terres de l'Egliſe. Enfin, ils diſpoſerent le Comte Jérôme Popoli, à conſentir qu'on les raſſemblât à Caſtiglione de Gatti : Ville qui lui appartenoit, ſituée dans les Alpes, au voiſinage de Vernio, fort favorable, & nullement dépendante du Saint Siege. Mais le Comte n'y conſentit, qu'à condition qu'il auroit le commandement de ces Troupes. Le 18, Philippe compta deux mille écus, pour avoir, le 25, à Caſtiglione, tout autant de Fantaſſins ; en s'obligeant de payer dans cet endroit, le reſte de la ſomme convenue pour leur enrôlement. Le lendemain, arriva à

Boulogne Vettorio de Prato, avec une lettre datée du 16, de Viterbe, & ſignée par les Cardinaux Salviati, Ridolfi & Gaddi. Cette lettre portoit: Qu'Alexandre Strozzi, envoyé vers Sa Sainteté & vers l'Ambaſſadeur de l'Empereur auprès d'Elle, par Coſme de Médicis fils de Jean, élu à la place du Duc mort, les avoit inſtruits de la bonne diſpoſition du nouveau Gouvernement, pour réunir les Citoyens & rétablir l'ordre dans Florence, à leur ſatisfaction; que cet avis leur ayant été enſuite plus amplement confirmé par Alexandre Caccia, qui leur avoit été envoyé en diligence pour les engager à revenir, ils avoient pris la réſolution de laiſſer-là les Troupes qu'ils avoient raſſemblées, & de

s'en aller à Florence : Qu'ils espéroient par ce moyen, amener tout au but desiré ; & qu'ils l'exhortoient en conséquence lui Philippe, à ne faire de son côté aucun mouvement, de peur qu'ils ne fussent, les uns & les autres, cause de la ruine de leur Patrie. Ce conseil étoit celui de Citoyens ; mais nullement de Citoyens expérimentés dans les affaires d'Etat, comme l'événement le fit voir.

Philippe ayant lu cette lettre, fut quelque tems incertain sur ce qu'il devoit faire. Mais à la fin, il se résolut à se rendre à l'avis des trois Cardinaux ; soit pour ne pas offenser, avec le nouveau Gouverneur, ces mêmes Cardinaux, avec lesquels il avoit toujours agi de concert, & n'être pas

obligé de ſoutenir ſeul le poids de la guerre ; ſoit parcequ'ignorant ce dont ils étoient convenus avec les Citoyens du dedans de la ville, d'aucun deſquels il ne recevoit encore des lettres, parcequ'il étoit déclaré Rebelle, il crut que c'étoit avec de juſtes raiſons, qu'ils ſe déterminoient à ſuſpendre les opérations. Mais ce qui le fit réſoudre plus que tout le reſte, à ſe rendre aux avis des trois Cardinaux, ce fut de voir, que ſon parti n'avoit pas des forces ſuffiſantes pour tenir la campagne. En effet, la triſte deſtinée de ce parti peut être auſſi celle de Florence, voulut : Que préciſément, lors de l'aſſaſſinat du Duc Alexandre, deux mille Fantaſſins, venant d'Eſpagne, pour débarquer à Gênes & paſſer dans le Milanès,

furent forcés par les vents, de débarquer à Siris; d'où ils furent envoyés en diligence vers la Toſcane, avec environ deux mille Allemands, qui ſe trouvoient à Gênes. Ce fut auſſi la principale raiſon qui porta les trois Cardinaux à écrire à Philippe, de la maniere qu'on a vue. Supputant les jours de marche qu'il y avoit de Siris à Florence, il leur parut, que les Allemands & les Eſpagnols, préviendroient les Troupes qu'ils raſſembloient de leur côté vers Caſtel de la Pieve, de même que celles que Philippe faiſoit avancer de Boulogne. Et comme ils ſe flattoient de la bonne diſpoſition de Florence en leur faveur, dans le cas où les forces étrangeres n'y mettroient point obſtacle, ils jugeoient évidemment utile

pour eux, de tenir leurs armes éloignées de la ville ; tandis que celles de l'Empereur en seroient éloignées aussi ; conformément à la promesse que leur en avoit fait Alexandre Vitelli (1), qui gouvernoit tout alors.

Philippe ne pouvant donc point, avec ses deux mille Fantassins rassemblés à la hâte & plutôt Païsans que Soldats, tenir la campagne contre les Troupes de l'Empereur, & ayant d'ailleurs égard aux autres raisons des Cardinaux, s'accommoda à leurs intentions ; sacrifia l'argent qu'il avoit déboursé ; & attendit à Boulogne le succès de leur ve-

(1) Le Commandant de la Citadelle de Florence, dont il a déja été parlé.

nue à Florence. Ce fut dans ce tems-là, qu'il reçut des lettres de Vettori & de Laurent son frere, les deux hommes qu'il aimoit & qu'il estimoit le plus; par lesquelles ils lui marquoient: Qu'il devoit s'abstenir de prendre les armes, pour mettre le pays en proie; vu que ces sortes de procédés étoient indignes de bons Citoyens. Philippe leur répondit: Qu'il regardoit comme une chose fort injuste, qu'on exigeât de lui, qu'il se comportât en bon Citoyen; tandis que ceux qui gouvernoient, le traitoient comme un Citoyen très méchant. Pour le calmer donc, s'il étoit possible, de même que les autres Exilés, on rappella tous ceux qui l'avoient été pour cause d'Etat, depuis l'année 1530, jusqu'à la mort du Duc Ale-

xandre. Mais leur reſſentiment étoit ſi grand, & leur zele pour le plein rétabliſſement de la liberté de leur Patrie, ſi vif, que, parmi un ſi grand nombre, il n'y en eût que deux ou trois qui voulurent profiter de cette grace.

Cependant Alexandre Vitelli voyant les Troupes des Cardinaux & celles de Philippe congédiées, & les Troupes Allemandes & Eſpagnoles encore aux environs de Fucechio, ne jugea plus à propos de nourrir, comme auparavant, ces mêmes Cardinaux, de belles promeſſes; mais les força, en uſant à leur égard, de procédés indignes de leur rang, à ſortir de Florence. Ils ſe tranſporterent auſſitôt à Monte Gatto où ſe trouvoit Barthelemi Valori. Là, avec pluſieurs au-

tres qui étoient sortis de Florence avec eux, & Silvestre Aldobrandin qu'ils avoient fait venir de Boulogne, ils délibérerent sur ce qu'on devoit faire pour le bien de la Patrie. Barthelemi Valori & quelques autres étoient d'avis qu'on mît les armes en œuvre, avant que le nouveau Gouvernement s'affermît davantage ; fondés sur l'espérance de la part des François, qui promettoient des secours d'argent. En effet, le Prieur de Rome (1) étoit arrivé en diligence, de France à Boulogne, avec une lettre du Cardinal de Tournon pour Philippe ; par laquelle Sa Seigneurie Illustrissime le prioit de faire compter, sur la parole de lui

(1) Salviati, dont il a été parlé ci-devant.

Cardinal, 20000 écus, à l'Ambaſſadeur de France à Veniſe, pour cette entrepriſe. Philippe n'étoit point d'avis de la faire; ſur ce qu'il diſoit: Que l'occaſion favorable qui s'étoit offerte à eux, à la mort du Duc Alexandre, ayant été perdue par le trop de crédulité des trois Cardinaux, on avoit perdu avec elle, toute la réputation qu'on avoit au-dedans & au-dehors de Florence; & que celle de leurs adverſaires s'étoit accrue. Que ceux-ci ſe trouvoient dans le pays, avec les deux mille Allemands venus de Gênes, & les deux mille Eſpagnols abordés à Siris: Qu'outre cela, le Marquis du Guaſt avoit fait avancer du Milanez, vers la Mirandole, quatorze cens fantaſſins Italiens, ſous les ordres du Comte Philippe

Tornello, & deux mille Lansquenets vers Guastalla ; de sorte que ces Troupes pouvoient, dès que le besoin le demanderoit, se joindre, dans cinq ou six jours, aux autres qui se trouvoient dans la Toscane : Qu'enfin le nouveau Gouvernement n'étoit pas si foible, qu'il ne pût rassembler des lieux circonvoisins, trois ou quatre mille fantassins : toutes raisons qui faisoient que Philippe ne voyoit aucun moyen de mettre, dans les circonstances où l'on se trouvoit, les armes en œuvre.

A ces raisons qu'alléguoit Philippe, s'en joignoient d'autres encore. C'étoient : Que, plusieurs mois auparavant, il avoit fait compter à Lyon, sur la parole du Cardinal de Tournon, 18000 écus pour la guerre

du Piémont : ſomme dont il n'avoit pas encore été rembourſé. Lui écrire donc de compter de nouveau ſur cette parole 20000 écus, ſembloit une réſolution de faire la guerre à ſes dépens : outre que les Miniſtres de France à Veniſe, lui faiſoient entendre, qu'ils conſentoient que le Roi débourſât 20000 écus, pourvu que les Exilés débourſaſſent de leur côté, pareille ſomme : ce qui étoit, vouloir que la contribution entre le Monarque & eux, fût égale. La condition paroiſſoit dure à Philippe; d'autant mieux qu'il diſoit, qu'on ne pouvoit ſavoir la fin des guerres; & que tout le poids de celle-ci retomboit ſur lui & ſur les Cardinaux Ridolfi & Salviati; eux trois ayant ſeuls toujours contribué à toutes les dépenſes qui s'é-

toient faites pour le recouvrement de la liberté.

Cependant l'Aſſemblée de Monte Gatto arrêta, à la pluralité des avis : Qu'on enverroit une perſonne au Roi, pour juſtifier la conduite des Cardinaux, par leur trop de bonne foi & par les artifices nombreux des Adverſaires ; pour inſtruire pleinement ce Monarque de l'état où ſe trouvoient les affaires en Toſcane ; pour lui repréſenter : Que l'entrepriſe, outre les ſecours d'argent de la part des Exilés, demandoit cent mille écus au moins, de la part de S. M. ; & qu'Elle renforçât de maniere les troupes qu'Elle avoit dans le Piémont, que le Marquis du Guaſt ne pût pas en envoyer en Toſcane de celles de l'Empereur ; comme il pouvoit le faire dans un tems, où, au

moyen de la quantité qu'il en avoit, il étoit maître de la campagne. On chargea de cette commiſſion, Barthelemi Cavalcanti, jeune homme recommandable autant qu'aucun de ſes Concitoyens, par ſes mœurs, ſon ſavoir, & par toute ſorte d'autres qualités. A peine fut-il parti, qu'on vit arriver de France, un Envoyé avec des Lettres du Roi pour Philippe; par leſquelles ce Monarque l'exhortoit à rendre la liberté à ſa Patrie. Outre ces lettres, l'Envoyé apportoit avec ſoi quinze mille écus. Là-deſſus, les Exilés ſe mirent de nouveau à délibérer. Mais ils furent encore de différens avis. Ceux qui n'aidoient l'entrepriſe que du ſecours de leur perſonne, & qui étoient, comme on a vu le plus grand nombre,

vouloient la guerre ; & Philippe & les Cardinaux, qui fournissoient à la fois le secours de leur personne & celui de leur bourse, ne la vouloient point ; sur ce qu'ils faisoient réflexion, que leurs adversaires se trouvoient en possession du Gouvernement, & avec des forces considérables.

Enfin on vit arriver Pierre Strozzi l'aîné des fils de Philippe, qui n'étoit pas encore bien guéri des blessures honorables qu'il avoit reçues dans le Piémont ; & qui avoit avec lui deux cens Exilés Toscans, qu'il avoit choisis avec soin dans son Régiment. Transporté de l'ardeur de la jeunesse, & brûlant du desir de rentrer dans sa Patrie en lui rendant la liberté, il se conformoit aux intentions des François, dont

la bonne volonté, plus que la raiſon, dirige les mouvemens; & qui l'avoient envoyé pour cet effet. Les François ne ceſſoient d'exciter Philippe & les autres Exilés à la guerre : ils diſoient que le Roi fourniſſoit pour la faire, 35000 mille écus, ſavoir, vingt mille, que le Cardinal de Tournon avoit prié Philippe de compter ſur ſa parole, & 15000, que l'Envoyé de S. M. avoit apportés. Ils preſſoient les Exilés de fournir de leur côté, une pareille ſomme. Mais Philippe perſiſtoit dans ſon avis; & diſoit à ſon tour : Que faire la guerre, tandis que les François étoient de beaucoup inférieurs aux Impériaux dans le Piémont, étoit une erreur trop manifeſte. Il avoit d'autant plus de ſujet de perſiſter dans ſon avis, que les

trente-cinq mille écus que les François fournissoient, sortoient en entier de sa bourse; d'autant que le Roi lui devoit cette somme, pour deux emprunts; & que lui Philippe étoit obligé, outre cela, de fournir pour sa part, le tiers d'une somme pareille, que les François demandoient que les Exilés déboursassent.

Cependant plusieurs de ces Exilés le déchiroient dans leurs discours; en le représentant comme un homme qui préféroit son intérêt particulier à l'intérêt public. Mais celui qui le déchiroit le plus, étoit son fils Pierre; qui, sans la guerre, n'avoit pas le moyen d'entretenir ses soldats; & qui se plaignoit de ce que son pere lui ravissoit cette réputation, qu'il s'étoit acquise, au prix de son

ſang, dans le Piémont. Philippe faiſoit tout ſon poſſible pour ſe purger de ces calomnies. Il reſſentoit en ſoi un déplaiſir extrême d'être accuſé de froideur pour le ſervice de ſa Patrie. Il répondoit aux auteurs de cette imputation: Que, s'il pouvoit débourſer deux fois pour ſa Patrie, ce qu'on vouloit qu'il déboursât pour elle, il ſe rendroit à leurs deſirs ; mais que ne pouvant le débourſer qu'une fois, elle ne pouvoit raiſonnablement attendre aucun fruit de ſon ſecours ; & que c'étoit faire de la dépenſe en même tems, & lui manquer. A la fin néanmoins, craignant de perdre cette faveur, qu'il avoit cherchée, au prix de tant d'argent, de ſoins & de périls, auprès des amateurs de la liberté, ſoit au dehors, ſoit

au dedans de Florence ; résolu de souffrir plutôt considérablement quant à sa fortune, que le moins du monde quant à sa réputation ; il se rendit, avec le Cardinal Salviati, non aux raisons, mais aux desirs de ceux qui vouloient la guerre ; fit compter aux Ministres de France, à Venise, les vingt mille écus portés par la lettre du Cardinal de Tournon ; & offrit de fournir le tiers des trente-cinq mille que les François demandoient que les Exilés déboursassent. Comme le Cardinal Ridolfi, qui devoit contribuer aussi pour le tiers au paiement de cette somme, se trouvoit alors à Rome, où se trouvoit pareillement Jean Paul de Ceri, désigné par la France, du consentement des Exilés, Chef de l'entreprise ; on envoya dans

cette ville, Robert, le second des fils de Philippe, qui se montroit non moins ardent que Pierre, mais qui étoit moins exercé dans le métier des armes; pour disposer le Cardinal dont il s'agit, à cette contribution; & pour disposer aussi Jean Paul de Ceri à lever cinq mille fantassins, qu'on feroit tous avancer de Boulogne, vers le même endroit. On fit pour cet effet, tenir à Rome, vingt mille écus.

Les affaires des François dans le Piémont, avoient dans ce tems-là, peu de réputation. En conséquence, l'Ambassadeur de France à Rome & le Cardinal Ridolfi ayant demandé à Jean Paul de Ceri, son avis au sujet de l'entreprise dont il s'agissoit, celui-ci s'y montra vivement opposé. Il

leur dit : Que n'ayant ni artillerie, ni cavalerie, peu d'argent, tandis que l'ennemi étoit maître des Places, & bien muni de Troupes, il ne voyoit pas qu'il pût s'en tirer avec honneur ; qu'il n'étoit donc point disposé à accepter cette commission; à moins que l'Ambassadeur du Roi ne le lui ordonnât par écrit, au nom de ce Monarque ; parcequ'alors il ne songeroit, conformément à son devoir, qu'à obéir, comme Soldat de S. M. L'Ambassadeur ne croyant point devoir se charger de l'affaire, écrivit aux Ministres de France à Venise, qui avoient toujours sollicité cette entreprise : Que Ceri la blâmoit ; que, quant à soi, il n'oseroit point, sans ordre du Roi, prendre une résolution contraire à l'avis de

ce Général ; & qu'il les exhortoit à se conformer à son exemple. Cette résolution de l'Ambassadeur déplut extrêmement au plus grand nombre des Exilés. Ils accusoient, à leur ordinaire, Philippe, d'avoir, par ses artifices secrets, conduit les choses au point où elles étoient. Mais lui, content du témoignage de sa conscience, souffroit le tout avec patience.

Cependant Pierre son fils étoit dans un désespoir étrange. La raison de son désespoir venoit de ce qu'il ne recevoit de France aucun secours, pour l'entretien des braves hommes qu'il commandoit ; & que son Pere refusoit de lui en fournir aucun ; sur ce qu'il disoit : Qu'entretenir des soldats, c'étoit le partage des Princes & des Républiques,

& non celui des particuliers. De retourner avec ces braves hommes dans le Piémont par la Suisse, par où il en étoit venu, c'étoit une entreprise qui demandoit beaucoup de tems & de dépense; & quant à Boulogne, il ne pouvoit plus y rester, à cause des ordres que le Gouverneur lui avoit donnés d'en sortir, en conséquence des plaintes vives & continuelles, que les Impériaux faisoient à Sa Sainteté, à son sujet. Ne sachant que devenir, il tenta d'abord de s'emparer de Castrocaro, ensuite du Bourg S. Sépulcre, moyennant les intelligences qu'il avoit dans ces deux Places. Mais ni l'une ni l'autre tentative ne lui ayant réussi, voyant la fortune contraire à tous ses desseins, manquant de tout moyen d'entre-

tenir

tenir ſes ſoldats, il les abandonna, & partit ſans rien dire, pour Rome. Quant à eux, ſe voyant, de leur côté, ſans Chef, ſans argent, ſans eſpérance, ils ſe débanderent, en ſe plaignant beaucoup de lui.

Peu de tems après, le Comte de Sifontes arriva de Rome à Florence, avec un plein pouvoir de l'Empereur d'accommoder les affaires. Et comme il deſiroit ſavoir les raiſons des Exilés, afin d'accorder ceux-ci, s'il pouvoit, avec le nouveau Gouvernement, il écrivit au Cardinal Salviati, pour lui donner avis de ſon arrivée, ainſi que de la commiſſion dont il étoit chargé. Il l'exhortoit à envoyer une perſonne bien inſtruite des demandes des Exilés; en lui marquant, que, ſi elles étoient honnêtes & rai-

ſonnables, on les leur accorderoit. Le Cardinal Salviati envoya au Comte de Sifontes, le Chevalier Oreco, perſonnage fort propre à tout. Et afin que les Exilés ne le puſſent pas accuſer lui, d'entretenir des intelligences ſecretes, au préjudice de la liberté & en faveur de Coſme, ſucceſſeur d'Alexandre, ainſi qu'on les entendoit chaque jour murmurer, il envoya avec le Chevalier Oreco, Donato Giannotti, qui leur étoit très affidé. La commiſſion dont les deux Envoyés étoient chargés, portoit : Que, ſi l'Empereur vouloit établir à Florence, une forme de Gouvernement au gré des deux partis, il paroiſſoit néceſſaire que la Ville envoyât trois ou quatre des plus conſidérables d'entre les Ci-

toyens qu'elle renfermoit alors, dans un lieu voisin des frontieres, où Philippe & quelques-uns des Exilés se rendissent aussi ; & que les uns & les autres pussent dire librement ce qu'ils pensoient.

Philippe espéroit qu'on pourroit convenir d'une forme de Gouvernement, qui, avec beaucoup de gloire pour l'Empereur & pour lui, assureroit le repos à Florence. Mais il disoit, qu'il n'étoit pas possible de convenir de cela dans Florence même. Ce fut la raison pour laquelle le Cardinal Salviati & lui firent dire au Comte de Sifontes, par les deux Envoyés, ce qu'on vient de voir. Le Comte ne répondit rien ; & sur ce que les Envoyés n'avoient aucune commission en forme & par écrit, il les

congédia, en leur disant, de ne pas revenir, s'ils n'en avoient une; parcequ'il ne les entendroit point. Les Envoyés partirent donc, sans avoir rien fait; & ils ne revinrent plus, parceque les François à qui ces négociations donnoient de l'ombrage, firent de maniere auprès des Exilés, qu'elles furent interrompues. En conséquence, le Comte de Sifontes, après avoir mis, par le moyen d'Alexandre Vitelli, les Citadelles de Florence & de Livourne au pouvoir de l'Empereur, partit, de son côté, pour l'Espagne, sans avoir fait autre chose.

Les affaires des Exilés resterent dans cet état, jusqu'au mois de Juillet de l'année 1537, où eut lieu la malheureuse entreprise de Monte-Murlo, qui

fut la derniere, & que nous allons raconter.

Presque tous les hommes desirent naturellement de vivre libres ; particulierement ceux qui sont nés & ont été elevés dans le sein de la liberté. Philippe étant de ce nombre, ne croyoit point, quoique le nouveau Duc Cosme ne lui eût jamais fait aucun tort, & que, de son côté, il n'eût jamais pensé à tramer rien contre ce Prince, pouvoir vivre libre ; tant que ce même Prince occuperoit un rang si supérieur à celui de tous les autres Citoyens. Il desiroit donc, ou le dépouiller de ce rang, ou du moins diminuer sa grandeur & son pouvoir. A ce desir, se joignoient l'amour de la Patrie, l'envie d'y jouir de

ſes biens paiſiblement, la liaiſon étroite & les pratiques continuelles qu'il entretenoit avec les Exilés ; leſquels l'excitoient à toute heure à changer le Gouvernement. Ceux-ci étoient excités à leur tour par l'amour de la Patrie, par leur intérêt particulier, par leur reſſentiment, enfin par la néceſſité ; vu qu'une partie d'entr'eux n'avoit pas de quoi vivre, même miſérablement, hors de Florence. Mais Philippe étoit ſur-tout ſollicité par Pierre l'aîné de ſes fils, que la gloire enflammoit ; qui avoit déja de l'expérience des choſes de la guerre ; & qui, par cette voie, par ſa vigueur, ſon génie, ſon courage, par l'argent & la réputation de ſon Pere, mais ſurtout par la faveur du Roi

de France, eſpéroit acquérir beaucoup d'eſtime & de conſidération (1).

D'un autre côté, les difficultés & les périls que Philippe voyoit dans cette entrepriſe, le retenoient beaucoup. Il voyoit qu'il alloit s'attirer ſur les bras un ennemi conſidérable, & ſe charger, ſeulement pour ſe procurer une certaine ſatisfaction, d'une dépenſe qu'il ne pourroit pas ſoutenir; tandis qu'il avoit le plus bel état de Gentilhomme & de commerçant de toute l'Italie, & qu'il pouvoit, conformément à ſes deſirs, vaquer à la fois, à ſon commerce, à l'étude & à ſes plaiſirs. Mais

(1) Il devint dans la ſuite Maréchal de France.

les Exilés, qui ne pouvoient, ni ne vouloient rester tranquilles, & qui ne se sentoient pas suffisans, avec leurs artifices & leurs fausses imputations, pour déterminer Philippe à l'entreprise dont il s'agit, persuaderent à l'Ambassadeur de France, qui se trouvoit alors à Venise, qu'il étoit très facile de changer le Gouvernement de Florence. Ce fut en lui représentant : Que le Prince qui le dirigeoit, étoit nouveau, jeune, plus accoutumé à obéir qu'à commander ; ayant toujours vécu dans une fortune privée & médiocre ; & ayant été élevé au rang qu'il occupoit, plus par l'ambition & le mérite d'autrui, que par les siens propres : En lui représentant que Florence & tout le pays de sa domination étoient

ſoulevés ; ſans compter l'inſtabilité naturelle aux choſes de cet état : Qu'enfin Philippe étoit tellement conſidéré par ſa prudence, de même que par le nombre & la qualité de ſes parens & de ſes amis, & pouvoit avec tant de liberté ſe déclarer pour celle de ſa Patrie, que s'il prenoit à cœur l'entrepriſe, ils étoient ſurs du ſuccès. Par ces raiſons & par pluſieurs autres encore, ils gagnerent ſi bien l'Ambaſſadeur de France, qu'il envoya ſur-le-champ ordre à Philippe, au nom du Roi ſon Maître, d'aller en perſonne, avec les Exilés, à l'entrepriſe de Florence. Philippe fit part de cet ordre au Cardinal Salviati, qui l'excita vivement à l'exécuter, & l'y fit conſentir enfin, quoique contre ſon gré.

Il y avoit dans ce tems-là de

grands différends entre les Marquis de la Mirandole ; de sorte qu'on pouvoit rassembler des troupes dans leur Ville, sans donner de l'ombrage à la Toscane. Sur l'avis donc des Exilés, les François, sous prétexte de favoriser le parti d'un des Marquis, résolurent de rassembler dans la Mirandole, trois mille fantassins ; & chargerent de cette commission, un de leurs Capitaines, nommé Capino, Mantouan. Celui-ci apprit, avant que de procéder à l'enrôlement, que les Contendans s'étoient accommodés, & avoient entierement mis les armes bas. Mais au lieu d'en donner avis aussitôt, & d'attendre de nouveaux ordres, en homme désireux de la guerre & d'être mis en œuvre, il exécuta sans délai sa

commiſſion. Il ne fut donc plus poſſible de renoncer à l'entrepriſe de Florence. Philippe partit de Veniſe, le plutôt qu'il put, & ſe rendit à Boulogne; dans l'intention néanmoins de ne pas paſſer outre, conformément à ce que la prudence demandoit.

On eut bientôt nouvelle à Florence de ſon arrivée à Boulogne, de même que de celle des autres Exilés, de leurs démarches, & peut-être auſſi de leurs deſſeins. Le Gouvernement fit en conſéquence ſans délai, les préparatifs néceſſaires. Mais, ſi la Fortune, qui gouverne en grande partie les choſes d'ici bas, particuliérement celles de la guerre, eût empêché que l'accommodement entre les Marquis de la Mirandole ne ſe fît ſitôt; &

ſi une pluie extraordinaire n'eût retardé de trois jours, la marche des trois mille fantaſſins que les Exilés avoient levés, ils prévenoient ſûrement les préparatifs de Florence.

Cependant Philippe ſe trouvant à Boulogne, fut forcé de découvrir aux autres Chefs du Parti, les ordres qu'il avoit du Roi, & qu'il n'avoit communiqués juſque-là qu'au Cardinal Salviati. Mais il fut forcé de découvrir ces ordres, de même que la réſolution qu'il avoit priſe de les exécuter, à Barthelemi Valori principalement, à qui il les avoit cachés, pour tenir l'entrepriſe plus ſecrette. Celui-ci vivement indigné qu'on lui en eut fait myſtere juſqu'alors, réſolut de prévénir tous les autres dans l'exécution de cette même entrepriſe, &

d'entrer le premier dans la Toscane ; comme si la victoire eût dépendu plus de la célérité, que de tout le reste ; qu'il n'eût dû rencontrer aucun obstacle ; & qu'il eût pu, par ce moyen, établir, à son gré, les affaires de Florence. Il partit donc de Boulogne, en disant : » Qui » m'aime, qu'il me suive » ; & vint à Monte Murlo, à seize milles de Florence, avec vingt-cinq chevaux seulement : résolution véritablement inconsidérée, & d'un homme de peu de jugement. Philippe, qui connoissoit son naturel avide à la fois & précipité, & qui appréhendoit en conséquence, quelque désordre, le suivit, pour l'empêcher ; d'autant mieux qu'il croyoit que Monte-Murlo fût, selon ce que Valori lui avoit dit plusieurs fois,

un lieu comme imprenable. Mais ce lieu, où ils se trouverent le premier soir avec si peu de monde, que deux cens fantassins les auroient tous faits prisonniers, lui parut si foible le lendemain matin, lorsqu'il fut jour, qu'il dit à Valori & aux autres Capitaines expérimentés dans la guerre, qu'il jugeoit, malgré son inexpérience sur cet article, ce lieu mal sûr pour eux; soit à cause du peu de monde qu'ils avoient; soit à cause du manque de munitions. On lui répondit: Que leurs adversaires n'avoient pas des forces assez considérables, pour pouvoir venir les attaquer, & garder Florence en même tems, ayant surtout le Peuple pour ennemi; & que le moindre échec que ces adversaires auroient hors

de la Ville, leur donneroit du désavantage au-dedans : Que le lieu où l'on se trouvoit, pouvoit se défendre avec des forces beaucoup moindres, que celles qu'on avoit ; lesquelles alloient croissant à toute heure : Qu'outre cela, on pouvoit beaucoup espérer de ceux du parti des Cancelliers (1), qui étoient dans le pays.

Philippe se rendit à l'avis de personnes qui devoient avec raison, avoir par expérience, plus d'intelligence de la guerre, que lui ; principalement Valori & Anton François Albizi, dont le premier avoit été un an entier, Commissaire des Troupes du Pape, qui, avec celles

(1) Celui des deux Partis qui divisoient Pistrie, favorable à la liberté.

de l'Empereur, avoient fait le siege de Florence, durant lequel l'homme le plus inexpérimenté auroit pu se rendre l'homme le plus habile ; & dont le second avoit commandé autrefois les troupes de Florence. Malgré tout cela, Philippe ne laissa pas d'écrire à ses fils qui se trouvoient aux environs, avec le reste des Troupes qu'on avoit rassemblées, de lui en envoyer au plutôt, parcequ'il se croyoit en danger. Pierre l'aîné de ses fils, plutôt pour obéir à son Pere, qu'approuvant ce qu'il lui écrivoit, s'avança vers Monte-Murlo, avec quelques Fantassins & quelques Cavaliers. Mais ayant vu l'état de la place, il envoya ordre au reste des Troupes d'avancer sans délai ; eu égard au besoin extrême qu'il jugea qu'on en avoit.

Cependant le Duc Cosme, instruit de la foiblesse des forces ainsi que du peu d'ordre & de conduite de l'ennemi, résolut de l'envoyer attaquer. Les Capitaines commandés pour cet effet, s'y porterent d'autant plus volontiers, que les Chefs du parti opposé étoient, pour ainsi dire, sans armée, & en même tems si riches, qu'on pouvoit en remporter un butin considérable. Les Troupes de Florence ne passoient pas, je pense, trois mille Fantassins & trois mille Cavaliers; mais c'étoient toutes Troupes d'élite. Elles partirent avec tant d'ardeur & de résolution, qu'elles auroient combattu contre toute autre Armée, supérieure à celle qu'ils alloient attaquer. Mais ce qui fut en elles digne d'éloge à la

fois & de blâme, c'eſt qu'ayant fait durant la nuit, une marche d'environ quatorze milles, & qu'étant ſi accablées de chaleur, de ſommeil & de laſſitude, qu'une petite quantité de Troupes fraîches auroit pû aiſément les vaincre; à peine furent-elles arrivées à Monte-Murlo, que, ſans donner à l'Ennemi le tems de ſe reconnoître, elles égorgerent les ſentinelles avancées; attaquerent les Troupes de cet Ennemi logées aux environs du Château, & les défirent & diſperſerent ſans peine; vû qu'ils les trouverent ou endormies ou en déſordre, comme gens qui ne s'attendoient nullement à être attaqués.

Philippe & les autres qui étoient dans le Château, entendant le bruit, ſe leverent auſſi-tôt; & voyant, con-

tre toute attente, l'Ennemi, furent à la fois étonnés & déconcertés. Philippe néanmoins, avec toute la hardiesse d'un homme bien accoutumé aux combats, se mit à encourager autant qu'il put, les soldats de dehors, qui, mis en déroute, se réfugioient lâchement dans le Château. Mais comme il n'y avoit point de Chef pour les diriger, ils tomberent bientôt tous, après une légere résistance, au pouvoir du Vainqueur. Pierre qui commandoit les Fuyards, avoit été, dès le premier choc lequel eut lieu à la pointe du jour, renversé de son cheval, & s'étoit sauvé adroitement à travers les Ennemis, sans être reconnu. Malgré tout cela, s'il y eut eu un autre Chef pour le remplacer, ou des munitions dans le Châ-

teau, pour tirer ſeulement deux heures, on ſe ſeroit ſûrement défendu; juſqu'à ce qu'un ſecours de trois mille Fantaſſins, qui ſe trouvoit à une lieue de Monte-Murlo, fût arrivé. On auroit fait, de cette façon, repentir bientôt l'Ennemi, qui avoit déja preſque envie de ſe retirer: tant la diligence, quoique ſans ordre, eſt ſouvent de beaucoup préférable à la lenteur, accompagnée d'ordre.

Cependant Philippe, avec cette même généroſité avec laquelle il s'étoit défendu quelque tems, n'eut pas plutôt apperçu Alexandre Vitelli (1), qui ne fut pas des derniers à entrer dans le Château, qu'il ſe rendit à lui. Celui-ci lui donna

(1) Ce Commandant de la Citadelle de Florence; duquel il a déja été parlé pluſieurs fois.

d'amples aſſurances pour ſa vie. Mais il oublia bientôt la promeſſe qu'il lui avoit faite ; de laquelle il ne fit nulle mention dans l'avis qu'il donna à l'Empereur de ce qui venoit de ſe paſſer, par un Courier qu'il dépêcha à ce Prince en diligence. De ſorte que Philippe devenoit Priſonnier de l'Empereur, moyennant le paiement fait à Vitelli de la ſomme à laquelle ſa perſonne auroit été taxée ; au lieu que ſi Vitelli eût inſtruit ce Prince de la promeſſe qu'il avoit faite à ſon Priſonnier, de lui ſauver la vie, on tient pour certain, qu'il auroit été permis à celui-ci de ſe racheter. Et qu'on ne s'imagine point que Vitelli péchât, ſur cet article, par ignorance, vû qu'il étoit très éclairé ſur toutes les choſes qui concernoient la guerre.

Tous les autres Exilés qui se trouvoient dans le Château, furent faits Prisonniers par divers Officiers ou Soldats qui composoient l'Armée de Florence.

Telle fut la ruine malheureuse de ce Parti; laquelle eut lieu à Morte-Murlo, le 1 d'Août 1537, au lever du soleil. Les vainqueurs, après s'être reposés & rafraîchis un peu, conduisirent Philippe & les autres Prisonniers de marque dans la Citadelle de Florence (1). Laurent, frere de Philippe y avoit été mis quatre jours auparavant; sur ce qu'on soupçonnoit qu'il avoit quelqu'intelligence avec lui; ou plutôt, parceque

(1) Philippe avoit prêté au Duc Alexandre, les sommes nécessaires pour la construction de cette Citadelle.

Vitelli vouloit avoir entre les mains un Prisonnier d'une qualité à pouvoir en faire valoir la détention, dans le cas où la fortune auroit été contraire au Gouvernement présent. Quand Laurent vit entrer son frere dans la Citadelle, il courut à lui, & l'embrassa tendrement; en lui disant: » c'est » à ton occasion, cher frere, » que, sans être coupable de » rien, je me trouve ici en- » fermé; puis donc que tu y » entres par ta faute, je devrois » en être tiré «. Quoiqu'il montrât, en lui disant ces paroles, de la sérénité sur son visage, à cause des Assistans qui l'observoient avec soin, il avoit le cœur plein d'amertume, & plus de douleur, selon ce qu'il dit depuis, de la détention de son frere, que de son propre

élargiſſement, qui eut lieu quelques heures après.

Philippe plein d'amertume, de ſon côté, ne répondit à ſon frere autre choſe que ces mots: » Je reſſens, cher frere, au » milieu de tant de triſteſſe, » un peu de douceur: c'eſt ta » délivrance «. Ce fut ainſi que tous les deux éprouverent en même tems de la joie & du déplaiſir.

A peine Philippe fut entré dans la Citadelle, qu'il commença à voir des marques manifeſtes de ſon malheur. On lui enleva une partie de ſes habits, que le chaud exceſſif lui avoit fait tirer de deſſus lui: procédé véritablement indigne à l'égard d'un homme de ſon rang, & de la part de ceux qui le permirent. Mais ſon frere l'en refournit auſſi-tôt, & lui remit,

remit, outre cela, ſa chambre avec tous les effets qu'il y avoit déja fait tranſporter pour ſon uſage; dans la perſuaſion où il avoit été que la guerre ne finiroit pas ſi-tôt, & qu'il ſeroit détenu tout le tems qu'elle dureroit: comme, en effet, la cela auroit pu aiſément arriver.

Laurent ſortit donc de la Citadelle, y laiſſant Philippe, qu'il recommanda avec zele au Commandant. Celui-ci dit à Laurent devant tout le monde: » Soyez tranquille: il n'en coû» tera à votre Frere que de l'ar» gent. »

Cependant, pour mieux convaincre ceux qui auroient encore douté de la détention & de la qualité des priſonniers, & pour honorer davantage les vainqueurs, ſans avoir égard à la honte des vaincus, on con-

duisit ceux-ci publiquement durant le jour, chez le Duc Cosme. Tout le peuple accourut à ce spectacle; les uns témoignant de la joie, les autres, de la compassion. Je ne saurois assurer lesquels étoient en plus grand nombre; ni si ce procédé fut plus blâmable que louable. Je sais seulement qu'un ennemi généreux se contente d'ordinaire de la victoire, & qu'on s'acquiert plus de gloire par le pardon que par la vengeance; d'autant mieux que la premiere de ces deux choses accroît la bienveillance & la sûreté; & que l'autre accroît la haine & le péril.

Tandis que les affaires des Exilés étoient dans ce fâcheux état, l'aîné des fils de Philippe, à qui il appartenoit plus qu'à tout autre, de défendre son Pere, mécontent de toute

maniere, & voulant peut-être aussi éviter autant qu'il pouvoit, d'être témoin de la ruine de ce Pere, ainsi que de celle de ses parens & de ses amis, passa chez le Turc. Cette démarche causa à Philippe une douleur extrême. En effet, outre qu'elle le rendoit plus coupable aux yeux de l'Empereur, auprès duquel il eût fallu au contraire l'excuser, elle ferma la bouche à ceux qui auroient voulu parler pour lui. Ils différerent d'envoyer vers ce Prince; parceque c'étoit à Pierre à qui il appartenoit d'y aller, ou de déterminer qui devoit y aller à sa place. Ainsi les ennemis de Philippe, nombreux & puissans, eurent le tems & le moyen d'agir contre lui. Alexandre Vitelli lui ayant néanmoins permis ensuite de se dé-

fendre, il résolut, quelque peu en état qu'il fût de le faire par lui-même, d'envoyer vers l'Empereur, son fils Leon, Prieur de Capoue. Il fit choix de celui-ci; parcequ'il lui sembla qu'il devoit être moins odieux à ce Prince que ses autres fils; vu qu'il ne s'étoit jamais trouvé ni avec ses Freres, ni avec son Pere, agissant contre S. M.; qu'il s'étoit au contraite trouvé avec André Doria, Général de sa Flotte, au combat naval de l'année d'auparavant, où le Turc avoit été défait; où Léon commandoit les Galeres de Malte, & où sa conduite & sa valeur lui acquirent une réputation qui lui valut depuis le commandement de celles de France.

Il fallut à Leon, pour partir, la permission du Grand-

Maître ſon Supérieur, & que la mer fût navigable. Il ſe paſſa un tems ſi conſidérable, que l'Empereur croyant peut-être qu'on ne tenoit pas compte de lui, envoya ordre que Philippe fût remis entre les mains du Duc Coſme; après néanmoins que le Commandant de la Citadelle & les autres qui avoient part à la taxe miſe ſur ſa perſonne, auroient été ſatisfaits. Le Commandant fit part de tout à Philippe; à qui un ordre ſi inattendu de la part de l'Empereur, cauſa une ſi grande altération, qu'on craignit qu'il ne mourût, ou qu'il ne perdît l'eſprit. Il ſe mit à faire ſon teſtament qu'il dreſſa de ſa propre main, & donna d'autres ſignes qui firent croire qu'il mourroit en effet; quoique cependant il dit depuis à

Laurent ſon frere, qu'il avoit feint toutes ces choſes; ſeulement pour ne pas être conduit dans une priſon hors de la Citadelle.

Tandis que Philippe ſe trouvoit dans ces perplexités, le Commandant permit que ſes Fils, ſes Parens & ſes amis le viſitaſſent. Il accorda cette permiſſion, uniquement parcequ'il craignoit de perdre par ſa mort, la ſomme de 30000 écus, à laquelle Philippe s'étoit lui-même taxé; dont le tiers lui revenoit de droit; & dont les deux autres tiers lui avoient déja été promis par Coſme à qui il diſoit qu'il ne livreroit point ſon priſonnier, ſi ces ſommes ne lui étoient comptées. Le Commandant faiſoit tout cela, pour en tirer peut-être de plus conſidérables.

Sur quoi Philippe augmenta sa taxe de 50000 écus ; afin que le Commandant eût un sujet plus fort de le retenir ; que ses ennemis eussent plus de difficulté à payer ; & lui, plus de tems pour se défendre. Cette augmentation fit beaucoup de plaisir au Commandant ; soit, eu égard à son honneur, soit eu égard à son intérêt. Mais, de peur qu'elle ne lui fût imputée auprès de l'Empereur, comme plusieurs, à Florence, la lui imputoient déja ; il dépêcha, sous prétexte de ses affaires, vers ce Prince en diligence, aux dépens néanmoins de Philippe ; pour se justifier de ce qu'il n'avoit pas remis encore son prisonnier entre les mains de Cosme. Il prioit S. M. de vouloir bien ne pas lui être contraire, par rapport

à la rançon de quatre-vingt mille écus, à laquelle Philippe venoit de se taxer.

Celui-ci, dans ce même tems, envoya ordre à son fils Robert, qui se trouvoit à Venise, de se rendre en diligence auprès de l'Empereur. Robert obéit, & arriva avant Leon son frere. Mais toutes les démarches auprès de ce Prince auroient été inutiles; si le Nonce, qui se trouvoit à sa Cour, n'eût obtenu qu'on sauveroit la vie à Philippe, dans le cas où il ne se trouveroit point complice de la mort du Duc Alexandre. L'Empereur accorda cette demande; parcequ'il n'étoit pas encore déterminé sur la maniere dont il devoit se gouverner au sujet de cette affaire; vu qu'il n'avoit pas encore réglé les siennes avec le Pape, non plus qu'avec le Roi de

France : outre qu'il lui sembloit peut-être que Philippe étoit un homme, de la personne duquel il pouvoit faire usage dans bien des occasions. Quant au Pape, deux raisons le porterent à favoriser Philippe. La premiere étoit : Que Philippe avoit disposé les Cardinaux François à lui donner leur suffrage pour son élection ; la seconde : Que ce Pontife le connoissoit pour un homme d'une grande réputation & d'un grand crédit.

Ce que le Pape avoit obtenu de l'Empereur, pour Philippe ; ranima beaucoup le courage de celui-ci. Il éloigna de soi toute pensée triste ; & sa santé se rétablit. Il se flattoit, conformément aux amples espérances que lui en donnoient ses Agens de Rome, que l'abouchement du Pape,

du Roi de France, & de l'Empereur à Nice, lui vaudroit son élargissement, ou du moins un changement de prison; & que, soit qu'il fût transféré en Espagne, soit qu'il le fût ailleurs, il y obtiendroit son élargissement plus aisément qu'à Florence. Il s'appuyoit si fort sur ces espérances, qu'il permit qu'on l'aidât vivement par le moyen de l'argent, remede le meilleur & le plus efficace; quoique ses fils n'épargnassent, je pense, rien à cet égard; & que, connoissant le caractere de ceux dont ils avoient besoin pour obtenir la grace de leur Pere, ils missent toutes les sortes de moyens en œuvre.

Cependant, à la fin, Philippe apprenant que l'abouchement des trois Puissances, à Nice, n'avoit produit aucun effet pour

lui, n'ajouta plus foi aux diverses espérances qui lui étoient encore données; jugea de l'avenir par le passé; & se résolut à vivre & mourir en prison, en s'appliquant plus que jamais à l'étude. Pierre, de retour de chez le Turc, Leon, Robert & Vincent, qui s'étoient tous ensemble rendus à Nice, pour aider de tout leur pouvoir, la cause de leur Pere, se croyant quites à son égard, cesserent de solliciter inutilement pour lui; & s'en allerent tous les quatre à Venise, mettre ordre à leurs affaires. Ils ôterent à leur Pere, de son consentement, tout pouvoir de disposer davantage de ses biens; sur ce qu'ils craignirent que les Ministres de l'Empereur, Alexandre Vitelli, & plusieurs autres, qui le pou-

voient, ne missent continuellement sur sa personne de nouvelles taxes.

Tandis que les fils de Philippe mettoient ordre à leurs affaires, Julien Gondi fils de Bellicozzo, homme zelé & son intime ami, se donnoit, à sa priere tous les mouvemens possibles, pour aider sa cause; avec modération néanmoins, & toujours avec la permission des Supérieurs. Les mouvemens qu'il se donnoit, faisant peut-être penser aux persécuteurs de Philippe, que Gondi pouvoit bien savoir au sujet de cet illustre Prisonnier quelque chose d'important; & ces persécuteurs ayant peut-être aussi quelqu'autre raison plus véritable encore que cela; Gondi fut arrêté, un soir, à la deuxieme heure de la nuit; mais si sécretement qu'on ignora pendant plusieurs mois

ce qu'il étoit devenu; & que quelques-uns disoient même qu'il n'étoit plus. On sut depuis, que le Cardinal Cibo, Génois, avoit envoyé à l'Empereur par Anton Guiducci sa créature, la déposition que Gondi avoit faite dans un interrogatoire qu'il avoit subi; & que Guiducci avoit ajouté, par ordre de ce Cardinal, à la déposition dont il s'agit, ce qui y manquoit pour la perte de Philippe, quoique l'interrogatoire eût été fait par une personne intelligente & maligne. L'Empereur, qui étoit mal disposé à l'égard de Philippe, & qui, par caractere, desiroit plus la perte des hommes, que leur salut, voyant que personne n'opposoit rien à cet interrogatoire, non-seulement y ajouta foi; mais il ajouta foi encore à ce

que Guiducci avoit suppléé de bouche ; d'autant mieux que, pensant qu'un Cardinal, vu son caractere, ne devoit point parler contre la vérité, il concluoit, que ce que le Cardinal Cibo lui faisoit dire par Guiducci y étoit conforme. Ce Prince envoya en conséquence ordre à Jean de la Lune, successeur d'Alexandre Vitelli dans le Commandement de la Ci a lelle de Florence, de laisser appliquer Philippe à la question ; mais seulement pour l'assassinat du Duc Alexandre. Conformément à cet ordre, le Commandant, quoique témoignant le faire à regret, permit au Secretaire des Huit, sans qu'il y eût le moindre indice contre Philippe, de le faire appliquer à la question. Le Secretaire lui fit donner en trois

fois, quinze ſecouſſes ſi violentes & ſi cruelles, qu'elles auroient diſloqué les membres au jeune homme le plus robuſte(1). Mais ſa parfaite innocence lui fit ſupporter ce tourment & pluſieurs injures que ce Secretaire lui dit, avec un courage & une ſérénité de viſage, qui attendrirent tous les aſſiſtans. Il conſoloit le Commandant, qui fondoit en larmes. Il le conſoloit; perſuadé comme il devoit l'être naturellement, qu'après s'être juſtifié

(1) Une des manieres de donner la queſtion en Italie & dans quelques endroits du midi de la France, conſiſte à lever en l'air celui qui doit la ſubir, au moyen d'une poulie & de cordes, ayant des poids conſidérables attachés aux bras & aux jambes; & de le laiſſer enſuite tomber en cet état, à quelque diſtance de terre, à différentes repriſes.

de ce qu'on lui imputoit, l'Empereur le feroit élargir, ou que du moins il auroit honte de lui ôter si injustement la vie. Il avoit lieu de l'attendre, si l'Empereur eût eu les sentimens du Prince le moins humain ; & si la haine & le desir excessif de se rendre redoutable, n'eussent pas eu sur lui plus de pouvoir, que l'honneur & la justice.

Cependant le malheureux Gondi reparut ; & ayant été conduit dans la Citadelle, il fut examiné de nouveau avec soin. Philippe l'ayant su, en eut autant de joie qu'il convenoit : tous ses parens & tous ses amis éprouvereut la même chose ; sur ce que les uns & les autres crurent que la vérité venant à se découvrir, l'ame de l'Empereur en seroit adoucie. Le Commandant dit qu'il vou-

loit envoyer à S. M. cete seconde déposition de Gondi, par son Secretaire : ce qu'il fit en effet. Mais le Cardinal Cibo, résolu de poursuivre Philippe jusqu'à la mort, envoya de son côté vers ce Prince, son confident Guiducci, une seconde fois. Le Pape, qui savoit tout, qui étoit persuadé que la mort de Philippe porteroit préjudice à son honneur, qui avoit promesse de l'Empereur qu'il sauveroit la vie à l'accusé, s'il ne se trouvoit pas coupable de la mort du Duc Alexandre (promesse déja publiée par toute la Chrétienté), qui enfin n'ignoroit point que Philippe n'avoit rien confessé, le recommanda de nouveau & avec zele à S. M. I. Le Roi de France, alors en négociation avec ce Prince, lui en fit par-

ler auſſi ; excité par les ſervices qu'il avoit reçus de Philippe, & par l'eſpérance de ceux qu'il comptoit en recevoir encore; ainſi que par ſes rares qualités. Catherine de Médicis, Dauphine de France, fit la même choſe ; engagée à cela par l'intérêt du ſang qui la lioit à Philippe. Pluſieurs autres perſonnes de conſidération s'employerent vivement auſſi pour lui. Enfin tout ce qu'il y avoit de gens de bien ayant ſu que Philippe s'étoit pleinement juſtifié, mirent en ſa faveur, tout leur crédit en uſage. Mais cette bienveillance générale ne ſervit qu'à aigrir davantage l'Empereur, & à le rendre inexorable. Il envoya ordre au Commandant de la Citadelle de Florence, de laiſſer de nouveau appliquer Philippe à

la queſtion, pour être interrogé ſur tout ce qu'il avoit fait pendant ſa vie. Le deſſein de l'Empereur étoit de tâcher de trouver dans lui, quelque raiſon, au moyen de laquelle il pût, avec moins de deshonneur pour ſoi, raſſaſier le deſir injuſte qu'il avoit de le faire mourir ; & nuire outre cela, à ſes parens & à ſes amis : procédés véritablement indignes d'un Prince.

Mais Philippe, dont l'ame étoit grande & qui dédaignoit déſormais la vie, voyant que le Secretaire du Commandant, à qui il avoit promis une bonne récompenſe, n'accouroit pas à lui, à ſon retour d'auprès de l'Empereur ; que le Commandant, qui témoignoit favoriſer ſa cauſe, ne lui diſoit rien ; & qu'il ne lui parla enfin que pour lui faire enten-

dre les nouveaux tourmens qui l'attendoient, résolut, pour ne plus donner cette satisfaction à ses persécuteurs, pour être moins flétri, mourir avec plus de gloire, & mettre ses parens & ses amis plus à couvert, de s'ôter au plutôt la vie. Il voit une épée qu'un des soldats qui le gardoient, avoit laissée par mégarde dans sa chambre, la prend & se perce. Cette action digne de lui, de même que toutes les autres de sa vie, effraya à la fois & attendrit Florence, l'Italie, & généralement tous les lieux où son nom étoit connu. Il recommanda, comme on verra ci-après, son ame à Dieu, avant que de se percer; survécut environ encore deux heures; & eut le tems, si le Ciel voulut lui faire grace, de reconnoître sa

faute. Comme il avoit fermé la porte de ſa chambre par dedans, un Prêtre, par la fenêtre, l'exhorta à ſe recommander à la divine miſéricorde, & à être repentant de l'avoir ſi grandement offenſée par cette action & par tant d'autres, durant le cours de ſa vie. Il fit ſigne qu'il entendoit les paroles du Prêtre, & qu'il étoit repentant; en levant les mains jointes & les yeux pleins de larmes, vers le Ciel; & expira à la cinquantieme année de ſon âge. On lui trouva dans le ſein l'écrit ſuivant, fait de ſa propre main.

AU DIEU LIBERATEUR.

» Pour ne plus être expoſé à la
» rage de mes cruels ennemis
» & de peur d'être forcé par la
» violence d'injuſtes tourmens,

» de dire quelque chose de
» préjudiciable à mon hon-
» neur, ainsi qu'à mes Parens
» & amis innocens, comme il
» est arrivé ces jours-ci, à l'in-
» fortuné Gondi; moi, Phi-
» lippe Strozzi, j'ai résolu, de
» la maniere dont je le puis,
» quelque dure qu'elle me pa-
» roisse eu égard à mon ame,
» de m'ôter la vie de mes pro-
» pres mains. Je recommande
» mon ame à Dieu, souveraine
» miséricorde; & je le prie
» humblement, s'il refuse de
» lui faire part de sa gloire, de
» lui accorder du moins ce lieu,
» où se trouvent Caton d'U-
» tique & autres hommes ver-
» tueux, qui ont fait une fin
» pareille à la mienne.

» Je prie Dom Jean de la
» Lune, Commandant de cette
» Citadelle, de faire faire de

» mon ſang un mets (1), pour
» envoyer au Cardinal Cibo;
» afin qu'il ſe raſſaſſie après ma
» mort, de ce dont il n'a pu ſe
» raſſaſſier tandis que je vi-
» vois. Il ne lui manque plus
» que cela, pour arriver au
» ſouverain Pontificat, auquel
» il aſpire ſi honteuſement. Je
» prie auſſi Dom Jean de la
» Lune de faire enterrer mon
» corps dans Sainte Marie la
» Neuve, près de celui de ma
» femme : au ſurplus, on m'en-
» terrera où l'on voudra. Je prie
» mes fils, de ſe conformer au
» Teſtament que j'ai fait dans
» cette Citadelle, & qui eſt en-
» tre les mains de Benedetto
» Ulivieri, à l'exception de
» l'article qui regarde Bandi-
» no; de ſatisfaire auſſi Dom

(1) Migliaccio : ſorte de pâté qu'on fait avec du ſang.

» Jean de la Lune, pour plu-
» ſieurs dépenſes qu'il a faites
» pour moi, d'aucune deſquel-
» les il n'a été rembourſé. Et
» toi, Empereur, je te prie
» avec toute ſorte de reſpect,
» de te mieux informer de la
» conduite des pauvres Floren-
» tins; d'avoir autrement égard
» que tu n'as fait juſqu'à pré-
» ſent, au bien de leur Patrie,
» ſi ton deſſein n'eſt de la dé-
» truire ».

PHILIPPUS STTOZZI,
jamjam moriturus.

Exoriare aliquis ex oſſibus meis, mei ſanguinis ultor.

PHILIPPE STROZZI
près de mourir.

Puiſſe ſortir de ma cendre, un vengeur de mon ſang.

Philippe avoit la taille gran-
de,

de, le viſage agréable, le corps maigre & agile, plus propre à la fatigue qu'au repos. Ses diſcours, ſes geſtes & ſes actions étoient pleins de graces; ſes procédés pleins d'humanité; ſouriant preſque toujours dans le premier abord. Il avoit le pas fort vîte, & répondoit à ſes amis qui l'en reprenoient: Qu'il ne connoiſſoit pas de plus grande perte que celle du tems; & que pouvant ſe tranſporter d'un lieu à un autre promptement, il ne voyoit pas pourquoi il s'y tranſporteroit avec lenteur. Il avoit coutume de partager tous les jours de ſa vie dont il lui fut permis de diſpoſer, en trois parties; dont il employoit une à l'étude; une autre à ſes affaires; une troiſieme à ſes paſſe-tems.

Philippe apprit dans ſes premieres années, comme j'ai dit

au commencement de cette Histoire, les Langues Grecque & Latine, qu'il posséda bientôt; s'appliqua ensuite à l'étude de la Philosophie, & suivit l'opinion d'Aristote, principalement au sujet de l'ame & des causes naturelles. Il se plut aussi à l'étude de l'Astronomie ; mais, par-dessus toutes les autres, à celle des Ouvrages de Pline ; bien qu'il eût coutume de dire au sujet de cet Auteur, que Pétrarque auroit parlé plus vrai, si ce Poëte eût dit de lui : » Peu » sage dans ses écrits, moins » sage dans sa mort «, qu'en disant comme il avoit fait : » Fort sage dans ses écrits, peu » sage dans sa mort «. Philippe fit, sur ces écrits, dans sa jeunesse, plusieurs remarques, où son savoir dans les Langues Grecque & Latine, & son gé-

nie paroiſſent beaucoup.

Il ne fut nullement ſuperſtitieux ; & ſe rioit de ceux qui croyoient au pouvoir des paroles magiques & des enchantemens, de même qu'aux ſignes, aux augures, aux prodiges, aux prophéties, aux divinations, aux prédictions des Aſtrologues : toutes choſes qu'il tournoit en ridicule ; diſant qu'il étoit impoſſible aux hommes de ſavoir l'avenir.

Quant à ſes affaires, Philippe voulant bien poſſéder la force des écritures de commerce, tint lui même, dans ſa jeuneſſe, les ſiennes. Mais lorſqu'il ſe fut mis par-là, en état de revoir les comptes de ſes Agens, il ceſſa de les tenir ; & s'appliqua à bien connoître ces mêmes Agens, & à revoir ſouvent leurs comptes, pour ne pas être

trompé : persuadé néanmoins que le véritable moyen pour obvier à cet inconvénient, étoit de les bien traiter, quant à l'utile & quant à l'honorable.

Pour ce qui est des plaisirs, Philippe s'y livra toujours beaucoup plus qu'il ne convenoit. Il s'y livroit, à la vérité, non-seulement pour le goût qu'il y trouvoit, mais pour se conformer à celui de ses amis; se trouvant à toutes les Fêtes & à tous les Spectacles, soit publics, soit particuliers; où se trouvoient les femmes, à l'amour desquelles il étoit fort adonné; préférant néanmoins dans leur personne, les manieres & les graces, à la beauté & aux appas; & ne s'oubliant jamais pour elles. Il étoit magnifique dans ses habits; aimoit fort la Musigue; chantoit bien, &

composoit dans la Langue Toscane, en prose, & en vers : comme on voît par plusieurs de ses Madrigaux & autres compositions. Il desira passionnément de voyager ; mais divers soins l'empêcherent toujours de satisfaire son desir sur cet article.

Philippe eut de sa femme Clarice, sept garçons, savoir : Pierre, Vincent, Robert, Leon, Julien, Laurent, Alexandre ; & trois filles, savoir : Marie, qui épousa Laurent Ridolfi, frere du Cardinal de même nom ; Louise, qui épousa Louis Capponi, & qui fut empoisonnée, sans qu'on sût jamais pourquoi ni comment ; Madelaine, qui fut promise par ordre du Duc Alexandre, à Paul-Antoine Valori : promesse qui n'eut jamais son effet, parcequ'elle

n'avoit point été faite ſolemnellement, & que Valori ayant été pris dans la déroute de Monte-Murlo, ſes biens avoient été confiſqués. Elle épouſa depuis Flaminio de l'Anguillara, Romain.

FIN.



FAUTES A CORRIGER.

PAGE 29, *ligne* 5, charrité, *lisez* charité. Pag. 53, *lign.* 16, après le mot, *Roi*, mettez une virgule, & ôtez celle qui est après le mot, *Volterra*. Pag. 83, *lign.* 13, Mathi, *lis.* Mathieu. *Pag.* 118, *lign.* 7, à ceux, *lis.* à celles. *P.* 125, *lign.* 1, il, *lis.* elle. *Pag.* 181, *lign.* 12, & qu'il, *lis.* & ceux qu'il. *Pag.* 241, *lign.* 2, après le mot, *question*, mettez simplement une virgule. *Ibid. lign.* 21, après le mot *lui*, mettez un point & une virgule. *Page* 248, *lign.* 18, après le mot, *Valori*, mettez une virgule. *Pag.* 253, *ligne* 14, après le mot, *Exilés*, ajoutez, les. *Page* 275, *lign.* 7, après le mot, *maintenir*, mettez un point & une virgule. *Page* 288, *lign.* 17, après le mot, *Janvier*, mettez seulement une virgule. *Pag.* 293, *lign.* 6, devant le mot, *lever*, mettez, à. *Ibid. lign.* 7, devant le mot, *s'avancer*, mettez aussi, à. *Ibid. lign.* 16, après la date, *le* 13, mettez une virgule.





